

BASSIN D'ARCACHON 
SYNDICAT INTERCOMMUNAL



RAPPORT D'ACTIVITÉS

EXERCICE 2019

www.siba-bassin-arcachon.fr

FOCUS SUR L'EXTENSION DU BÂTIMENT DU PÔLE ASSAINISSEMENT DE BIGANOS



Une réorganisation géographique des services du SIBA se révélait nécessaire pour permettre aux bureaux d'études de travailler en meilleure synergie et pour intégrer les évolutions de compétences du syndicat. Ainsi, un nouveau bâtiment administratif a été construit (superficie au plancher d'environ 600 m²) en prolongement du bâtiment du Pôle Assainissement situé à Biganos lequel a également été réaménagé. Le déménagement est intervenu courant juillet 2019.

CHAPITRE I	PÔLE ADMINISTRATIF	page 4 à 7
CHAPITRE II	PÔLE ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES	page 8 à 9
CHAPITRE III	LA GESTION DES EAUX PLUVIALES	page 10 à 27
CHAPITRE IV	GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS / PÔLE GEMAPI	page 28 à 39
CHAPITRE V	PÔLE MARITIME	page 40 à 47
CHAPITRE VI	REMPAR ET QUALITÉ DE L'EAU	page 48 à 56
CHAPITRE VII	SERVICE D'HYGIÈNE ET SANTÉ PUBLIQUE	page 57 à 66
CHAPITRE VIII	PÔLE COMMUNICATION ET PROMOTION DU TERRITOIRE	page 67 à 82
CHAPITRE IX	PÔLE DE RESSOURCES NUMÉRIQUES	page 83 à 87

CHAPITRE I : PÔLE ADMINISTRATIF

SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ DU SIBA EN 2019

Le SIBA est un syndicat mixte à l'origine de la fusion de deux syndicats :

- **Le SIACRIBA (Syndicat Intercommunal d'Assainissement des communes Riveraines du Bassin d'Arcachon) créé en 1964 pour éviter tout rejet d'eaux usées urbaines ou industrielles dans le Bassin d'Arcachon**
- **Le SIBA créé en 1966 pour le balisage fixe des chenaux intérieurs du Bassin et pour « tout autre problème intéressant l'ensemble des collectivités et qui ne peuvent être résolus à l'échelle locale ».**

Depuis, il conserve son acronyme historique « SIBA » malgré les diverses évolutions (administratives et juridiques) qui ponctuent son existence.

LA GOUVERNANCE

LES MEMBRES DU SYNDICAT

En 2019, la composition du syndicat mixte est identique à celle des années précédentes :

- 6 des 8 communes de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord (COBAN) : Lège-Cap Ferret, Arès, Andernos les Bains, Lanton, Audenge et Biganos
- La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS) composée des 4 communes du Sud Bassin (Arcachon, La Teste de Buch, Gujan-Mestras, Le Teich)

LES INSTANCES DU SYNDICAT

L'organe délibérant du SIBA, le Comité Syndical, est composé de 35 membres élus et sa Présidence est assurée par Michel SAMMARCELLI, Maire de Lège-Cap Ferret.

En 2019, l'état de santé du Président ne lui a pas permis d'assurer ses fonctions au sein du Syndicat, c'est François DELUGA, 1^{er} Vice-Président qui a assumé ce rôle, notamment en présidant les réunions de Bureau des Maires et du Comité Syndical. Ce dernier, règle par délibération les affaires du Syndicat ; il s'est réuni 5 fois en 2019 pour examiner 83 délibérations.

Précédant chaque Comité Syndical, se tient une réunion de Bureau formé du Président et des Vice-Présidents (10 Maires du Bassin d'Arcachon).

Le Comité Syndical et le Bureau seront entièrement renouvelés suite aux élections municipales de 2020.

Au cours de l'année 2019, le SIBA et ses membres ont préparé une nouvelle évolution statutaire laquelle allait s'imposer au 1^{er} janvier 2020 avec la prise de compétence obligatoire des EPCI pour l'assainissement des eaux usées notamment.

Ainsi, à partir de 2020, les membres du syndicat doivent être les 2 Communautés d'agglomération, la COBAS déjà membre et la COBAN, cette dernière en lieu et place des communes membres amenant ainsi une extension du périmètre géographique avec le territoire des communes de Mios et Marcheprime.

LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Des commissions thématiques permettent l'étude des affaires et la préparation des décisions et des avis qui incombent au Syndicat avant tout Comité Syndical. Leur avis est consultatif. Chaque commune ou EPCI membre du SIBA peut désigner un membre pour siéger à ces commissions. Les membres des commissions d'« Appel d'Offres » et de « Délégation de Services Publics » font l'objet d'une élection spécifique encadrées par la réglementation.

Les autres commissions se répartissent selon les thèmes suivants : Promotion du Bassin d'Arcachon / Ressources numériques / Pluvial-GEMAPI / Hygiène et santé / Finances / Environnement / Assainissement / Affaires juridiques / Travaux maritimes

En 2019, les commissions thématiques ont mobilisé 122 personnes sur un total de 20 réunions.

COMITÉ TECHNIQUE ET CHSCT

Au 1^{er} janvier 2018, l'effectif des agents du SIBA (71 agents) imposait l'instauration de 2 instances : le Comité Technique et le Comité d'Hygiène Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). Des élections ont eu lieu en décembre 2018 afin d'élire 8 représentants du personnel (4 titulaires et 4 suppléants) pour chacune de ces instances. Les membres du Syndicat ont désigné 8 représentants (4 titulaires et 4 suppléants) pour le collège des élus.

En 2019, le Comité Technique et le CHSCT se sont réunis pour la première fois. Ces réunions ont été l'occasion de mettre en place l'organisation administrative de ces instances (validation des règlements intérieurs notamment).

ORGANISATION DU SYNDICAT

COMPÉTENCES

Créé en 1964, le SIBA exerce ses activités sur les 10 communes riveraines ; mais également sur le Domaine Public Maritime constitué du plan d'eau du Bassin d'Arcachon, de ses rivages et de certains de ses ports. Le Syndicat a donc une vocation terrestre et maritime.

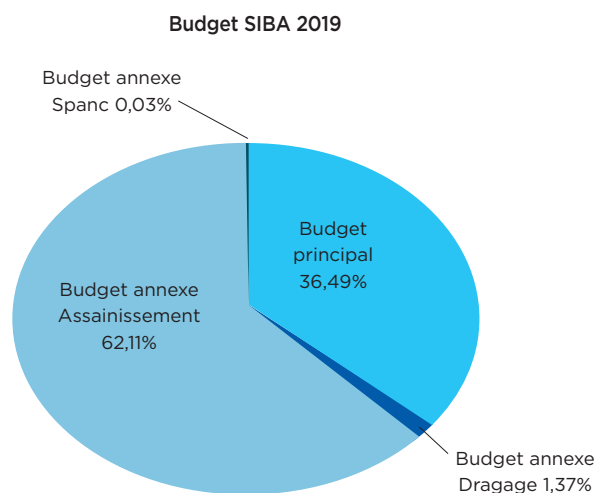
Ses missions sont réparties en pôles de compétences :



- **L'assainissement des eaux usées**, une de ses compétences historique
- **La gestion des eaux pluviales urbaines**, une compétence intégralement acquise au 1er janvier 2018
- **Les études et les travaux maritimes**, comprenant une autre de ses compétences historiques (le balisage) ainsi que d'autres missions acquises dès 1986 (travaux de dragage notamment) et ayant évolué au fil du temps et des besoins (réensablages des plages)
- **La GEMAPI** dont la priorité est donnée à la gestion du risque de **submersion marine**, est la seule compétence « à la carte » du Syndicat depuis le 1er janvier 2018 pour le partage de l'exercice de cette compétence entre le Nord Bassin (voie conventionnelle) et le Sud Bassin (transfert). Cette situation devrait disparaître dès le 1er janvier 2020 avec l'adhésion de la COBAN au SIBA.
- **La qualité de l'eau au travers de 2 réseaux : REPAR et REMPARG**, une compétence agissant en faveur de la gestion et de la protection environnementale du Bassin d'Arcachon acquise en 1998
- **L'hygiène** et la **santé publique**, compétence acquise en 1973 via la création du Bureau d'Hygiène Intercommunal
- **La gestion des données et outils cartographiques** participent à l'administration d'un Système d'Information Géographique partagé avec l'ensemble des membres, compétence inscrite statutairement en 2006
- **La promotion du Bassin d'Arcachon**, compétence intégrée depuis 1996 ayant évolué vers le développement de la notoriété et de l'attractivité du territoire (au travers d'une marque territoriale partagée)

FINANCEMENT

En 2019, le SIBA dispose d'un budget global de 78,6 millions d'euros décomposé en 1 budget principal et 3 budgets annexes.



RESSOURCES HUMAINES

Au 31 décembre 2019, l'effectif du SIBA était de 72 agents, répartis de la façon suivante :

41 fonctionnaires, 24 contractuels de droit public et 7 marins.

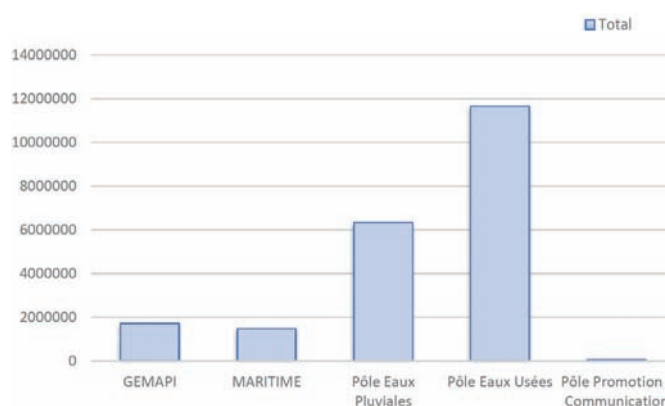
Comme vous pouvez le remarquer, il y a une certaine stabilité de l'effectif au sein de notre collectivité, pour rappel, au 31/12/2018, 71 agents étaient présents.

Le Syndicat a également accueilli des stagiaires (7) durant l'année 2019 au sein de plusieurs pôles Tourisme/Communication, Assainissement pluvial, Maritime et PAPI.

COMMANDE PUBLIQUE

En 2019, le SIBA a attribué 43 contrats d'un montant supérieur à 20 000 € HT, 34 marchés de travaux et 9 de services, pour un montant global de plus de 21 millions d'euros HT soit 25,5 millions d'euros TTC.

Répartition du montant des marchés par pôle de compétence



LOCAUX

Le siège du SIBA est situé dans la villa Vincenette, en ville d'hiver à Arcachon où sont concentrés les pôles maritime, promotion du Bassin, ressources numériques et administratifs. Le SIBA possède un autre site technique jouxtant la station d'épuration de Biganos qui accueille les pôles assainissement des eaux usées et urbanisme. Des travaux d'agrandissement ont été engagés en 2018 et se sont poursuivis en 2019 sur ce bâtiment afin de regrouper ces services avec ceux des pôles gestion des eaux pluviales, qualité de l'eau, hygiène et santé.





CHAPITRE II : PÔLE ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES



LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Le SIBA regroupe les dix communes riveraines du Bassin d'Arcachon. Il possède la compétence assainissement des eaux usées. Le SIBA définit la politique d'investissement du territoire, finance, réalise et renouvelle les systèmes de collecte et de traitement des eaux usées.

Le SIBA a confié l'exploitation des installations d'assainissement collectif à la Société ELOA, société dédiée du groupe Veolia eau, par le biais d'une délégation de service public qui a pris effet le 1^{er} janvier 2013 pour 8 ans.

La société ELOA est responsable du fonctionnement et de la continuité du service. Elle assure l'entretien et une partie du renouvellement des installations construites par le SIBA, ainsi que les relations avec les abonnés.

54 agents travaillent pour le compte du service de l'assainissement (39 pour ELOA et 15 pour le SIBA).

Le service de l'assainissement collectif compte 78 210 abonnés en 2019 pour une population de 118 393 habitants permanents. En cas de problème, un seul numéro à la disposition des abonnés fonctionne 24h/24 : 05 57 17 17 20.

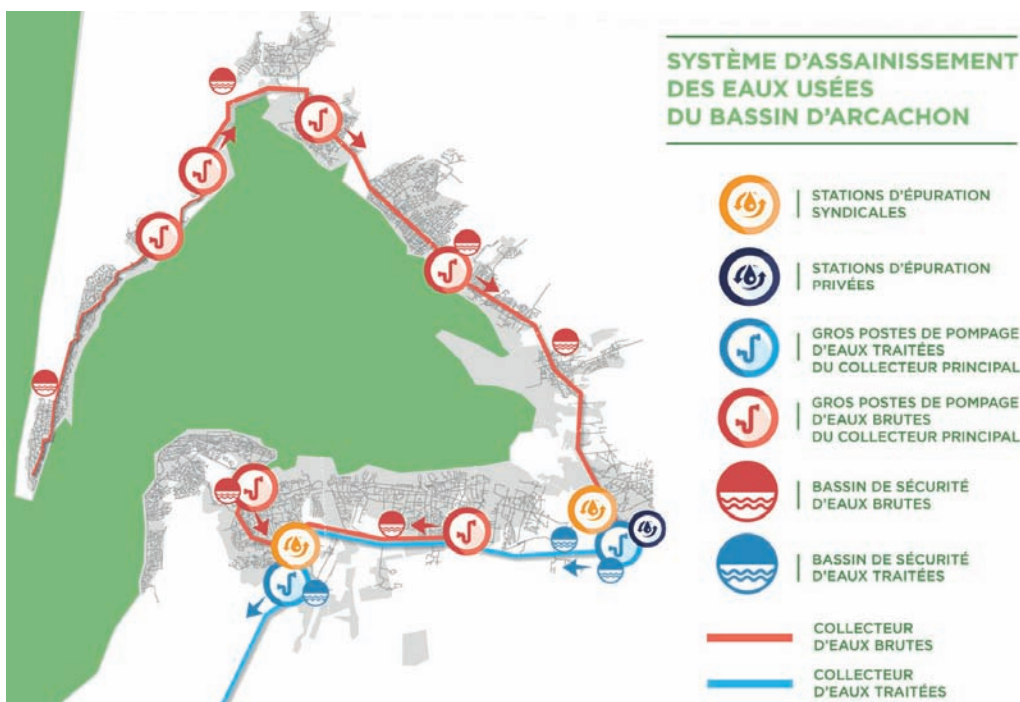
Les agents du SIBA se mobilisent et organisent des visites dans un lieu spécialement dédié, l'Eau'ditorium : ils montrent et expliquent au public le cycle de l'eau consommée.

LA COLLECTE DES EAUX USÉES

- 1140 km de réseaux séparatifs (le rejet des eaux pluviales y est interdit)
- Aucun rejet, même traité, dans le Bassin d'Arcachon, aucun déversoir d'orage
- 414 postes de pompage
- 8 bassins de sécurité pour une capacité de stockage de 270 000 m³

ELOA assure l'exploitation du système d'assainissement et procède notamment chaque année à :

- l'inspection télévisée de 30 km de réseau,
- le curage préventif de 140 km de réseau,
- 1600 opérations de nettoyage des postes de pompage,
- plus de 26 000 contrôles de branchement depuis 2013.



LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

La totalité des effluents collectés est traitée par les stations d'épuration de La Teste de Buch, de Biganos et de Cazaux d'une capacité totale de 290 000 équivalents habitants.

- 32 500 m³ traités chaque jour.
- 3704 tonnes de matière sèche de boues valorisées en compostage et en épandage.

LES INVESTISSEMENTS

Le SIBA décline une gestion patrimoniale active qui justifie des investissements importants afin d'assurer le renouvellement et la pérennité du système d'assainissement : 26 M€ TTC ont ainsi été investis en 2019 et 82 M€ TTC sur les 5 derniers exercices.

ELOA consacre également 1,2 M€ TTC chaque année au renouvellement des équipements.

LES INDICATEURS FINANCIERS

La redevance assainissement est perçue par l'intermédiaire de la facture d'eau en contrepartie du service rendu pour la collecte et l'épuration des eaux usées.

Le tarif de la redevance assainissement en 2020 : 2,33 € TTC, soit une augmentation de 1,06% par rapport à 2019.

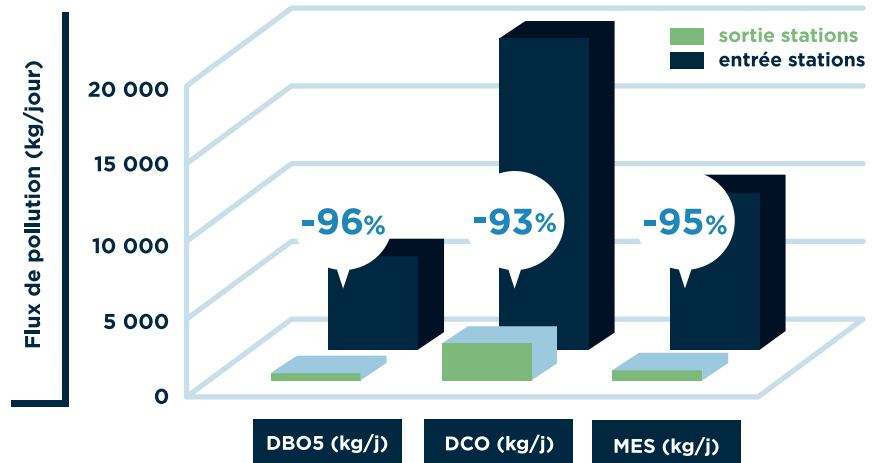
Le service de l'assainissement est autonome sur un plan financier : les charges du service ne sont pas financées par la fiscalité locale mais uniquement les recettes du service.

La situation financière du service de l'assainissement est très saine : des investissements importants (plus de 11,5 M€ TTC investis chaque année depuis 10 ans) et un niveau d'endettement très faible (durée d'extinction de la dette de 1.5 an).

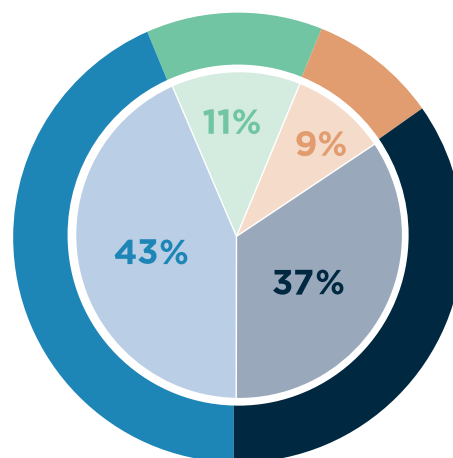
L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est géré en régie. Il assure le contrôle d'un peu plus de 1000 sites d'assainissement individuel.

Abatement de la pollution par les stations d'épuration en 2019



Décomposition du prix du m³ : 2,33€ TTC au 1^{er} janvier 2020



- Part délégataire (1,01€)
- Part SIBA (0,86€)
- Agence de l'eau (0,25€)
- TVA (0,21€)

Pour plus de détail, merci de vous reporter au Rapport Annuel 2019 sur le Prix et la Qualité des Services publics de l'assainissement collectif et non collectif.

CHAPITRE III : LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

LES MISSIONS

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le **SIBA assure la compétence en matière de gestion des eaux pluviales urbaines** déclinée ainsi dans ses statuts :

LA GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

Définition des éléments constitutifs du système de gestion des eaux pluviales

Le réseau d'eaux pluviales du Bassin d'Arcachon est de type « séparatif » hormis les "passes-débits" situés sur la commune d'Arcachon.

Conformément à l'article R.2226-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les éléments constitutifs du système de gestion des eaux pluviales urbaines placé sous la gestion du SIBA sont définis comme suit :

FONCTIONS	ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU SYSTÈME
Gestion des eaux de voirie (avaloirs, équipements isolés, canalisations et ceux dédiés au stockage des eaux de voiries)	Les ouvrages publics, réalisés avant le 1 ^{er} janvier 2018, en domaine public (ou en domaine privé bénéficiant de servitudes ou faisant l'objet de DIG) situés dans le périmètre tel que défini dans la cartographie annexée aux présents statuts. Les ouvrages privés ou financés par d'autres collectivités peuvent être intégrés dans le patrimoine du SIBA sous réserve de respecter les prescriptions d'incorporation définies par le SIBA ; en précisant que la réception de la voirie dans le domaine public n'entraîne pas l'incorporation des ouvrages.
Transport (fossés, canalisations et équipements associés)	
Stockage / régulation	
Pompage et refoulement des eaux	
Traitement des eaux	
Rejet des eaux (clapets, exutoires, etc.)	

Le service public de gestion des eaux pluviales urbaines

Pour les éléments constitutifs du système de gestion des eaux pluviales, le SIBA assure :

- Leur création et leur renouvellement¹.
- Leur exploitation et la réalisation des travaux d'entretien nécessaires à leur bon fonctionnement hydraulique. Ceci exclut l'entretien des espaces verts de ces ouvrages (tonte des fossés, noues et bassins) et le nettoyage de surface des grilles des avaloirs ;
- Le contrôle des dispositifs évitant ou limitant le déversement des eaux pluviales dans ces ouvrages publics.

L'élaboration des zonages d'assainissement des eaux pluviales

¹ Lorsque ce renouvellement résulte de la réalisation de travaux de restructuration lourde de la voirie (création d'une nouvelle chaussée) entrepris par la collectivité qui en est gestionnaire, celle-ci assure également la maîtrise d'ouvrage et le financement des ouvrages de gestion des eaux pluviales de voirie. Ces ouvrages, conçus dans le respect des prescriptions définies par le SIBA, sont incorporés dans son patrimoine après réception.

BILAN SYNTHÉTIQUE DES ACTIONS DE L'ANNÉE 2019

11

Exploitation	INTITULÉ	MONTANTS € T.T.C Montants mandatés en 2019	N° FICHE
PRESTATIONS DE SERVICES			
	Réparations sur réseau	282 695 €	R.1
	Maintenance des postes de pompage	60 505 €	R.2
	Hydrocurage, entretien et maintenance du réseau	510 285 €	R.3
	Curage de fossés	129 248 €	R.4
	Réponses aux DICT	20 797 €	R.5
TOTAL (hors frais interne)		1 003 530 €	

Travaux sous maîtrise d'œuvre interne	INTITULÉ	MONTANTS € T.T.C Montants marchés engagés en 2019	N° FICHE
TRAVAUX			
Travaux Ponctuels de renouvellement sur l'ensemble des 10 communes du Bassin d'Arcachon		600 592 €	T.0
	AUDENGE, Rue des Ajoncs, renouvellement d'ouvrages de gestion des eaux de voirie	46 070 €	T.1
	ARCACHON, Allée de la Chapelle, Travaux d'amélioration des capacités d'engouffrements	54 321 €	T.2
	ANDERNOS, Rue Pasteur et Avenue du Général de Gaulle, Travaux d'amélioration hydraulique des collecteurs d'eaux pluviales	59 359 €	T.3
	ARCACHON, Allée Georges Wolff, Travaux d'amélioration des capacités d'engouffrement des ouvrages de voirie	26 736 €	T.4
	LE TEICH, Impasse André Malraux, Renouvellement des ouvrages de gestion des eaux de voiries	23 098 €	T.5
	ANDERNOS, Avenue Cazenave, Renouvellement du collecteur d'eaux pluviales	52 343 €	T.6
	LA TESTE DE BUCH, Allée des Vendangeurs, Travaux de renouvellement des ouvrages de gestion des eaux de voiries	29 757 €	T.7
	ARCACHON, Impasse Montaut, Renouvellement du collecteur d'eaux pluviales suite à une casse réseau	72 015 €	T.8
	LE TEICH, Rue du Stade, Travaux d'amélioration d'une traversée de voirie	28 731 €	T.9
	GUJAN-MESTRAS, Cours de la Marne et rue de la Liberté, Travaux de renouvellement du réseau d'eaux pluviales	62 735 €	T.10
	ARCACHON, Cours Desbiey, Travaux de renouvellement des ouvrages de gestion des eaux pluviales	41 453 €	T.11
	AUDENGE, Rue des Marins, Création d'un ouvrage de sécurité pour la rue des Marins	28 910 €	T.12
	LA TESTE DE BUCH, Rue des Merles, Travaux d'amélioration du collecteur	30 136 €	T.13
	LA TESTE DE BUCH, Chemin de la Procession, Travaux de renouvellement d'un collecteur	28 514 €	T.14
	GUJAN-MESTRAS, Port de Larros et Port du Canal, Travaux de renouvellement des clapets anti-retour	47 996 €	T.15
	ARES, Construction du groupe de pompage, rue de la Garenne	301 324 €	T.16
	ARES, Renouvellement d'un réseau d'eaux pluviales, avenue de la Libération	99 271 €	T.17
	GUJAN-MESTRAS, Renouvellement d'un réseau d'eaux pluviales, Cours de Verdun	373 656 €	T.18
	LA TESTE DE BUCH, Création d'un collecteur d'eaux pluviales, rue du Commandant Marzac	317 141 €	T.19
	LANTON, Création de noues paysagères, Allée des Cabanes	290 670 €	T.20
	LA TESTE DE BUCH, Square du Mistral, Renouvellement des ouvrages de gestions des eaux de voiries situés en domaine privé	146 202 €	T.21
	ANDERNOS, Création d'un collecteur, Avenue du Bois	252 061 €	T.22
TOTAL TRAVAUX		2 722 421 € TTC	
ÉTUDES			
	ARCACHON, Schéma Directeur des Eaux Pluviales Communal	88 020 €	E.1
	AUDENGE, Etude hydraulique du ruisseau d'Ayguemorte	26 550 €	E.2
TOTAL ÉTUDES		114 570 €	
TOTAL GÉNÉRAL		2 836 991 €	

BILAN DÉTAILLÉ DE L'EXPLOITATION SUR L'ANNÉE 2019

L'exploitation du Pôle Pluvial alterne entre :

- les opérations curatives, destinées à répondre à des demandes d'interventions liées à des urgences provoquées par des inondations, des casses réseaux et des dysfonctionnements des ouvrages tels que les postes de pompage
- l'entretien préventif, destiné à assurer un fonctionnement optimal pour les équipements de gestion des eaux pluviales et notamment vis à vis des ouvrages sensibles : postes de pompages, ouvrages de stockages, ...

LES INTERVENTIONS 2019

Le pôle pluvial a comptabilisé un total de 532 demandes, ayant donné lieu à 729 interventions détaillées ci-dessous :

LES INTERVENTIONS EN QUELQUES CHIFFRES	
Diagnostics	234
Passages Caméras	11
Études	29
Hydrocurage	253
Travaux d'urgence	148
Curage de fossés	23
En astreinte SME / SUEZ	16 / 22
Réalisation de courriers aux particuliers, pour entretien de fossés	31

L'ENTRETIEN PRÉVENTIF

L'accent est également porté sur l'entretien préventif des ouvrages, permettant d'optimiser au mieux le fonctionnement hydraulique du réseau et des secteurs sensibles.

L'ENTRETIEN DU PATRIMOINE	
Curage et inspection caméra des réseaux	11 560 m
Nettoyage des clapets	426
Nettoyage des avaloirs	8 310
Nettoyage des postes de pompage	23
Nettoyage des puisards	116
Nettoyage des bassins de stockage	14
Visites d'exploitation et de maintenance des postes de pompage	474
Réalisation de DT / DICT	1 000

RÉPARATIONS D'URGENCES SUR RÉSEAUX ET ÉQUIPEMENTS

DESCRIPTIF R.1

Travaux de réparation ponctuels des ouvrages (canalisations, drains, regards, avaloirs, bouches d'engouffrements, puisards, ...).

L'OBJECTIF ÉTANT DE :

- sécuriser les personnes et les biens en cas de rupture, effondrement et/ou fragilité des ouvrages,
- rétablir le fonctionnement hydraulique,
- améliorer l'efficacité des ouvrages,
- solutionner des dysfonctionnements localisés.

Coût : 282 695 € TTC
Entreprise : SOGEA


Casse sur réseau, Boulevard de l'Union, Andernos



Casse sur réseau, Boulevard de l'Union, Andernos

MAINTENANCE DES POSTES DE POMPAGE

DESCRIPTIF R.2

LES OBJECTIFS : Contrôler et participer au bon fonctionnement des postes de relevage grâce à :

- la mise en place d'une supervision pour rester en contact permanent avec les postes de relevage,
- une maintenance préventive mensuelle, associée à un suivi d'exploitation courant,
- un service d'astreinte (24H/24H).

Coût : 60 505 € TTC
Entreprise : SUEZ


Poste de pompage de Sensevin, Arcachon : renouvellement d'une pompe

DESCRIPTIF R.3

HYDROCURATION, ENTRETIEN ET MAINTENANCE DU RÉSEAU

Entretien et curage du réseau de gestion des eaux pluviales et de ses équipements.

LES PRINCIPAUX OBJECTIFS ÉTANT :

- de nettoyer l'ensemble des avaloirs des dix communes du Bassin d'Arcachon,
- de curer et d'inspecter les réseaux selon un programme établi mensuellement,
- d'intervenir rapidement (astreinte) pour des débouchages ponctuels,
- d'hydrocurer les postes de relevages d'eaux pluviales.

Coût : 510 285 € TTC

Entreprise : SME



Hydrocurage-caméra sur la commune du Teich



Réseau débordant sur voirie, Andernos-les-Bains

DESCRIPTIF R.4

CURAGE DE FOSSÉS

Afin de s'assurer que les fossés et les bassins de rétention jouent leur rôle d'infiltration et de bonne circulation des eaux, le SIBA procède à différentes actions :

- le reprofilage des fossés (travail au niveau des pentes pour un bon écoulement),
- l'agrandissement des bassins de rétention afin d'éviter tout débordement,
- le dévoiement de fossé afin que ces derniers soit plus efficace.

Coût : 129 248 € TTC

Entreprise : SCHINCARIOL



Curage de fossé en cours, La Teste de Buch



Reprofilage fossé, Lège-Cap Ferret

DESCRIPTIF R.5

RÉPONSES AUX DICT	
<p>Afin de respecter les obligations réglementaires de la loi anti-endommagement des réseaux, le SIBA réalise avec son prestataire, les réponses aux DT et DICT sur le guichet unique.</p> <p>En quelques chiffres : 1 000 réponses</p>	
Coût : 20 797 €	Entreprise : DICT SERVICES

BILAN DÉTAILLÉ DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENTS SUR L'ANNÉE 2019

LES TRAVAUX RÉALISÉS

DESCRIPTIF T.0

TRAVAUX PONCTUELS DE RENOUVELLEMENT PERIMETRE DU SIBA	
<p>Afin d'assurer une continuité de service, le Pôle Pluvial est amené aussi à effectuer les travaux de renouvellements ou d'investissements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pose ou réhabilitation de réseaux et d'équipements associés ; • renouvellement de tampons fontes ; • renouvellement d'équipements réseaux (clapets, vannes, ...) ; • renouvellement des équipements hydrauliques des stations de pompages (pompes, tuyauteries, ...). 	
<p>Coût : 600 592 € T.T.C Entreprise : SOGEA / SUEZ</p>	<p>Période : Année 2019</p>



Réparation d'une conduite de refoulement, Poste de pompage de Desbief, Arcachon



Repose d'une traversée de route, rue Suffren, Lège-Cap Ferret

T.1
DESCRIPTIF

RUE DES AJONCS : CRÉATION DE RÉSEAU D'INFILTRATION DES EAUX PLUVIALES | AUDENGE

La rue des Ajoncs et les propriétés attenantes étant régulièrement inondées lors d'épisodes orageux, le SIBA a décidé de réaliser des travaux pour améliorer le fonctionnement hydraulique des ouvrages existants sous-dimensionnés.

En effet, ces travaux ont permis d'utiliser un accotement afin de favoriser l'infiltration par la pose d'une structure drainante, et de raccorder le trop-plein vers un réseau existant à proximité.

Coût : 46 070 € T.T.C
Entreprise : SOGEA

Période : Janvier 2019



Aménagement des accotements après création d'une tranchée drainante, Audenge



Pose d'une traversée d'eaux pluviales vers le réseau existant, Audenge

T.2
DESCRIPTIF

ALLÉE DE LA CHAPELLE : TRAVAUX D'AMÉLIORATIONS DES CAPACITÉS D'ENGOUFFREME | ARCACHON

L'allée de la Chapelle étant sujette à de nombreuses inondations, le SIBA a profité des travaux d'aménagement de voirie pour apporter des améliorations en créant plusieurs ouvrages de collecte des eaux pluviales, ainsi que des reprises de conduites sous dimensionnées.

Coût : 54 321 € T.T.C
Entreprise : SOBEBO

Période : Février 2019



Création d'un regard de visite sur le réseau à existant, Arcachon



Fouilles blindées pour la pose des bouches d'engouffrement, Arcachon

T.3
DESCRIPTIF
RUE PASTEUR ET AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE : TRAVAUX D'AMÉLIORATIONS HYDRAULIQUES DES COLLECTEURS D'EAUX PLUVIALES | ANDERNOS LES BAINS

La zone piétonne du centre-ville d'Andernos est souvent encline aux inondations, impactant les commerces et riverains des deux rues. Après de nombreuses investigations, des travaux de modification du réseau ont été engagés pour supprimer les pertes de charges hydrauliques et augmenter le débit capable du réseau existant.

Coût : 54 321€ T.T.C
Entreprise : SOBEBO

Période : Janvier 2019



Pose de réseau en milieu urbain encombré par de nombreux concessionnaires



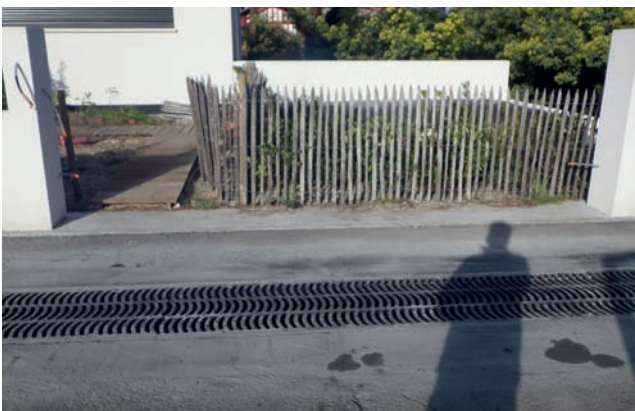
Ouverture de la zone avant la pose d'ouvrage

T.4
DESCRIPTIF
ALLÉE GEORGES WOLFF : MISE D'UN DISPOSITIF DE PROTECTION HYDRAULIQUE | ARCACHON

Le riverain du 12 Allée Georges Wolff, situé à un point bas de l'impasse, a été victime d'inondations et de dégâts importants, par le ruissellement des eaux de voirie. Face à cette problématique, le SIBA a réalisé une étude du bassin versant afin de dimensionner un ouvrage permettant de protéger cette propriété. Au vu de l'étude du bassin versant et des quantités d'eau ruisselé le SIBA a choisi de mettre des caniveaux en 600 connecté à un puisard pour vider ce dernier.

Coût : 26 736 € T.T.C
Entreprise : SOGEA

Période : Février 2019



Pose d'un caniveau 600 x 600 sur un point bas de voirie, Arcachon



Vue du caniveau et de son exutoire constitué d'un puit d'infiltration, Arcachon

T.5
DESCRIPTIF

IMPASSE ANDRÉ MALRAUX : CRÉATION DE BASSIN À CIEL OUVERT
POUR STOCKAGE ET INFILTRATION DES EAUX PLUVIALES

I LE TEICH

L'impasse André Malraux et les propriétés attenantes étant régulièrement inondées lors de fortes pluies et surtout en situation de nappe haute, le SIBA à engagé des travaux visant à augmenter les ouvrages de gestion de voirie, par la création de deux noues à ciel ouvert, lesquelles permettent de stocker et d'infiltrer le surplus des eaux pluviales.

Coût : 23 098 € T.T.C
Entreprise : SOGEA

Période : Février/Mars 2019



Vue de l'accotement aménagé en tranchée d'infiltration, Le Teich



Aménagement des bassins à ciel ouvert destinés à recueillir les eaux de voirie, Le Teich

T.6
DESCRIPTIF

AVENUE CAZENAVE : RENOUELEMENT DU COLLECTEUR D'EAUX PLUVIALES

I ANDERNOS-LES-BAINS

De nombreux signalements d'affaissements et de dysfonctionnements hydrauliques ayants été signalés sur l'allée Franck Cazenave, des opérations de renouvellement ont dû être entreprises sur le réseau des eaux pluviales. Ces travaux ont consisté à corriger une forte contre-pente et à remplacer plusieurs regards et canalisations présentés comme très fragiles et susceptibles de s'effondrer sur plusieurs tronçons de la rue.

Coût : 52 343 € T.T.C
Entreprise : SOGEA

Période : Avril/Juin 2019



Réalisation d'une tranchée pour la pose du réseau neuf, Andernos-les-Bains



Pose d'un regard de visite destiné sur le réseau neuf, Andernos-les-Bains

T.7
DESCRIPTIF

ALLÉE DES VENDANGEURS : REPRISE DE L'EXUTOIRE DU RÉSEAU DE LA RUE | LA TESTE DE BUCH

L'exutoire de l'allée des Vendangeurs étant sujet à des problématiques d'ensablements réguliers, le SIBA a profité des travaux communaux, pour renouveler l'exutoire des eaux pluviales, situé en partie terminale de la rue. Le renouvellement de cet ouvrage, associé à la création d'ouvrages de gestion des eaux de voirie par stockage et infiltration, a permis de réduire les rejets vers le milieu naturel, tout en améliorant l'hydraulique général du réseau.

Coût : 29 757 € T.T.C
Entreprise : SOGEA

Période : Juin 2019



Pose d'un caniveau transversal pour évacuer les eaux pluviales de la rue des Vendangeurs, tout en piégeant les macro-déchets, La Teste de Buch



Travaux d'aménagement de l'exutoire après sa pose, La Teste de Buch

T.8
DESCRIPTIF

IMPASSE MONTAUT : RENOUELEMENT DU COLLECTEUR D'EAUX PLUVIALES SUITE À UNE CASSE RÉSEAU | ARCACHON

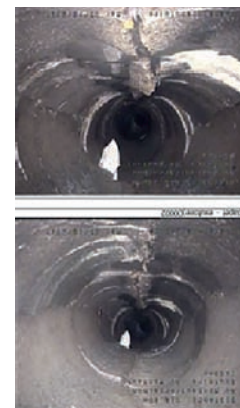
Suite à l'effondrement d'un collecteur d'eaux pluviales, des travaux de réparations ont dû être entrepris en urgence. Dans un premier temps, ces travaux ont consisté à sécuriser les ouvrages avoisinants (stabilisation du sol et du bâti, mise en place d'une continuité de service provisoire), pour ensuite remplacer la canalisation existante. Des aménagements complémentaires ont été nécessaire pour reconstituer la rampe béton d'accès à la plage.

Coût : 72 015 € T.T.C
Entreprise : SOGEA

Période : Mai/Juin 2019



Terrassements pour la pose du collecteur de l'impasse Montaut, Arcachon



Extrait de l'Inspection Télévisuelle du réseau détérioré à renouveler, Arcachon

T.9
DESCRIPTIF

RUE DU STADE : TRAVAUX D'AMÉLIORATION D'UNE TRAVERSÉE DE VOIRIE | LE TEICH

Plusieurs propriétés de la rue ont été inondées par la craste traversant la rue du Stade. Après investigations et à l'aide du Schéma Directeur des Eaux Pluviales, le SIBA a identifié des points provoquant un ralentissement des écoulements des eaux pluviales (contre pente, diamètre insuffisant, profil de fossé). Les travaux ont donc permis de reprendre intégralement la traversée afin de modifier l'altimétrie, les angles et les diamètres des réseaux.

Coût : 28 731 € T.T.C
Entreprise : SOGEA

Période : Avril 2019



Réfection après repose des traversées d'eaux pluviales et reprise du fossé

T.10
DESCRIPTIF

COURS DE LA MARNE ET RUE DE LA LIBERTÉ : TRAVAUX DE RENOUVELLEMENTS DU RÉSEAU D'EAUX PLUVIALES | GUJAN-MESTRAS

Dans le cadre des opérations de renouvellement de son patrimoine « réseau », le SIBA a décidé de remplacer plusieurs regards (6 unités) et canalisations présentant des risques de ruptures et susceptibles de s'effondrer sur l'ensemble des deux rues.

Coût : 62 735 € T.T.C
Entreprise : SOGEA

Période : Juillet/Aout 2019



Extrait de l'inspection télévisuelle du réseau endommagé avec affaissement sur voirie, Gujan-Mestras



Terrassements pour renouvellement du regard et du réseau affaissé, Gujan-Mestras

T.11
DESCRIPTIF
COURS DESBIEY : REPRISE DU RÉSEAU DE LA RUE AVANT RÉFECTION VOIRIE | ARCACHON

La commune ayant programmé la réfection de voirie du cours Desbiey, le SIBA a engagé des travaux de renouvellement et d'amélioration du réseau des eaux pluviales existant. Ces travaux ont consisté à reprendre les ouvrages présentant des signes de vétusté ainsi qu'à modifier le fonctionnement général du réseau pour réduire les pertes de charges importantes.

Coût : 41 453 € T.T.C
Entreprise : SOGEA

Période : Juin 2019



Pose de caniveaux pour augmenter la capacité d'absorption des installations



Reprise de traversées de route

T.12
DESCRIPTIF
RUE DES MARINS : CRÉATION D'UN OUVRAGE DE SÉCURITÉ POUR LA ZONE | AUDENGE

L'intersection de la rue des Marins et de la rue du port est régulièrement inondée, lors d'épisodes pluvieux concomitants à des marées hautes. En partenariat avec le Conservatoire du Littoral, le SIBA a créé une connexion de secours (vanne + clapet) vers les prés-salés, afin de pouvoir évacuer les eaux pluviales, lorsque l'exutoire principal est contraint par une marée haute et en situation d'inondation de la rue. Cette vanne reste fermée par défaut.

Coût : 28 910 € T.T.C
Entreprise : SOGEA

Période : Mai 2019



DESCRIPTIF T.13

PORT DE LARROS ET PORT DU CANAL, TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES CLAPETS ANTI-RETOUR | GUJAN-MESTRAS

Les clapets anti-retour des Ports du Canal et de Larros présentant des signes de vétusté avec des dysfonctionnements avérés, le SIBA a entrepris des travaux de renouvellement de ces équipements, visant également à améliorer leur exploitabilité.

Coût : 47 996 € T.T.C
Entreprise : SOGEA

Période : Décembre 2019



Vue de la fouille blindée pour la pose du regard de visite avec clapet anti-retour, Gujan-Mestras



Regards préfabriqués pour le montage du clapet antiretour, Gujan-Mestras

DESCRIPTIF T.14

CHEMIN DE LA PROCESSION, TRAVAUX DE RÉPARATION ET DE RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU EN URGENCE | LA TESTE DE BUCH

Lors des intempéries de 2019, la craste du chemin de la Procession est sortie de son lit à cause de l'obturation d'un passage busé effectué dans un diamètre très insuffisant. Ces débordements ont provoqué de nombreuses inondations de propriétés privées. Après être intervenu en urgence pour tenter de déboucher le réseau obturé, le SIBA a dû engager des travaux d'urgence pour, d'une part sortir le busage en cause et, d'autre part, remédier à cette insuffisance hydraulique en redimensionnant la traversée en cause.

Coût : 28 514 € T.T.C
Entreprise : SOGEA

Période : Novembre 2019



Photographie des inondations sur le chemin de la Procession et les propriétés privées, La Teste de Buch



Vue de la réduction hydraulique existante après l'ouverture de la fouille, La Teste de Buch

DESCRIPTIF T.15

AVENUE DES MERLES, AVENUE DES GOELAND TRAVAUX DE RÉTABLISSEMENT DU PROFIL HYDRAULIQUE

I LA TESTE DE BUCH

L'avenue des merles ainsi que l'avenue des goélands sont sujettes à des inondations régulières. Après l'étude des réseaux existants, il a été constaté un problème de contre pente (60cm) participant aux inondations. Le SIBA a donc décidé de reposer 25 mètres de canalisations afin de rétablir le profil hydraulique du réseau.

Coût : 30 136 € T.T.C
Entreprise : SOGEA

Période : Novembre 2019



Photographie des inondations sur l'avenue des Merles, La Teste de Buch



Terrassements à l'aspiratrice pour la suppression de la contre pente existante, La Teste de Buch

DESCRIPTIF T.16

RUE DE LA GARENNE : CONSTRUCTION DU GROUPE DE POMPAGE

I ARÈS

La rue de la Garenne a été victime d'inondations régulières. Ce secteur (point bas) était dépourvu d'exutoire lors des marées hautes. Face à cette problématique, le Schéma Directeur a permis d'identifier le problème et de proposer des aménagements répondant à ces problématiques. C'est dans ce cadre que les travaux ont été réalisés, pour pourvoir ce quartier d'un nouvel exutoire, composé d'un collecteur et d'un poste de relevage, permettant d'assurer les écoulements même lors des marées hautes.

Coût : 301 324 € T.T.C
Entreprise : SOBEBO/SEIHE

Période : Septembre - Novembre 2019



Blindage de la fouille pour la pose du poste de pompage, Arès



Terrassements pour la pose du collecteur DN 600, Arès

DESCRIPTIF T.17

AVENUE DE LA LIBÉRATION : RENOUVELLEMENT D'UN RÉSEAU D'EAUX PLUVIALES | ARÈS

Le collecteur pluvial situé sur l'accotement de la route Départementale se trouvait être en très mauvais état. Dans le cadre de son programme de renouvellement de patrimoine, le SIBA a souhaité profiter des travaux menés par la commune afin de reposer intégralement le réseau avant les nouvelles réfections de voirie.

Coût : 99 271 € T.T.C
Entreprise : CHANTIERS D'AQUITAINE

Période : Janvier 2019



Balilage de la zone de chantier destiné à maintenir les accès piétons, Arès



Remblai de la fouille après pose du réseau neuf, Arès

DESCRIPTIF T.18

COURS DE VERDUN : RENOUVELLEMENT D'UN RÉSEAU D'EAUX PLUVIALES | GUJAN-MESTRAS

Des travaux d'aménagement du rond-point et de la voirie du cours de Verdun étant programmés par la Commune de Gujan-Mestras, le SIBA a profité de cette opération pour effectuer le renouvellement et le redimensionnement du collecteur des eaux pluviales, conformément au Schéma Directeur. Ces travaux ont permis également d'inclure une solution de récupération des matières en suspension par décantation hydrodynamique, avant rejet au milieu naturel.

Coût : 373 656 € T.T.C
Entreprise : EIFFAGE TP

Période : Juin 2019



Terrassements et blindage pour la pose du collecteur DN 600, Gujan-Mestras



Balilage de la zone de chantier pour le maintien de la circulation, Gujan-Mestras

DESCRIPTIF T.19

RUE DU COMMANDANT MARZAC : CRÉATION D'UN COLLECTEUR D'EAUX PLUVIALES | LA TESTE DE BUCH

Les travaux menés par le SIBA ont consisté à relier le nouveau réseau d'eau pluvial créée en 2017 (allée des Gémelles) et le nouvel exutoire (passant par la BA120). Cette création de réseau offre ainsi une meilleure capacité hydraulique pour le bassin versant concerné. Les travaux ont consisté à poser environ 330 mètres de tuyau béton en diamètre 600 mm.

Coût : 317 141 € T.T.C
Entreprise : EIFFAGE TP

Période : Septembre 2019



Pose du collecteur béton en DN600, La Teste de Buch



Pose d'un regard préfabriqué sur-mesure pour le raccordement au réseau de la base aérienne, La Teste de Buch

DESCRIPTIF T.20

ALLÉE DES CABANES : CRÉATION DE NOUES PAYSAGÈRES | LANTON

L'allée des cabanes et les propriétés avoisinantes sont sujettes à des inondations régulières. Ce secteur (point bas d'un bassin versant) est effectivement dépourvu d'exutoire lors des marées hautes. Face à cette problématique et en s'appuyant sur des études hydrauliques effectuées par un bureau d'étude spécialisé, le SIBA a créé des noues paysagères destinées à stocker les eaux pluviales durant les marées hautes. Ces travaux ont également nécessité quelques modifications de réseau pluvial.

Coût : 290 670 € T.T.C
Entreprise : GUINTOLI/CHANTIERS D'AQUITAINE/BOULERIS

Période : Juin/Septembre 2019



Travaux d'aménagements paysagers sur les noues, Lanton



Terrassements en masse pour la création des noues, Lanton

DESCRIPTIF T.21

SQUARE DU MISTRAL : RENOUELEMENT DES PUISARDS DU QUARTIER | LA TESTE DE BUCH

Le SIBA a engagé des travaux de renouvellement des équipements de gestion des eaux de voirie du square du Mistral, pour supprimer les ouvrages construits lors de la création du lotissement, lesquels présentaient des insuffisances importantes. Quatre bassins de stockage et d'infiltration en structure alvéolaire ultra légère (SAUL) ont ainsi été créés sur quatre points bas du quartier avec des systèmes d'engouffrements adaptés à la topographie du terrain (forte pente et grands bassins versants).

Coût : 146 202 € T.T.C
Entreprise : Chantiers d'Aquitaine

Période : Avril - Juin 2019



Vue de la fouille blindée et pose des casiers composant la SAUL, La Teste de Buch



Terrassements pour la pose des SAUL, La Teste de Buch

DESCRIPTIF T.22

AVENUE DU BOIS : CRÉATION D'UN COLLECTEUR DES EAUX PLUVIALES | ANDERNOS-LES-BAINS

L'avenue de Salles et les propriétés attenantes furent régulièrement inondées lors de fortes pluies. Il a été constaté que la conduite pluviale et les fossés existants présentent un débit insuffisant pour canaliser les eaux. Le SIBA a donc décidé de réaliser un maillage en créant un nouveau réseau en domaine public sur environ 300 mètres, en diamètre 400 mm.

Coût : 252 061 € T.T.C
Entreprise : CHANTIERS D'AQUITAINE

Période : Décembre 2019



Travaux de terrassements pour la pose du réseau DN 400, Andernos-les-Bains



Chargement des déblais à l'avancement des terrassements, Andernos-les-Bains

LES ÉTUDES RÉALISÉES EN 2019

E.1

SCHÉMAS DIRECTEURS DE GESTION DES EAUX PLUVIALES ET ÉTUDES SPÉCIFIQUES

DESCRIPTIF

Les communes du Bassin d'Arcachon ont subi lors du premier semestre 2013, en janvier et février 2014 puis en février 2016, d'importantes intempéries qui ont provoqué de nombreux dysfonctionnements en matière de gestion des eaux de ruissellement du territoire impactant le système d'assainissement des eaux usées. Au vu de ce constat, l'actualisation à court terme de tous les schémas directeurs des eaux pluviales a été engagée afin de définir les travaux nécessaires pour limiter les inondations et les impacts sur le système d'assainissement des eaux usées.

CONSISTANCE DES ÉTUDES :

- Analyser le fonctionnement du système de gestion des eaux pluviales par la modélisation des écoulements hydrauliques.
- Proposer plusieurs solutions techniques, permettant d'améliorer le fonctionnement hydraulique des secteurs critiques identifiés.

Les préconisations de solutions et actions prioritaires envisagées par ces études, précisent le dimensionnement hydraulique nécessaire des ouvrages pour réduire les risques d'inondations et préserver le bon fonctionnement du système de collecte des eaux usées. Elles servent de base pour l'élaboration des projets de travaux.

INTITULÉ
ARCACHON
Coût : 88 020 € TTC
Entreprise : PROLOG
Période : Mars 2019 - Janvier 2020
E.2

AUDENGE, ETUDE HYDRAULIQUE DU RUISSEAU D'AYGUEMORTE

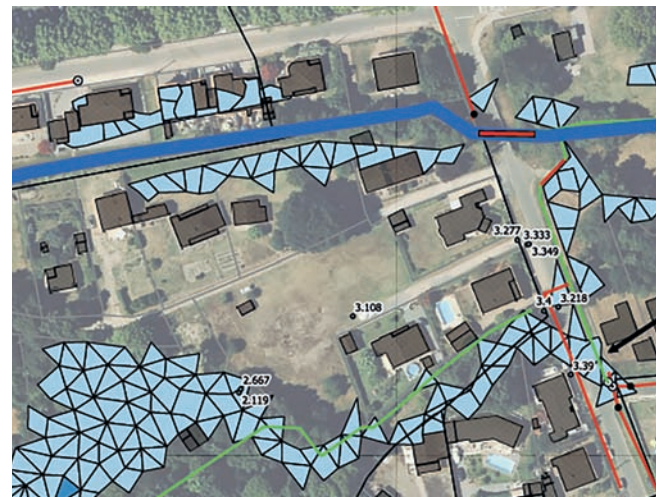
DESCRIPTIF

La rue du Pas de Madame ainsi que les propriétés attenantes, étant régulièrement inondées lors d'événements pluviométriques conséquents, le SIBA a réalisé, en concertation avec la commune d'Audenge, un diagnostic du ruisseau d'Ayguemorte, pour déterminer les causes de ces débordements.

Une étude hydraulique a ainsi été menée pour identifier l'influence des différentes conditions locales (crues du cours d'eau, marées de vives eaux, écoulements du réseau d'eaux pluviales), sur le régime hydraulique du cours d'eau et son incidence sur les débordements de la rue du Pas de Madame.

INTITULÉ
AUDENGE
Coût : 26 550 € TTC
Entreprise : PROLOG
Période : Septembre à Décembre 2019


Photographie des inondations de la zone d'étude, Audenge



Vue de la restitution du modèle 2D, Audenge

CHAPITRE IV : LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PRÉVENTION DES INONDATIONS

La GEMAPI est une compétence dédiée à la gestion du cycle de l'eau sur un territoire hydrographiquement cohérent et s'articule autour de 4 missions (items 1, 2, 5 et 8 de l'article L.211-7 du CE) : l'aménagement de bassin hydrographique, l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, la défense contre les inondations ainsi que la protection et la restauration des écosystèmes aquatiques et zones humides.

Depuis le 1^{er} janvier 2018 le SIBA exerce officiellement cette compétence, par transfert, sur le territoire de la COBAS (Sud Bassin) et par convention d'entente pour le compte de la COBAN (Nord Bassin) en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne et le Syndicat Intercommunal d'Aménagement des eaux du Bassin versant et Etangs du Littoral Girondin.

A l'instar de l'année 2018, 2019 fut donc une année charnière qui permit la finalisation de la démarche PPRISM¹, la conclusion des démarches liées à l'élaboration du PAPI sur les plans financiers et administratifs, mais aussi le démarrage et la poursuite de différentes

actions de lutte contre la submersion marine (autant au niveau du PAPI que de la gestion des ouvrages de lutte contre la submersion marine). La poursuite des 2 principaux chantiers de gestion des milieux aquatiques initiés en 2018 et l'engagement d'une réflexion plus globale sur la gestion des cours d'eau du territoire ont permis de mettre un cadre sur les actions réalisées et à venir pour le volet milieux aquatiques de la compétence.

Concernant les aspects administratifs et financiers, cette deuxième année d'exercice fut marquée par la poursuite des échanges entre collectivités afin de partager politiquement et techniquement les actions et les budgets alloués, en lien notamment avec l'adhésion prévue de la COBAN au SIBA en 2020 et l'incorporation de fait des communes de Marcheprime et Mios. La transversalité des missions de la compétence GEMAPI impose un travail pluridisciplinaire impliquant les pôles maritime, pluvial, promotion du Bassin, urbanisme, et de ressources numériques du SIBA.

LES ACTIONS RÉALISÉES DANS LE CADRE DU VOLET SUBMERSION MARINE

Les actions concernant la gestion du risque de submersion marine sont réalisées dans la poursuite de celles engagées l'année précédente.



Le PPRISM¹ est une démarche portée par l'Etat prescrite en 2010 sur le TRI² du Bassin d'Arcachon, permettant la prise en compte du risque « submersion marine » dans le traitement des dossiers d'urbanisme. À la demande des maires des 10 communes riveraines concernées, le SIBA fut désigné pour assurer le suivi technique de cette démarche durant sa phase d'élaboration jusqu'à la validation de ses documents constitutifs en 2017 et son approbation par arrêté préfectoral en avril 2019.

PPRISM

En 2019, le rôle du SIBA fut de soutenir les services instructeurs des différentes communes dans l'accapuration du document et de ses données (cartographies d'aléa, côtes de seuil, règlement...) jusqu'à leur parfaite autonomie. Pour cela, une réunion-formation à destination des services instructeurs, organisée conjointement entre le SIBA et la DDTM, ainsi qu'un support déclinant les mesures du règlement du PPRSM ont été produits au cours de l'année.



Pour répondre aux exigences de la Directive Européenne du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, les grands bassins hydrographiques ont identifié sur leurs périmètres des Territoires à Risque Important d'inondation (TRI). Le Bassin d'Arcachon fait partie de la liste des TRI du bassin Adour-Garonne, liste fixée par l'arrêté du 11 janvier 2013.

LA SLGRI ET LE PAPI

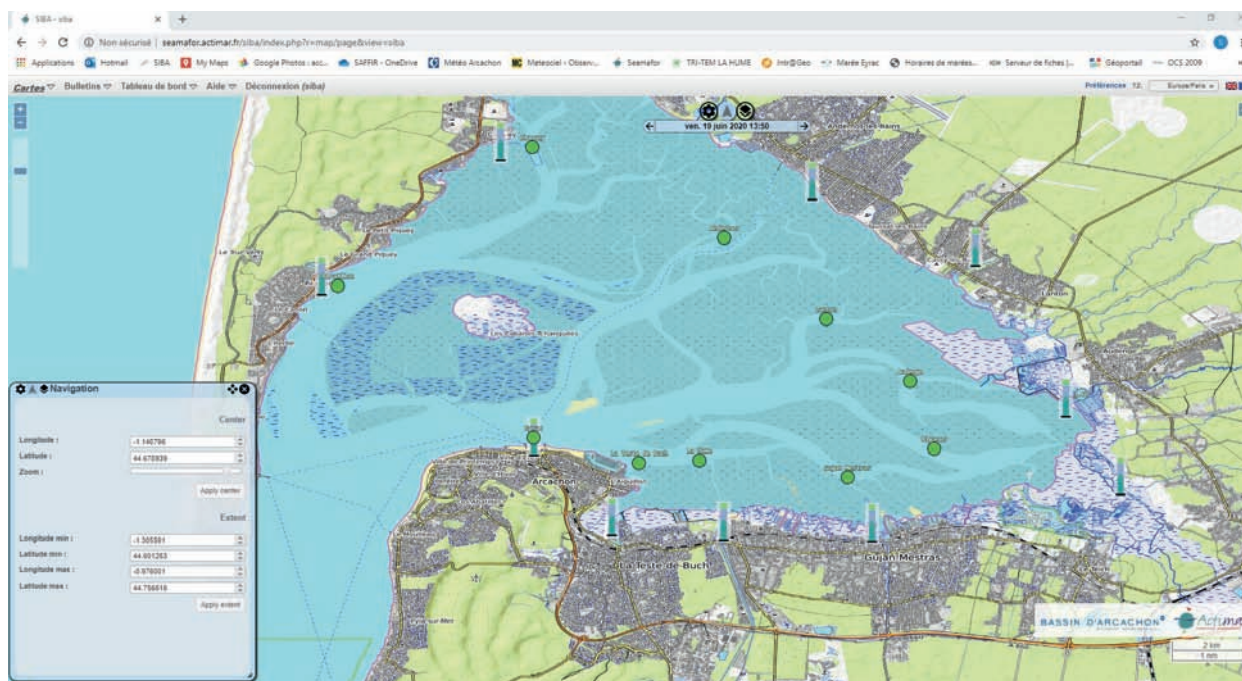
Durant l'année 2018, le PAPI a été rédigé, validé en COPIL puis déposé officiellement auprès des services de l'État. Le début de l'année 2019 a été quant à lui marqué par la labellisation du PAPI suite à la présentation du projet par le SIBA en CIB. La convention cadre avec l'État (qui permet d'assurer les financements de l'État par l'intermédiaire du fond Barnier) a également été signée en fin d'année. Le SIBA a réalisé en parallèle des dossiers de demandes de subvention auprès du FEDER, de la Région Nouvelle Aquitaine et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Le détail des actions réalisées en 2019 est indiqué ci-après.

¹ Plan de Prévention du Risque Inondation par Submersion Marine - ² Territoire à Risque important d'Inondation

LA PLATEFORME DE PREVISION SEAMAFOR

Le développement d'une plateforme de prévision du risque de submersion marine locale entre dans le cadre de l'axe 2 du PAPI. Déjà développée depuis 2017 avec notre partenaire ACTIMAR, cette plateforme fait l'objet de constantes évolutions en lien avec l'amélioration des connaissances.

L'année 2019 a permis d'éprouver l'outil sur le long terme et d'acquérir des données permettant d'investiguer les écarts éventuels entre les prévisions de hauteur d'eau du modèle et les mesures réelles du niveau de l'eau. Il s'est avéré que les prédictions du modèle étaient très satisfaisantes dans la majorité des situations rencontrées, mais légèrement sous-évaluées lorsqu'une houle importante survient au large. Pour 2020, il est prévu la production d'une étude bilan permettant de valoriser cette période d'acquisition de données d'environ 2 ans et de proposer une évolution de l'outil avec l'introduction de nouvelles fonctionnalités (ex. : alerte SMS). De plus, les seuils de hauteurs d'eau induisant un changement de couleur seront mis à jour pour être spécifiques à chaque commune, ce qui fera l'objet d'un travail de cartographie et de géoréférencement courant 2020.



LE TRI-TEM

Le concept du TRI-tem est simple : il s'agit d'un totem d'information permettant de diffuser de manière permanente des informations liées au risque de submersion marine au niveau de son site d'implantation (hauteurs d'eau de la prochaine pleine mer avec prise en compte des surcotes, danger associé, état de mer...). À travers une information visuelle facilement interprétable, il permet d'anticiper et d'informer en avance les populations quant au risque de submersion marine. De plus, le TRI-tem donne l'occasion de partager avec les citoyens la pertinence des actions de prévention réalisées (ex. pose de barrière et restrictions d'accès diverses) et les incite à suivre la démarche. Le projet s'inscrit dans un engagement de tout le territoire pour l'appropriation de la gestion du risque (axe 1 du PAPI).

En 2018, un prototype de TRI-tem dit « mécanique » avait été installé au port d'Audenge. Durant l'année 2019, ce totem a

surtout fait l'objet d'un travail de maintenance (changements de pièces, ...) et d'amélioration de sa condition physique, et le SIBA a attribué un marché à l'entreprise ISB concernant la mise en place d'un nouveau prototype de TRI-tem dit « numérique » sur le port de la Hume (Gujan-Mestras).

Les suites à donner à ce projet sont multiples. Il s'agirait dans un premier temps de conclure le projet de TRI-tem numérique de la Hume (installation prévue en mai 2020). Dans une perspective plus large, l'objectif serait, comme prévu initialement, d'étendre ce dispositif sur l'ensemble des communes riveraines du territoire : cela matérialiserait le premier pas des communes vers une appropriation du risque. Cet outil pourrait également être décliné de façon virtuelle sur les sites internet du SIBA et des communes membres et surtout sur l'application mobile « e-navigation » que le SIBA met au service de la population.

MOHYS

L'objectif de ce projet dont la convention cadre avec le BRGM³ a été signée en 2019 est de créer un modèle prédictif pour la nappe phréatique sub-affleurante du territoire du Bassin d'Arcachon. Ce projet fortement transversal permettra à terme la production d'un outil opérationnel trouvant des usages en lien avec de nombreuses compétences telles que l'assainissement des eaux usées, des eaux de pluie, l'étude des transferts de micropolluants et la gestion du risque inondation au sens large.

En 2018, avec l'appui du BRGM, le SIBA a pu établir les contours du projet MOHYS. Une première étude avait alors été initiée afin de synthétiser l'ensemble des données (convention d'application n°1) existantes sur le secteur. Suite à cela, en 2019, dans le cadre de la convention d'application n°2, le SIBA a mis au point une stratégie d'acquisition de données terrain afin d'amorcer ce travail de modélisation.

Cette stratégie se décline en plusieurs volets : 1) acquisition de données de hauteurs d'eau piézométriques par la réalisation de

deux campagnes synchrones (en période de haute et de basse eaux), 2) réalisation d'un suivi piézométrique continu sur une sélection de 8 piézomètres, 3) réalisation de tests de pompage et 4) réalisation d'une étude topographique des cours d'eau.

En 2019, le travail du SIBA a essentiellement porté sur la mise en place de ces campagnes terrain. Pour cela, un travail rigoureux de pré-sélection des zones susceptibles de posséder un forage a été réalisé, à la fois dans les parcelles publiques et privées. Une fois cela effectué, une demande a été envoyée aux propriétaires des parcelles en question, par courrier et via un formulaire numérique, afin d'avoir leur retour concernant une potentielle participation à l'étude. Au regard du faible taux de réponse, le SIBA prévoit de trouver une solution pour pallier cette problématique (sélectionner essentiellement des parcelles publiques par exemple). À la suite de cela, le SIBA pourra se lancer en 2020 dans la réalisation des campagnes de terrain.

PCS / DICRIM ET EXERCICE SUBMERSION MARINE

Dans le cadre de l'axe 3 du PAPI concernant la gestion de crise, des démarches furent entamées concernant l'accompagnement des communes dans la mise à jour de leur PCS et de leur DICRIM. Le SIBA organisa en juillet une réunion de travail afin de mettre à disposition différents outils aux services concernés et de leur faire profiter du retour d'expérience de la commune de Lège-Cap Ferret qui avait fait appel à un prestataire.

Des cartes de sensibilité du territoire ont été produites dans ce cadre afin de mettre en évidence les zones de points bas des

différentes communes et les sites par lesquels l'eau entre sur les terres principalement. Ces cartes ont été produites en lien étroit avec le Pôle de Ressources Numériques. De plus, à l'initiative des services de l'Etat, un exercice de simulation de submersion marine a été proposé aux 10 communes : l'exercice SAFFIR (avec la collaboration du SIBA et du BRGM). Cet exercice pilote inédit en France de par son envergure en est à sa phase d'élaboration, seules des réunions de travail ont eu lieu en 2019. La réalisation de l'exercice est prévue fin 2020 pour le territoire dans sa globalité.

GESTION DES OUVRAGES DE LUTTE CONTRE LA SUBMERSION MARINE

LE DOUBLE PARAPET D'ANDERNOS-LES-BAINS (QUARTIER DU MAURET)

En 2019, le SIBA a passé un marché avec un bureau d'étude (ISL Ingénierie) pour réaliser le dossier d'autorisation environnementale du système d'endiguement protégeant le quartier du Mauret, au Sud de la commune d'Andernos-les-Bains. Ce dossier sera réalisé conformément aux exigences réglementaires et sous un format adéquat permettant l'instruction par les services de l'État de la DREAL Nouvelle-Aquitaine.

Dans le cadre de la réalisation de ce dossier, la mission du prestataire sera notamment de mettre à jour l'EDD (Étude De Danger), un point majeur dans la procédure au regard du contexte particulier

qui encadre cet ouvrage. Ce document réglementaire avait déjà été réalisé en 2016-2017 par le bureau d'études Artélia, mais une mise à jour s'impose au regard des évolutions de la réglementation et de certaines lacunes identifiées dans le document de base produit en 2017.

Le bureau d'étude réalisera un nouveau document en se basant sur les éléments valides de la première EDD, et en la complétant. C'est la cohérence globale du document, son intelligibilité et la cohérence de son plan avec les attendus réglementaires qui devront être respectés dans l'élaboration de cette étude.

³ Bureau de Recherches Géologiques et Minières

ÉVÈNEMENTS TEMPÉTUEUX

Plusieurs événements tempétueux se sont produits lors de cette fin d'année 2019 : Les mois de novembre et décembre se sont caractérisés par des vents violents avec les tempêtes Amélie et Fabien notamment. Les coefficients de marée associés ont permis tantôt d'éviter la catastrophe lors de la tempête Amélie (coef. 51) mais ont accentué le risque de submersion aux alentours du 27 novembre (coef. 99) ce qui a déclenché le « signal rouge du TRI-tem ». Des records de pluviométrie ont par ailleurs été

atteints avec un cumul de précipitation dépassant les 300 mm, soit plus de 3 fois ce qui a été observé en moyenne ces dernières années. Des alertes oranges Météo France pour vents violents et inondations ont été déclenchées par ailleurs pour la Gironde.

Le tableau suivant présente une comparaison avec les tempêtes antérieures pour se rendre compte de l'intensité des événements qui se sont déroulés il y a maintenant plusieurs semaines.

	KLAUS (24/01/2009)	XYNTHIA (28/02/2010)	AMÉLIE (03/11/2019)	SÉBASTIEN (27/11/2019)	ATYIAH (13/12/2019)	FABIEN (22/12/2019)
Rafales (km/h) Cap Ferret	173	130	163	80	> 100	100
H vague max (m) Cap Ferret	12	6-7	9	5-6	7-8	8-9
Surcote max (m) Eyrac	1,82	0,94	1,3	0,74	0,8	
Coefficients de marée	59	102	51	99	86	67
H eau max (m) Eyrac (PM + surcote)	4,9 : 4h10 (3,79 + 1,12 m)	5,4 : 4h00 (4,59 + 0,87 m)	4,7 : 9h (3,67 + 1,03 m)	4,9 : 5h (4,5 + 0,43 m)	5,1 : 6h (4,3 + 0,8 m)	5,0

CONSÉQUENCES AU TEICH

Lors des événements tempétueux de la fin d'année 2019 (le 13/12/2019), une surverse de la Leyre vers les bassins de la réserve ornithologique a provoqué un effondrement partiel de la digue côté réserve.

Si aucun dégâts matériels hormis ceux infligés à la digue ne sont à déplorer, ni aucun dégâts humains (la digue ne protège que la réserve, pas d'enjeux sociétaux en arrière), la résistance de la digue face à un nouvel épisode de crue pouvait être remise en question. Le SIBA, en tant que gestionnaire de la digue, a produit une fiche d'EISH⁴ à destination des services de l'Etat, en décembre 2019 afin de rendre compte de la situation et l'accès au sentier du littoral fut fermé par des barrières cadenassées par arrêté municipal jusqu'au 6 janvier 2020 afin d'éviter tout danger, notamment concernant les promeneurs, les cyclistes ou le personnel de la réserve.



Des travaux d'urgence de confortement ont été entrepris le 21 décembre 2019 au matin par l'entreprise Lefort à la demande du SIBA pour consolider la digue (pose de 2 pieux « H », remise en état des renforts en bois et remblaiement de la zone).



⁴ Événement Important pour la Sécurité Hydraulique

Toutefois, les travaux n'ont pas entièrement résisté à la tempête Fabien du 22/12/2019. Les supports (pieux et traverses en bois) n'ont pas glissé mais le remblai a été emporté par la surverse (probablement trop de matériaux sableux). Une deuxième intervention a ainsi été réalisée le 26 décembre 2019, toujours par l'entreprise Lefort, et a permis de consolider l'ouvrage. Des prélèvements des matériaux (blocs d'argile et sable) ont été effectués localement pour soutenir et rehausser la digue, et un troisième « H » a été installé pour finaliser le confortement des palplanches en bois.



CONSÉQUENCES À LA TESTE DE BUCH

À la suite des événements tempétueux de novembre et décembre 2019, des dommages ont affecté la digue des prés salés est à La Teste de Buch, plus particulièrement sur les premiers 150 m du casier est (forte érosion du talus sableux et affouillement sur certaines parties).

Les actions furent entreprises conséquemment dès janvier 2020 : un repérage sur site le 2 janvier 2020, puis des travaux ont ainsi été entrepris urgemment en prévision des forts coefficients du mois de février durant la semaine du 20 janvier 2020 par l'entreprise Lefort. Ils portèrent essentiellement sur le comblement des encoches d'érosion à l'aide de « big bags » remplis de matériaux issus du détroquage des naissains d'huitres. C'est le recouvrement des « big bags » par ce même matériau qui a permis de les dissimuler et de combler les interstices et cavités restantes. D'autre part, un travail de remise en digue des déblais (déplacés sur le bas de plage) de certains tronçons a été réalisé.





Commission de Inondation de Bassin & Convention

- 12/02 CIB
- 04/04 Avis CIB avec réserves
- 16/04 Réponse du SIBA
- 29/04 Envoi projet convention
- 08/07 Levée de réserve
- 19/07 Validation DGPR
- 16/08 Envoi convention finalisée
- 25/10 Demande prorogation délais de regul. Des digues
- 9/11 Retour convention signée

Demandes de subvention

- Juillet Dépôt dossiers Région NA et FEDER
- 24/10 Arrêté de subv. NA
- 18/12 Arrêté de subv. FEDER
- 23/10 Transfert éléments FPRNM (MOHYS / TRI-tem)

Poursuite actions en cours & veille météo

- Toute l'année : surveillance plateforme de prévision Seamator & déclenchement alerte / sortie terrain si nécessaire (digues)
- 20/06 Signature convention MOHYS n°2
- Octobre Préparation campagne de prospection des particuliers (Web / Courrier)
- Toute l'année : suivi des activités de l'OCA (réunions, lecture de rapports, terrai, levés topo...)

Démarrage de nouvelles actions (PAPI / Digues)

- Avril : Démarrage projet SAFFIR
- Toute l'année : Accompagnement communes pour mise à jour PCS DICRIM (Lège-Cap Ferret + Réunion globale le 01/07)
- Avril / Sept. : Démarrage TRI-tem numérique
- Nov. / Déc. : Gestion urgence suite aux intempéries (digues)
- Octobre : Démarrage MAJ EDD ALB
- Nov. / Déc. : Formation base de données SIRSV2 (stagiaire)
- Toute l'année : Formations diverses en visio ou présentiel (digues, vulnérabilité bâti) + séminaires



LES ACTIONS DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Les actions concernant la gestion des milieux aquatiques sont réalisées dans la poursuite de celles engagées l'année précédente, hormis pour celles concernant les cours d'eau pour lesquels le SIBA a souhaité se doter d'un état zéro et d'un cadre d'actions lui permettant d'intervenir à bon escient.

DESCRIPTIF

CANAL DES LANDES / TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU BARRAGE HYDRAULIQUE SM03 ET DECONSTRUCTION DU SEUIL METALLIQUE

A l'issue des études préalables sur les seuils métalliques du Canal des Landes, le Comité de Pilotage a validé un programme de travaux visant à reconstruire le seuil SM03 considéré comme le plus à risque, puis l'ouvrage déversoir OD02. Ces travaux ont pour objet de sécuriser les biens et les personnes par la déconstruction des barrages métalliques, en état de ruine, tout en restaurant la continuité écologique du cours d'eau.

Ce programme a fait l'objet d'un dossier d'autorisation Loi sur l'Eau, pour lequel le SIBA a obtenu l'autorisation de travaux par arrêté Préfectoral du 04 octobre 2019.

Les travaux ont ainsi pu démarrer en octobre, après la réalisation des pêches de sauvegarde. Ils ont consisté, dans un premier temps, à mettre en oeuvre un batardeau en amont du seuil métallique existant, pour détourner les eaux du Canal à l'aide d'un Bypass. Les travaux de fondations ont pu ensuite être effectués, par la mise en oeuvre de palplanches de fondations puis d'un radier béton. La mise en oeuvre du barrage, d'une hauteur de 5.50 m, a ensuite pu être effectuée par des phases de bétonnage successives. Les travaux doivent s'achever en Août 2020, par l'installation des équipements hydrauliques (vannes et batardeaux), de la passerelle piétonne, puis par la déconstruction de l'ancien seuil métallique.

INTITULÉ	Travaux de construction du barrage hydraulique SM03	Coût : 2 434 681,70 € TTC Entreprise : ETCHARD / ROUBY	Travaux en cours
-----------------	--	---	-------------------------



DESCRIPTIF

GUJAN-MESTRAS, RUISSEAU DU BOURG / CREATION D'UN BASSIN D'EXPANSION SUR LA CARREYRE DE CANTERANNE

A la suite des inondations rencontrées le long du ruisseau du Bourg en 2014, le Schéma Directeur des Eaux Pluviales a permis de définir les aménagements nécessaires pour y remédier. Parmi ces aménagements, la réalisation d'un bassin d'expansion de 180 000 m³, en amont du ruisseau du Bourg a été préconisé. Ce bassin doit permettre de réguler les apports de la zone rurale de Gujan-Mestras, qui provoquent les débordements et inondations sur le ruisseau du Bourg en période de crue.

A l'issue des études de conception, un dossier d'autorisation a été déposé en février 2019, auprès des services instructeurs de l'état. L'autorisation a été obtenue, après enquête publique, le 14 novembre 2019.

Les travaux du Lot 1 ont ainsi pu démarrer en novembre 2019, par la préparation du terrain, la réalisation des terrassements en masse, et la construction du rideau de palplanche ceinturant l'ensemble de la digue. Les matériaux ne pouvant être réutilisés en remblai ont pu être déposés sur une zone de stockage située sur la zone de la Magdeleine à Gujan-Mestras, pour être revalorisés dans le cadre des travaux autoroutiers de l'A660.

Le chantier se poursuivra en 2020 par la construction des ouvrages de génie civil en entrée et sortie de bassin, ainsi que par des aménagements paysagers visant à valoriser cet espace en zone naturelle.

INTITULÉ
Création du Bassin de sécurité du ruisseau du Bourg
Coût : 5 502 275,19 € TTC
Entreprise : GUINTOLI / EIFFAGE / ID VERDE
Travaux en cours


L'ETUDE D'ETAT DES LIEUX ET DE METHODOLOGIE DE SURVEILLANCE DES COURS D'EAU

Le SIBA a missionné le bureau d'études « Rivière Environnement » pour élaborer une étude de diagnostic intégrée des principaux cours d'eau de son territoire afin d'améliorer l'état de ses connaissances sur le fonctionnement général de ces cours d'eau et ainsi d'en assurer une gestion adéquate. À la différence d'un plan pluriannuel de gestion des cours d'eau, cette étude a abouti à la caractérisation de l'état morphologique et fonctionnel des cours d'eau, la mise en place d'une méthodologie de surveillance adaptée à notre territoire et à un outil cartographique de suivi des actions de gestion. Finalisée en fin d'année 2019, le pôle pluvial et le pôle GEMAPI du SIBA vont consacrer du temps en 2020 pour s'appropriier les résultats de cette étude afin de mettre en œuvre les actions prioritaires identifiées.



- | | | |
|---------------------------|----------------------|-----------------------------|
| — RESEAU HYDROGRAPHIQUE | ◆ EMBACLES ET ENJEUX | ▲ EROSIONS BERGES ET ENJEUX |
| - - - ZONE EMBACLES | ◆ FORT | ▲ FORT |
| — LINEAIRE_ENSABLE | ◆ MOYEN | ▲ MOYEN |
| ◆ DIAGNOSTIC TERRAIN | ◆ FAIBLE | ▲ FAIBLE |
| ◆ DEPOT DECHETS | — PRESENCE RIPISYLVE | — ETAT PROTECTION BERGE |
| ★ FOYERS ESP_INVASIVES | — ABSENTE | — BON |
| ⊕ OUVRAGES PROBLEMATIQUES | — CONTINUE | — BON A MAUVAIS |
| — LINEAIRE_ENSABLE | — DISCONTINUE | — BON A MOYEN |
| | — PONCTUELLE | — MAUVAIS |
| | — NA | — MOYEN |



0 500 1000 m

Réalisation Rivière Environnement : 2019
Sources : BD_ORTHO_SIBA_2019

Carte de diagnostic du Ruisseau « Le Ponteils », sur la commune d'Audenge.
Extrait du rapport d'études sur les cours d'eau du Bassin d'Arcachon, Rivière Environnement, 2019

ACTIONS TRANSVERSALES

SUIVI DE LA GESTION DE LA BANDE CÔTIÈRE DU BASSIN D'ARCACHON

Depuis juin 2012, l'Aquitaine est dotée d'une stratégie régionale de gestion de la bande côtière, déclinant la stratégie nationale de gestion de trait de côte du Ministère de l'Écologie, vision partagée entre l'État et les collectivités pour la gestion des risques côtiers.

Afin d'assurer la complémentarité avec la stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI), le SIBA a été mobilisé pour participer à l'élaboration des stratégies locales de gestion de la bande côtière (SLGBC) des deux communes du Bassin d'Arcachon soumises à la problématique du recul du trait de côte au niveau de leur façade océanique : Lège-Cap Ferret et La Teste de Buch.

A la suite de la validation des programmes d'action des SLGBC de ces deux communes (en 2017 pour la commune de Lège-Cap Ferret et en 2018 pour la commune de La Teste de Buch) et à la demande des élus, le SIBA a recruté en janvier 2019 une chargée de mission mutualisée entre les 2 communes pour effectuer l'animation et le suivi des programmes d'actions des 2 SLGBC. Ce recrutement au sein du SIBA permet de coordonner les actions des SLGBC avec celles de la SLGRI et du PAPI, mais également de faire bénéficier aux 2 SLGBC l'accès aux outils et aux compétences des pôles maritime et GEMAPI du SIBA.

C'est dans ce sens qu'une convention d'entente a été signée entre le SIBA et les

communes de Lège-Cap Ferret et de la Teste de Buch.

Au cours de cette année 2019, certains questionnements d'administrés ont porté sur l'intégration de la gestion du trait de côte (TDC) dans la GEMAPI.

D'après les articles 4 et 5 de la loi n°2017-1838 du 30 décembre 2017, les 4 missions de la compétence GEMAPI, dont celle de la gestion du TDC sont sécables. Etant donné, qu'au niveau local, seulement 2 communes sur les 10 du Bassin d'Arcachon sont concernées par cette gestion du TDC, il a été choisi de ne pas confier cet aspect de la compétence au titulaire de la GEMAPI et de laisser libres des communes concernées d'élaborer leur choix de gestion au travers de SLGBC.

Au cours de cette année 2019, le SIBA a accompagné la commune de Lège-Cap Ferret dans le suivi du trait de côte de la Pointe du Cap Ferret, dans la mise en place d'un dossier réglementaire pour le réensablement de la Pointe du Cap Ferret, dans les discussions avec les propriétaires des ouvrages des 44 Ha, dans les COTECH et les COPIL de la SLGBC et dans la mise en place du dossier de subvention FEDER.

Pour la SLGBC de La Teste de Buch, le SIBA a accompagné la commune dans la mise en place des dossiers de demande de subvention auprès de l'Etat (FNADT), la Région et l'Europe (FEDER) et sur le suivi du trait de côte du secteur de la Corniche.



OBSERVATOIRE
CÔTE AQUITAINE

Réseau d'experts au service du littoral

Qu'est-ce que l'OCA ?

L'Observatoire de la Côte Aquitaine (OCA) est un outil scientifique et technique d'expertise d'aide à la décision dans la gestion du littoral financé par l'Etat, la Région Aquitaine, les 3 départements littoraux, le SIBA, le BRGM et l'ONF. Grâce aux moyens humains de l'ONF et du BRGM, outre son action d'expertise et d'assistance aux collectivités et services de l'Etat, l'OCA a pour mission le suivi et l'analyse des risques érosion et submersion sur la côte sableuse, rocheuse et sur le Bassin d'Arcachon. Ainsi que la collecte de données et la communication sur ces mêmes thématiques.

L'OBSERVATOIRE DE LA CÔTE AQUITAINE

Depuis 2007, le SIBA est engagé au sein de l'OCA. Dans le cadre du nouveau contrat de plan Etat Région (2015-2020), la participation du SIBA à l'OCA est de 12 000 € TTC pour l'année 2019. En 2019, le SIBA a participé aux COTECH et COPIL de l'OCA ainsi qu'à la réunion départementale à destination des élus, services techniques des communes littorales girondines afin de faire remonter les éventuels besoins des territoires. Par ailleurs, le SIBA poursuit sa participation au « réseau tempête » initiée en 2017 et partage des informations terrains lors d'événement tempétueux sur le « Forum Tempêtes » créé par l'OCA. Dans le cadre du programme de suivi géomorphologique du Bassin d'Arcachon de l'OCA, le SIBA a participé à la mutualisation et au partage de ses données acquises au cours de l'année 2019. La poursuite de la dynamique actuelle d'acquisition et de partage de données, et notamment des données topographiques, bathymétriques et photographiques entre l'OCA et le SIBA permet d'entretenir cette collaboration privilégiée.



Qu'est-ce que le GIP Littoral Aquitain ?

Structure créée en 2006, il regroupe l'Etat, le Conseil Régional d'Aquitaine, les Conseils Généraux de Gironde, des Landes et des Pyrénées Atlantiques, les communautés d'agglomération et les communautés de communes du littoral, aux côtés d'experts (Observatoire de la Côte Aquitaine, Ifremer, Réseau de Recherche du Littoral Aquitain...), d'associations... La première mission du GIP Littoral Aquitain a été de concevoir en 2009 une stratégie partagée pour le développement durable, équilibré et solidaire du littoral aquitain : le Plan de Développement Durable du Littoral Aquitain.

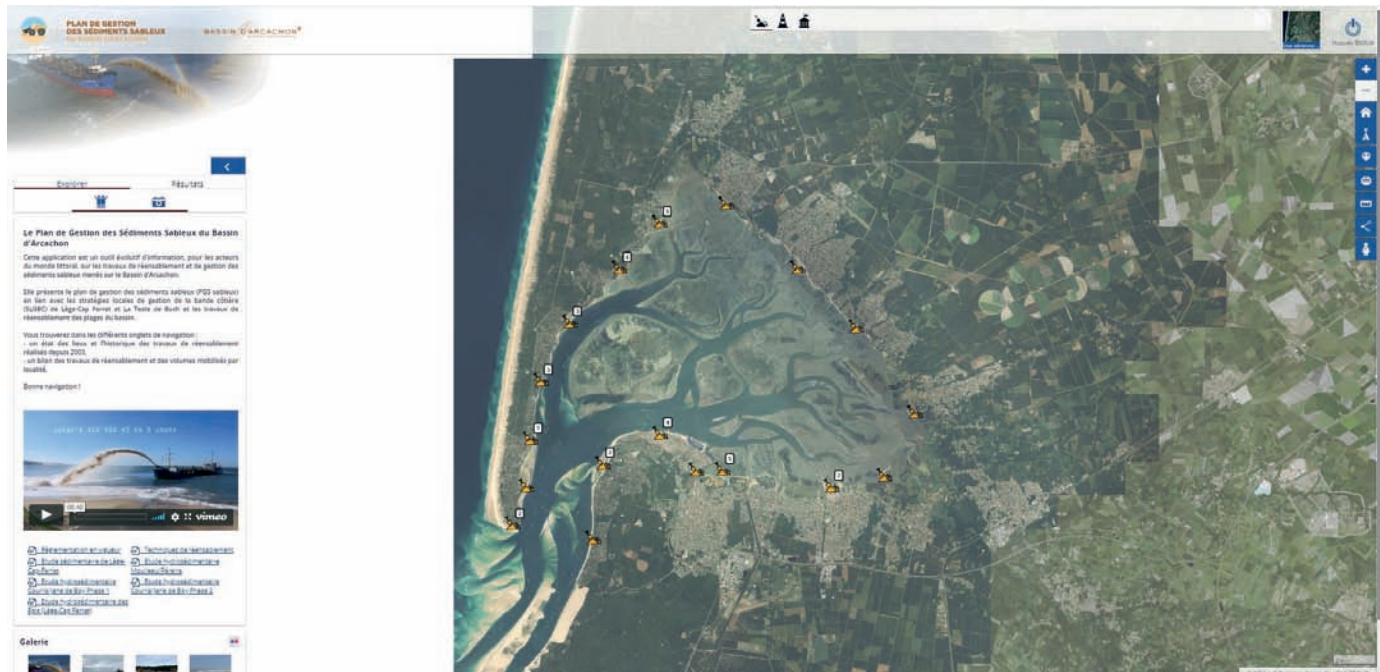
LE GIP LITTORAL AQUITAIN

Bien que non adhérent, mais du fait de ses connaissances du milieu, de son implication dans l'observation des changements, le SIBA coopère aux travaux de collecte de données et de réflexions avec le GIP, notamment sur les thématiques de l'érosion et de la submersion marine (participation du SIBA aux réunions de comités techniques en lien avec ces thématiques). En 2019, le SIBA a participé à plusieurs rencontres organisées par le GIP : la journée Littoral, la journée gestion du risque et la réunion des porteurs de SLGBC. L'implication du SIBA dans les SLGBC des communes de Lège-Cap Ferret et La Teste de Buch permet de renforcer le lien et les échanges de connaissance entre l'OCA et le GIP, qui sont également des partenaires essentiels de ces deux stratégies.

LE PLAN DE GESTION DES SÉDIMENTS (PGS) SABLEUX DU BASSIN D'ARCACHON

L'OCA a engagé une étude sur la gestion des sédiments littoraux sableux en Nouvelle-Aquitaine dans le cadre d'un programme complémentaire de leur programme général.

L'objectif de cette étude est de faire un état des lieux régional comprenant : i) les pratiques actuelles de gestion des sédiments sableux ; ii) l'identification des besoins (connaissance, organisation et cadre réglementaire) ; et iii) la connaissance scientifique relative aux processus hydrosédimentaires, la localisation des stocks disponibles connus, les acquisitions de données disponibles ou à venir (Litto 3D), une sémantique partagée. Dans ce cadre, les pôles numérique, maritime et GEMAPI du SIBA se sont réunis pour créer le PGS sableux local du Bassin d'Arcachon, en se basant sur l'application maritime du SIBA (cf. partie Pôle de Ressources Numériques).



Ce nouvel outil permet :

- d'établir un état des lieux actualisé des modalités de gestion des sédiments sableux dans le Bassin d'Arcachon : volumes, fréquences, lieux de prélèvement/rechargement, modes de transport, etc...
- de partager les données terrain qui sont alimentées en continu,
- de servir de base pour l'élaboration de dossier réglementaire de réensablement des plages du Bassin d'Arcachon.

LA VEILLE, LE SUIVI ET LA FORMATION

Poursuite de la veille technique et réglementaire autour de la thématique GEMAPI : analyse des différents textes de lois parus ou en projet en 2019 sur le sujet, revue de presse, constitution d'un socle technique documentaire (numérique et papier).

Maintien de la veille technique et réglementaire sur le sujet de la recomposition spatiale en participant à la mission d'inspection interministérielle (Recomposition spatiale des territoires littoraux- mars 2019).

Le SIBA a contribué activement à la relecture et à l'amélioration du diagnostic initial du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) en révision sur le territoire du Bassin d'Arcachon (en lien avec les engagements pris dans le PAPI notamment et ses compétences dans les thèmes de l'environnement, les milieux maritimes et la submersion marine).

Le chargé de mission PAPI a participé à différentes formations et à différents séminaires :

- 25-26 mars 2019 : Assises Nationales des Risques Naturels (Montpellier)
 - 2 avril 2019 : Formation CEPRI « La Réduction de la vulnérabilité » (Paris)
 - 12-13 mars 2019 : Formation France Dignes « Initiation logiciel SIRS V2 » (Lyon)
 - 19-20 juin 2019 : Journées techniques France Dignes « Gestion des digues en milieu maritime » (Noirmoutier)
 - 23-26 septembre 2019 : Formation Agro Paris Tech « Contrôle de digues de protection contre les inondations » (Macon)
 - 8 octobre 2019 : Séminaire CEREMA « De la vulnérabilité du bâti à celle des territoires » (Bordeaux).
- De plus, 5 formations de 2 h en visioconférence grâce au réseau IdealCo ont été réalisées durant l'année 2019 sur le thème de la GEMAPI et de la mise en application des PAPI ou de la surveillance des digues.

CHAPITRE V : TRAVAUX MARITIMES ET FLUVIAUX / PÔLE MARITIME

Par suite de l'arrivée à échéance des conventions respectivement relatives au balisage des chenaux intérieurs du Bassin et au balisage des passes, les services de l'Etat ont toutefois souhaité que le SIBA poursuive les missions exercées jusqu'alors.

Ainsi, une nouvelle convention nommée « balisage et sondages hydrographiques, aide à la navigation sur le Bassin d'Arcachon » a été conclue en janvier 2019, pour 5 ans, et regroupe les volets suivants :

- la surveillance du balisage des chenaux intérieurs et la mise en conformité des balises ;
- le suivi hydrographique des chenaux intérieurs et production cartographique associée ;
- le suivi hydrographique de la passe navigable du Bassin d'Arcachon à des fins de balisage.

BALISAGE DES CHENAUX INTÉRIEURS DU BASSIN D'ARCACHON

En 2019, dans le cadre de sa mission renouvelée, le SIBA a mené deux grandes opérations :

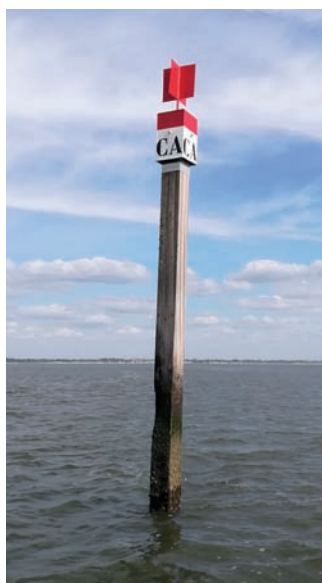
- la surveillance de 258 balises : ce contrôle a été réalisé au printemps, avec les moyens nautiques et les équipes du Syndicat ; au regard des constats rapportés, les travaux 2019 de mise en conformité ont été programmés ;
- la mise en conformité des balises : dans le cadre du marché public signé avec la société GENTIL TSM, le SIBA est intervenu sur les balises référencées dans le tableau ci-dessous, pour un montant de 66 030,62€ TTC.

Récapitulatif travaux 2019 balises intra-bassin

N°	SITUATION	DATES VÉRIFICATIONS TRAVAUX 2019	TYPE DE TRAVAUX REALISES	IMMATRICULATIONS	TYPE DE VOYANT ACTUEL	LAMBERT 93		WGS 84	
						DONNÉES ISSUES DU GPS LEICA 1200		DEGRÉS, MINUTES, DÉCIMALES	
						MARS 2012		TRANSFORMATION À PARTIR DU FICHER LAMBERT III SUD	
EST	NORD	LATITUDE N	LONGITUDE W						
3	Chenal de Teychan	27/11/2019	remplacement balise et renouvellement du voyant	3300280	Cardinale Ouest	371 839,33	6 404 955,60	44°39,975'	1°08,503'
6a	Chenal de Girouasse	27/02/2019	redressement balise	3300288	Babord	370 264,87	6 406 360,65	44°40,688'	1°09,749'
K3	Chenal de Gujan	19/06/2019	renouvellement du voyant	3300539	Cardinale nord	373 558,93	6 404 298,99	44°39,669'	1°07,178'

Récapitulatif travaux 2019 balises accès ports

N°	SITUATION	DATES VÉRIFICATIONS TRAVAUX 2019	TYPE DE TRAVAUX REALISES	IMMATRICULATIONS	TYPE DE VOYANT ACTUEL	LAMBERT 93		WGS 84	
						TRANSFORMATION CIRCE À PARTIR DU FICHER WGS 84		POSITION GPS WGS 84 NATIF (DEGRÉS, MINUTES, DÉCIMALES) DONNÉES FICHER ALADIN - DIRMSA 2018	
						MARS 2012		LATITUDE N	LONGITUDE W
EST	NORD								
K5-3	Accès Port de Meyran	19/06/2019	renouvellement du voyant	3300470	Tribord	374 724,38	6 404 002,70	44°39,542'	1°06,285'
K5-13	Accès Port de Meyran	19/06/2019	renouvellement du voyant	3300475	Tribord	375 161,98	6 403 002,98	44°39,015'	1°05,915'
K9-1	Accès Port de Gujan	06/01/2020	remplacement de la balise et de son voyant	3300478	Tribord	376 269,40	6 403 491,60	44°39,309'	1°05,097'
K9-3	Accès Port de Gujan	06/01/2020	remplacement de la balise et de son voyant	3300480	Tribord	376 388,06	6 403 349,09	44°39,236'	1°05,002'
K9-7	Accès Port de Gujan	06/01/2020	remplacement de la balise et de son voyant	3300481	Tribord	376 665,14	6 403 128,99	44°39,125'	1°04,784'
K9-9	Accès Port de Gujan	06/01/2020	remplacement de la balise et de son voyant	3300482	Tribord	376 800,80	6 403 014,45	44°39,067'	1°04,677'
K13-1A	Accès Port de la Barbotière	19/06/2019	remplacement de la balise et de son voyant	3300605	Tribord	377 268,40	6 403 639,12	44°39,417'	1°04,348'
K9-CN2	Accès Port de Gujan	06/01/2020	remplacement du voyant	3300616	Cardinale Nord	376 898,34	6 402 418,05	44°38,748'	1°04,580'
K9-CN1	Accès Port de Gujan	06/01/2020	nouvelle balise équipée d'un voyant de marque cardinale nord	3300632	Cardinale Nord	376 873,57	6 402 860,53	44°38,986'	1°04,616'
K9-5	Accès Port de Gujan	06/01/2020	nouvelle balise équipée d'un voyant de marque latérale tribord	3300633	Tribord	376 528,25	6 403 245,44	44°39,184'	1°04,892'
K9-11	Accès Port de Gujan	06/01/2020	nouvelle balise équipée d'un voyant de marque latérale tribord	3300634	Tribord	376 875,8	6 402 673,8	44°38,888'	1°04,559'
K9-L1	Accès Port de Larros	06/01/2020	nouvelle balise équipée d'un voyant de marque latérale tribord	3300635	Tribord	377 040,50	6 402 659,10	44°38,882'	1°04,482'



PASSES DU BASSIN D'ARCACHON

Les opérations de sondage de la passe navigable du Bassin d'Arcachon sont nécessitées par l'évolution des fonds ; il est donc primordial que soit effectué annuellement un sondage complet des passes pour fournir les données préalables au balisage, mais également pour compléter les suivis dans le cadre de la gestion du DPM, de l'exhaussement des fonds et de l'érosion des côtes (fosses, banc d'Arguin...). Par ailleurs, les sondages des passes peuvent être complétés par le suivi de la zone proche du Wharf de la Salie pour permettre au SIBA d'adapter sa gestion de l'ouvrage.

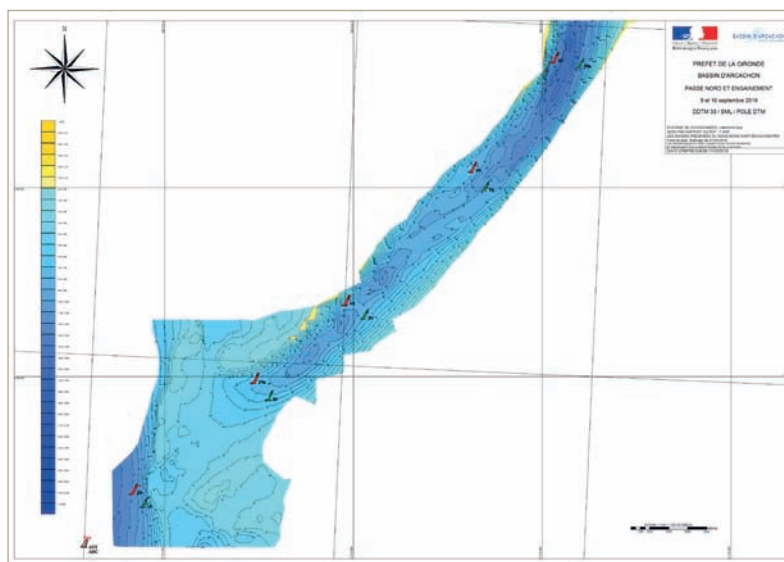
Ces missions sont effectuées et prises en charge par le SIBA.

La DIRM assure, pour sa part, la réalisation des opérations de balisage : l'ensemble des frais de balisage est pris en charge intégralement par l'État.

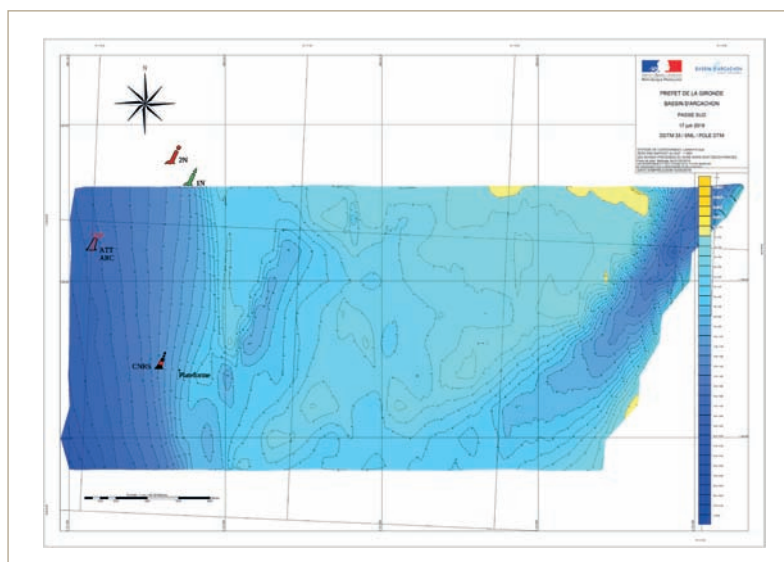
13 sorties ont été réalisées en 2019 pour « les passes », leur zone d'engainement, ainsi que les abords du wharf.

A ce titre, 23 640€TTC ont été consacrés à l'exécution de ces opérations, financés par le Syndicat (moyens nautiques, renouvellement et entretien des matériels de sondage afférents à l'exécution de ces missions).

Ci-après les cartes bathymétriques des passes, lesquelles ont permis la validation du positionnement des bouées de navigation en place, ou bien leur déplacement :



Passe nord - septembre 2019



Passe sud - 17 juin 2019

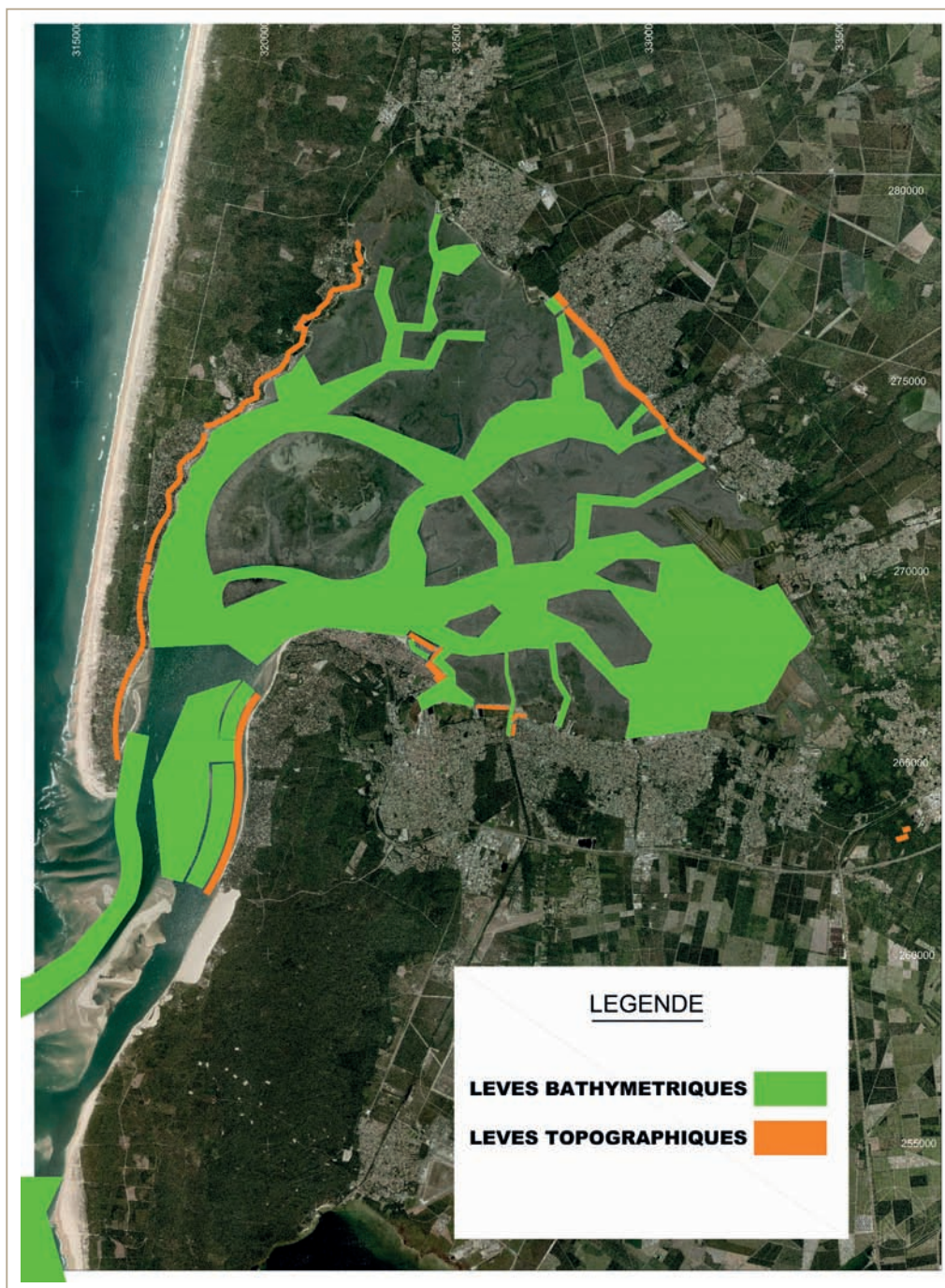
ACTIVITÉS BATHYMÉTRIQUES ET TOPOGRAPHIQUES

Le Service des Etudes du Pôle Maritime continue à assurer la maîtrise d'oeuvre des travaux en termes d'études préalables et de suivi de chantiers : pour la collecte de ces données, les services syndicaux sont équipés de matériels performants lesquels, permettent :

- **par la voie terrestre**, à partir de la station totale TRIMBLE ou du GPS LEICA, de localiser des points sur l'estran et d'en connaître l'altitude (principe du levé topographique) ; cette méthode de levé est utilisée pour réaliser les suivis de l'évolution de la côte de Pyla, ou bien pour estimer le volume des matériaux qui y ont été déplacés lors de travaux de désenvasement de port par exemple.

- **par la voie nautique**, à partir du GPS ainsi que d'un échosondeur et d'une centrale d'attitude installés sur la vedette bathymétrique du SIBA, dénommée « SIBA I », d'une longueur de 8 m et d'un tirant d'eau de 30 cm ; les équipements permettent de topographier les profondeurs du Bassin d'Arcachon : c'est le principe de la bathymétrie. Ce matériel est complété par un logiciel d'acquisition, de traitement et de restitution des données, dénommé HYPACK. Il permet à la fois de préparer une mission bathymétrique, d'effectuer l'acquisition des données, le traitement des sondes, et même de réaliser des plans et cartes marines.

La carte ci-dessous présente tous les levés topographiques ou bathymétriques réalisés sur l'année 2019. **Remarque : avec l'année 2019 démarre la campagne de bathymétrie générale du Bassin : initiée en lien avec les acteurs concernés du territoire, elle sera menée par les équipes syndicales non seulement pour des raisons techniques, mais aussi pour l'amélioration des connaissances.**



DRAGAGE DE PORTS ET CHENAUX

Ces travaux ont fait l'objet d'un dossier déclaratif au titre des dispositions spécifiques du Code de l'Environnement, incluant une notice dite Natura 2000, au regard des impacts potentiels des opérations sur l'environnement global, (activités humaines, ostréiculture, pêche, oiseaux, habitats...).

En 2019, 2 opérations ont ainsi été réalisées.

DRAGAGE DU PORT D'AUDENGE ET DE SON CHENAL D'ACCÈS

OBJECTIFS ET CONSISTANCE DES TRAVAUX : L'objectif du projet était d'entretenir les profondeurs des darses nord et ostréicole du port d'Audenge ainsi que leur chenal d'accès, afin de rétablir le profil initial (« cotes de neuvage ») et ainsi améliorer l'hydraulique entre le chenal d'accès et les darses.

Les travaux ont consisté en une extraction mécanique des sédiments en eau, puis leur transport par camions étanches vers le bassin de stockage dédié à cet effet.

ZONE DE PRÉLÈVEMENT : La zone de dragage comprenait les darses nord et ostréicoles du port d'Audenge ainsi que leur chenal d'accès, sur 15m de large et 250m de long.

Le volume de sédiments extraits est de l'ordre de 11 000m³.

ZONE DE DÉPÔT : Les sédiments ont été déposés dans le bassin de stockage d'Audenge, classé ICPE et dédié à cet effet. Les travaux ont duré de novembre à décembre 2019 et ont été réalisés avec les engins mécaniques, les matériels maritimes ainsi que les équipes de l'entreprise Curages Dragages Et Systèmes.

COÛT : 429 600€ TTC



DRAGAGE DU BANC DU BANCOT (CHENAL DU BANCOT)

OBJECTIFS ET CONSISTANCE DES TRAVAUX : Dans le cadre de ses compétences maritimes, le SIBA a été sollicité par le Comité Régional Conchylicole Arcachon Aquitaine (CRCAA) pour entreprendre ce dragage ; en effet, sur la base des conclusions de l'étude complémentaire 2015 d'ARTELIA (Dynamique sédimentaire sur le secteur du Grand Banc, de la pointe de Courbey et de l'entrée du chenal de Courbey), le SIBA est donc intervenu pour draguer le flanc Est du Banc de Bancot (zone au droit du Grand Banc), afin d'entretenir le piège à sable à l'Est du Banc et limiter sa progression vers le Grand Banc.

Les travaux ont été exécutés comme suit :

- 4 passes de 25m de large et de 100 à 400 mètres de long ;
- cote de dragage à -1 à -2.50m CM

ZONE DE PRÉLÈVEMENT : Flanc Est du chenal de Bancot, au droit du Grand Banc

ZONE DE DÉPÔT : Dans le chenal de Piquey, sur le flanc Ouest du banc de Bancot. Les travaux ont duré de début septembre à mi-novembre 2019 et ont été réalisés avec les navires, les matériels maritimes ainsi que les équipes du SIBA.

25 000m³ de sédiments ont été déplacés.

COÛT : 171 000 € TTC

RÉENSABLEMENT DES PLAGES

Sous couvert de leurs autorisations respectives, les opérations de réensablement ont été effectuées à l'aide des équipements syndicaux, associés à des moyens extérieurs, (commandés à l'issue de consultations publiques).

Ainsi se sont déroulés les travaux suivants :

RÉENSABLEMENT DES PLAGES DE LÈGE-CAP FERRET

OBJECTIF ET CONSISTANCE DES TRAVAUX : L'objectif était de rétablir la largeur de la plage du littoral intra-bassin de la commune de Lège-Cap Ferret, depuis Jane de Boy jusqu'au Mimbeau, pour accueillir les activités balnéaires.

Ces travaux ont mobilisé 16 000 m³ de sédiments dont 14 000m³ en déblais/remblais de sédiments sableux avec transport sur l'estran, pour le réensablement des plages et le renforcement du talus du Mimbeau.

Ces prestations ont été réalisées par GEA BASSIN, mandaté par le SIBA à la suite d'une consultation publique ; leur coût s'est élevé à 135 192€ TTC.

DUREE : travaux réalisés en mai/juin 2019



Pendant les travaux Talus du Mimbeau

RÉENSABLEMENT DE LA PLAGE DE LA VIGNE

CONSISTANCE DES TRAVAUX : Le SIBA a été sollicité par la commune de Lège-Cap Ferret pour y rétablir une plage à usage estival. La drague aspiratrice stationnaire du Syndicat, « Dragon », a effectué les travaux à l'aide du remorqueur SIBA II et des installations maritimes habituelles.

Sur la base de la comparaison des constats topographiques après travaux de 2017 et ceux de juillet 2019, le besoin en sable avait été estimé à 7 000 m³, directement au nord de la cale.

LIEUX DE PRÉLÈVEMENT : La zone de prélèvement de sable se situait face à l'entrée du port de la vigne. Elle s'étendait sur 100m de long et 100m de large. La cote de dragage à atteindre se situait autour de -2 à -3.5m CM.

LIEUX DE DÉPÔT : Le sable a été déposé sur la plage de La Vigne dans sa partie sud.

DURÉE : Les travaux se sont déroulés de mi-novembre à fin décembre 2019 - **VOLUMES EXTRAITS :** 8 800m³ - **COÛT :** 93 000€TTC

RÉENSABLEMENT DES PLAGES DE MOULLEAU PEREIRE NORD PYLA

OBJECTIFS DES TRAVAUX : Dans le cadre de ses compétences maritimes, le Syndicat est sollicité chaque année par la commune d'Arcachon pour réensabler les plages communales ; en 2019, les plages situées au nord de la jetée présentaient une forte carence en sable. De plus, l'évolution des couloirs navigables et du déplacement des bancs de sable sur le site du Moulleau, montrait une tendance peu favorable à la navigation et des conditions d'accès à la jetée de plus en plus difficiles.

Les objectifs du projet, définis à l'issue de la réunion annuelle avec les parties en présence (professionnels, riverains, Etat, Mairie...), étaient de :

- rétablir la largeur de la plage pour accueillir les activités balnéaires,
- préserver l'accessibilité à la jetée du Moulleau : cet axe reste primordial (navettes grand public).
- réensabler les plages avant la saison 2019.

LIEUX DE PRÉLÈVEMENT : La zone de dragage, au droit de la jetée du Moulleau, comprenait 3 passes de 100 m de longueur et de 25m de large chacune. La cote de dragage était de -2.50m C.M.

LIEUX DE DÉPÔT ET DE RÉGALAGE : Le sable prélevé a été déposé sur la plage au nord de la jetée du Moulleau de l'avenue Montaut à la résidence le Panoramic.



Plage Moulleau Pèreire en cours de régalage

DURÉE : Les travaux se sont déroulés du 8 avril au 28 juin 2019 et ont été réalisés :

- avec les navires, les matériels maritimes ainsi que les équipes du SIBA,
- avec des engins mécaniques d'une entreprise extérieure pour la partie régalage.

VOLUMES EXTRAITS : 16 000m³

COÛT : 141 000 € TTC pour la partie dragage et 50 000€ TTC pour la partie régalage (Ces prestations ont été réalisés par la société LEFORT, mandatée par le SIBA à la suite d'une consultation publique).

RÉENSABLEMENT DES PLAGES INTÉRIEURES ET DES PLAGES DES BASSINS DE BAINNADE

OBJECTIFS DES TRAVAUX : Au nom de ses compétences statutaires, le SIBA a mis en oeuvre un programme de réensablement 2019 spécifique, pour répondre aux besoins des communes souhaitant réaménager des sites à vocation balnéaire et accueillir les activités estivales en toute sécurité.

LIEUX DE PRÉLÈVEMENT : Sable issu du dessableur de la Leyre

LIEUX DE DÉPÔT ET DE RÉGALAGE :

Plage du bassin de baignade de Saint Brice (600m³)

Plage d'accostage des canoës au Teich (400m³)

Plage de Larros à Gujan-Mestras (1000m³)

Plage de la Hume à Gujan-Mestras (1000m³)

Plage de Lanton (2000m³)

DURÉE : AVRIL-MAI-JUIN 2019

Ces prestations ont été réalisées par les entreprises GEA BASSIN et LEFORT, mandatées par le SIBA à la suite d'une consultation publique ; leurs coûts se sont élevés respectivement à 104 000€ TTC et 20 000€ TTC.



Pendant travaux - plage de Lanton

VALORISATION DES SÉDIMENTS DE DRAGAGE

RAPPEL DU CONTEXTE

En collaboration étroite avec les communes quant au devenir des sédiments issus des opérations de dragage des chenaux et des ports, le SIBA s'emploie à identifier des solutions de réutilisation pérennes, les moins impactantes sur le milieu ; ainsi, deux modes de gestion se présentent :

- une filière « dépôt intra-bassin sur les vasières » ou immersion, dans le cas de sédiments sableux issus de chenaux situés loin des rivages ;
- une filière « dépôt à terre » ou valorisation terrestre, dans le cas de sédiments issus des ports ou de chenaux proches du littoral, avec les options suivantes :
 - en réensablement de plages, si la qualité et l'aspect des sédiments le permettent ;
 - en stockage temporaire sur DPM ou hors DPM, préalablement à une valorisation spécifique.

Cette dernière dynamique est fortement marquée dans les recommandations du Grenelle de la Mer, qui encourage le « développement, la recherche appliquée et les approches innovantes dans la valorisation (réutilisation) des sédiments ».

Remarque : les bassins de stockage des sédiments de dragage se situent : au Teich/Bassin des Quatre paysans, à Andernos les Bains/Bassin des Quinconces, à Biganos/Bassin du Port des Tuiles, à Lanton/Bassin de Titoune, à Gujan-Mestras/Bassin de Verdalle, et à Audenge.

Ainsi en 2019, les bassins de stockage temporaire de sédiments appartenant aux communes et au SIBA contenaient en fin d'année 32 000 m³ de sédiments à valoriser.

En effet, la vidange de ceux-ci est un prérequis aux fins de lancer les opérations de dragage suivantes.

A • L'APPEL À PROJETS : DÉMARCHES EN RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Ainsi, en 2012, le Syndicat avait-il lancé un appel à projets dans le but de trouver des partenaires intéressés dans le réemploi - en continu - des sédiments de dragage.

C'est avec la société TERRALYS, filiale du groupe SUEZ Environnement, spécialisée dans la valorisation biologique et le retour au sol des déchets organiques, que le SIBA a signé son premier marché de recherche et développement, lequel s'articule autour de deux projets de valorisation agricole :

- un projet « normalisation » pour la fabrication de supports de culture,
- un projet « plan d'épandage en forêt ».

Les expérimentations ont débuté dans l'hiver 2013/2014.

Les résultats de la phase expérimentation du projet « normalisation » ont permis d'envisager la commercialisation d'un support de culture « made in Bassin » répondant à la norme NF U44-551.

Ainsi, la phase « mise en exploitation » a été conclue en octobre 2017, laquelle fixe les engagements mutuels des parties et les conditions de prise en charge par SUEZ ENVIRONNEMENT des sédiments de dragage du SIBA en vue de les commercialiser ; le SIBA doit ainsi fournir 9 000t sur 3 ans ; cette opération de valorisation s'élèvera à 405 000€.

A l'automne 2019, le SIBA a fait livrer 3 066T de sédiments sur le site FERTI33, lesquels remplissaient les critères d'acceptabilité requis, (coût de 198 509 TTC€).

D'autre part, le SIBA a fait livrer à ses communes membres qui en ont formulé le besoin du support de culture utilisé pour leurs espaces verts.

B • LA CONSTITUTION D'UNE ICPE SIBA POUR EXPLOITER UNE UNITÉ DE GESTION DES SÉDIMENTS DE DRAGAGE

But : créer, aménager et gérer une installation de transit (identifiée Installation Classée Pour l'Environnement) qui permettra de libérer plus rapidement les bassins existants de leurs sédiments et d'envisager la programmation des nouveaux travaux de manière plus rapprochée.

Lieu : implantée sur les parcelles n° B2556 et B2559 au lieu-dit Grande Lande, sur le territoire de la commune d'Arès (Gironde).

Actualité : L'arrêté d'autorisation de construction de l'ICPE a été signé le 10 mai 2019.

Du jamais-vu : Une collaboration spécifique a été établie avec le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne et la Ligue de Protection pour les Oiseaux pour associer aux agencements de l'ICPE des aménagements adaptés à la « renaturation » du site.



RÉHABILITATION DU DPM

En 2016, le Comité Régional Conchylicole a alerté le Préfet et les élus sur l'état du Domaine Public Maritime actuel du Bassin d'Arcachon lequel, selon la profession, porte atteinte à l'activité ostréicole, à l'environnement et aux autres usages.

Aussi, le Préfet a-t-il suggéré notamment qu'une mutualisation des moyens techniques, financiers et humains soit recherchée à l'échelle régionale pour reprendre et assurer un entretien durable du Bassin.

Le banc des Jacquets d'une surface de 25ha a été ciblé en raison des fortes perturbations paysagères et hydrauliques engendrées par les friches ostréicoles sur ce site. Pour aboutir à un projet de réhabilitation du DPM le plus opérationnel possible, il a été convenu de réaliser un essai sur une surface totale de 6.3Ha, pour tester différentes techniques en incluant l'exploration de nouvelles pistes de traitements des matériaux extraits, qu'ils soient d'origine naturelle ou anthropique, tout en offrant la possibilité d'un retour d'une activité ostréicole sur place, en parallèle d'une remise en état d'espaces naturels non concédés.

Dans ce contexte, il a été décidé de rechercher des moyens existants à l'échelle de la région : cet essai a donc été réalisé avec les moyens du département de la Charente Maritime.

Par suite de la réunion de restitution et de l'expertise acquise sur les 6.3 hectares initiaux, le CRCAA, le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon et le Département de la Charente Maritime ont souhaité poursuivre en 2019 la mutualisation de leurs moyens : une nouvelle opération sur une période de 2 mois a donc été menée : celle-ci avait pour objectifs de compléter le recueil de données sur les suivis environnementaux et de vérifier les solutions techniques pré-approuvées sur différents substrats.

OBJECTIFS DES TRAVAUX

L'enlèvement et le rapatriement à terre de tous les déchets ostréicoles (tables, poches), hors sédiments.

Le nivellement de la vasière pour permettre une réimplantation des parcs ostréicoles sur une partie de la zone.

DURÉE : 13 marées de mi-février à début avril 2019.

COÛT : 111 480€ TTC pour la partie travaux, 24 406€ TTC pour la maîtrise d'oeuvre et 50 000€ TTC pour le suivi environnemental (avec le soutien financier de la Région, de l'Agence Française pour la Biodiversité et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne).

Ces travaux ont été réalisés avec les moyens du Département de la Charente Maritime (le bateau la Trezence : son équipage et ses équipements).

CHAPITRE VI : REMP PAR ET QUALITÉ DE L'EAU



LE RÉSEAU REMP PAR

2019 représente une année charnière pour les réseaux d'expertises du SIBA. Elle a notamment été marquée par l'échéance des actions de REMP PAR, inscrites dans l'appel à projets « Innovations et changements de pratiques, lutte contre les micropolluants des eaux urbaines », lancé par l'Office français pour la biodiversité, les Agences de l'eau et le ministère en charge de l'écologie, avec comme point d'orgue la tenue du colloque de restitution des résultats auprès des élus, des scientifiques et du grand public. 2019 amorce également un nouveau chapitre dans la vie des réseaux avec leur fusion en une unique entité pérenne, apte à poursuivre des actions ciblées d'acquisition de connaissances et de réduction à la source des polluants en lien avec les professionnels du territoire.

LA LUTTE CONTRE LES MICROPOLLUANTS, LE POINT SUR 5 ANS D'ACTION (2014-2019)

Entre 2014 et 2019, dans le cadre de l'appel à projet « Innovations et changements de pratiques, lutte contre les micropolluants des eaux urbaines », (<https://professionnels.ofb.fr/fr/node/15>), le SIBA et ses partenaires (Figure 1) ont oeuvré conjointement pour renforcer leurs actions de compréhension et de réduction de l'empreinte en micropolluants sur l'ensemble du territoire (Figure 2).

Déjà en partie présentées dans les précédents rapports d'activité, les investigations menées dans cet appel à projet ont permis :

- d'établir un état des lieux de la présence des filtres UV et des éléments traces métalliques dans le Bassin et ses tributaires ;
- de préciser l'empreinte en micropolluants sur le réseau public d'assainissement des eaux usées du Bassin ;
- de conduire une étude intégrée des rejets du Pôle de Santé d'Arcachon concluant à la non-nécessité d'un traitement spécifique pour ces derniers ;
- d'analyser les pratiques de prescription et de consommation des médicaments et de sensibiliser les professionnels de santé au versant environnemental de leur activité ;
- de partager l'information, avec la tenue de 3 journées publiques de restitution des résultats entre 2015 et 2018.

Porteurs du projet

Réseau



Figure 1. Les partenaires de REMP PAR, porteurs des actions à gauche et membre du réseau à droite.

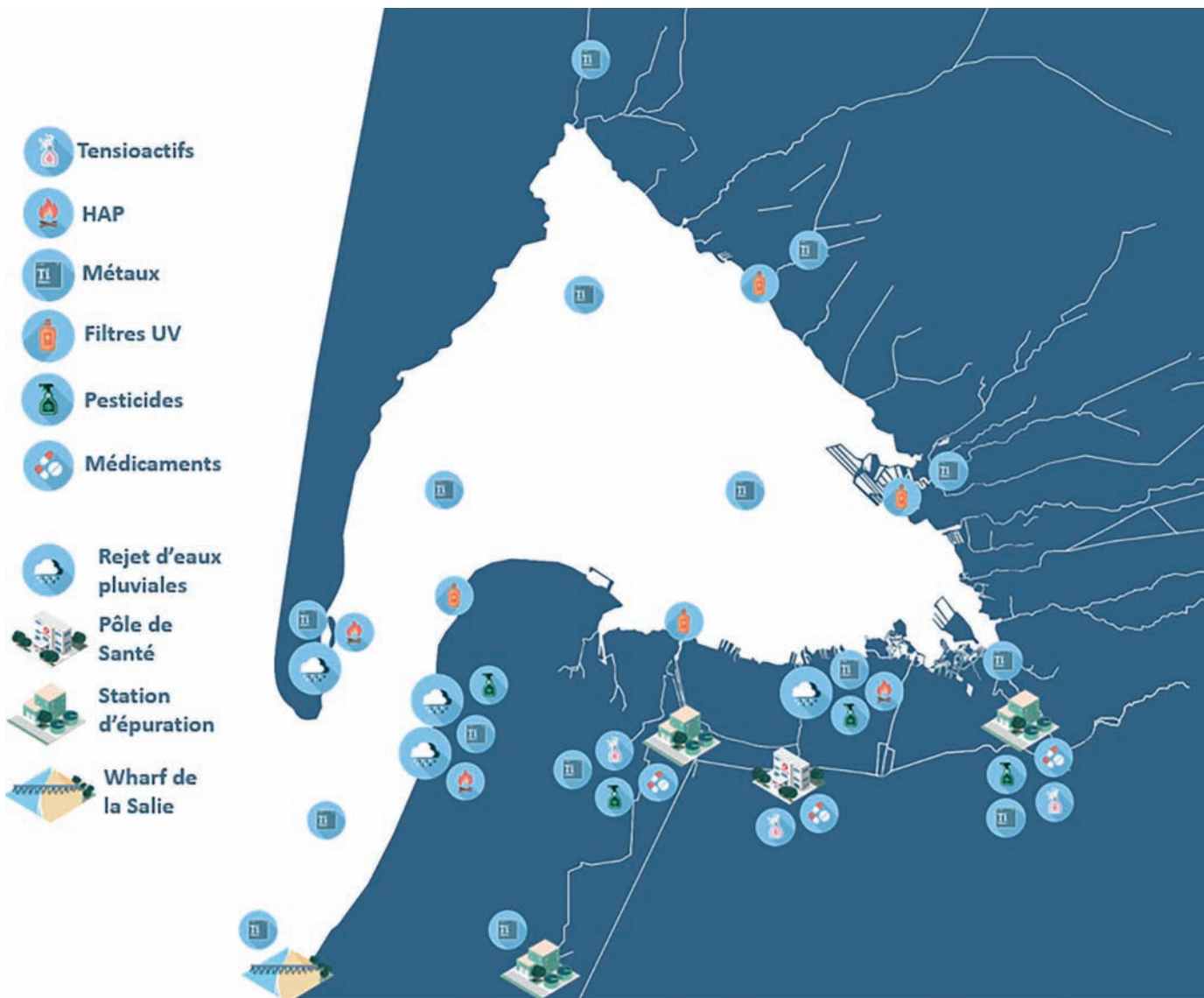


Figure 2. Points de prélèvement lors des actions conduites dans REMPLAR à l'échelle du Bassin d'Arcachon.

ETABLIR LE PROFIL EN MICROPOLLUANTS DES EAUX PLUVIALES

Les actions de REMP PAR en lien avec les eaux pluviales restaient les plus longues et ambitieuses. L'année 2019 a permis de finaliser le traitement des résultats sur cette source de micropolluants encore non investiguée sur le Bassin d'Arcachon : REMP PAR avait représenté l'opportunité d'étudier la pollution des eaux pluviales en conditions réelles, à l'échelle de plusieurs bassins versants, sur une large gamme de micropolluants, pesticides, éléments traces métalliques (ETM) et hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP).

Le ruisseau du Bourg, sur la commune de Gujan-Mestras, a fait l'objet, pendant 3 ans (2016-2018), d'une étude approfondie en vue d'établir son empreinte en contaminants par temps sec et par temps de pluie. Par temps sec, pour les pesticides utilisés en agriculture (sans usage biocide selon la réglementation UE 528/2012), les résultats montrent un gradient de concentration qui diminue de l'amont vers l'aval du ruisseau du Bourg et dont l'origine semble liée à la présence en amont d'un bassin versant

à occupation agricole. A l'inverse, les pesticides autorisés comme biocides (selon la réglementation UE 528/2012) sont peu ou pas retrouvés en amont du ruisseau du Bourg mais le marquent en aval, au niveau de ses zones urbanisées. Par temps de pluie, les concentrations en contaminants augmentent fortement en aval immédiat d'un exutoire d'eaux pluviales. A l'inverse, à distance des exutoires, on n'observe des différences que pour le cuivre, le glyphosate et son métabolite l'AMPA, et le tébuconazole (fongicide utilisé notamment dans les matériaux de construction).

En parallèle, entre 2016 et 2018, 3 bassins versants (avenue des Hirondelles et du Banc d'Arguin au Pyla-sur-Mer, et avenue du Montaut à Arcachon) ont été instrumentés (Photos 1 et 2) pour évaluer l'empreinte en micropolluants dans les eaux pluviales et déterminer des flux de micropolluants. Les campagnes se sont étalées sur 3 ans. Au total, entre janvier 2016 et juin 2018, plus de 60 événements pluvieux ont été échantillonnés.

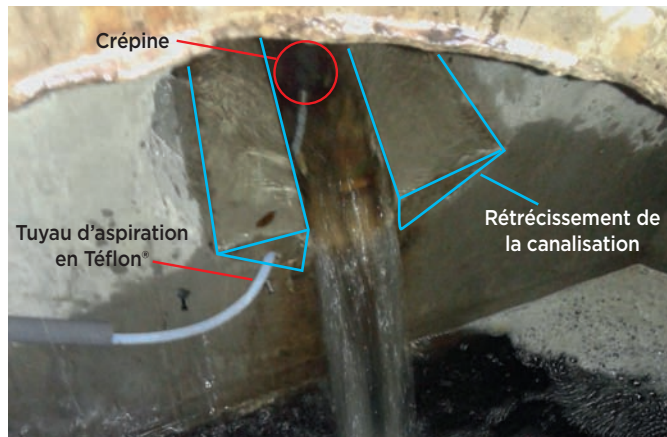


Photo 1. Prélèveur automatique à gauche, prélèvement dans les eaux pluviales à droite.



Photo 2. Capteur de hauteur radar et mémographe (à gauche), préleveur automatique et débitmètre (à droite).

Globalement, et quelle que soit la famille de micropolluants étudiée, les profils de contamination sont similaires sur les 3 sites. On observe une très forte variabilité des concentrations entre les différents événements pluvieux.

Dans les eaux pluviales, le profil en ETM est dominé par l'aluminium, le fer, le manganèse et le titane, dont l'origine est très probablement terrigène. Ce sont des éléments dits « majeurs » qui sont présents en plus grande quantité que les autres dans la croûte terrestre, c'est pour cela qu'ils sont majoritaires dans les eaux pluviales : ils proviennent de l'érosion des sols par le ruissellement. D'autres métaux retrouvés dans les eaux pluviales (bien qu'également naturellement présents dans les sols) sont des marqueurs des activités humaines : le cuivre (Cu) et le zinc (Zn) qui peuvent être retrouvés dans les pneumatiques et les garnitures de frein, tracent le trafic routier ; Zn est aussi lié à l'urbanisation car très présent dans les toitures, gouttières et mobilier urbain ; le cobalt (Co) et le nickel (Ni) sont connus pour être rejetés par les échappements des voitures diesel..

Les HAP sont systématiquement détectés dans les eaux pluviales à des concentrations totales variant de moins de 100 ng/L à plus de 10 µg/L, et sont très majoritairement présents sous forme particulaire. L'utilisation d'indices pour diagnostiquer les sources oriente la provenance des HAP vers une origine pyrolytique de type combustion de carburant, donc très probablement liée au trafic routier.

En termes de profils pour les pesticides, les résultats de ces 3 ans d'étude ont montré que l'herbicide glyphosate et son méta-

bolite AMPA dominaient largement l'empreinte de contamination avec, pour le glyphosate, des concentrations médianes dissoutes de l'ordre de la centaine de ng/L. On retrouve également plusieurs pesticides autorisés comme biocides, dont les concentrations moyennes varient du dixième de ng/L à la dizaine de ng/L en fonction des substances, des sites et des événements pluvieux : notamment des biocides autorisés dans les matériaux de construction comme le tébuconazole, ou utilisés comme insecticides et acaricides comme l'imidaclopride.

Sur l'ensemble des pesticides analysés ici, il n'existe que peu de valeurs réglementaires. Toutefois, pour les pesticides disposant d'une norme de qualité environnementale (NQE) ou à défaut d'une PNEC (concentration prédite sans effet pour l'environnement), les concentrations mesurées dans les eaux pluviales sont toujours inférieures. Enfin, par rapport à d'autres sites plus urbanisés au niveau national, les concentrations en pesticides mesurées sur les sites REMPAR sont globalement plus faibles.

Un troisième volet des travaux sur les eaux pluviales s'est attaché à l'étude d'efficacité d'une solution compensatoire.

Si les systèmes favorisant l'interception et l'infiltration des eaux de ruissellement connaissent un fort développement en zones urbaines et périurbaines, des interrogations demeurent quant à l'accumulation et au transfert éventuel de micropolluants dans le sol et les nappes. Pour y répondre, des prélèvements ont été effectués dans la nappe en amont et un en aval d'un bassin d'infiltration situé avenue des Hirondelles au Pyla-sur-mer (Figure 3).

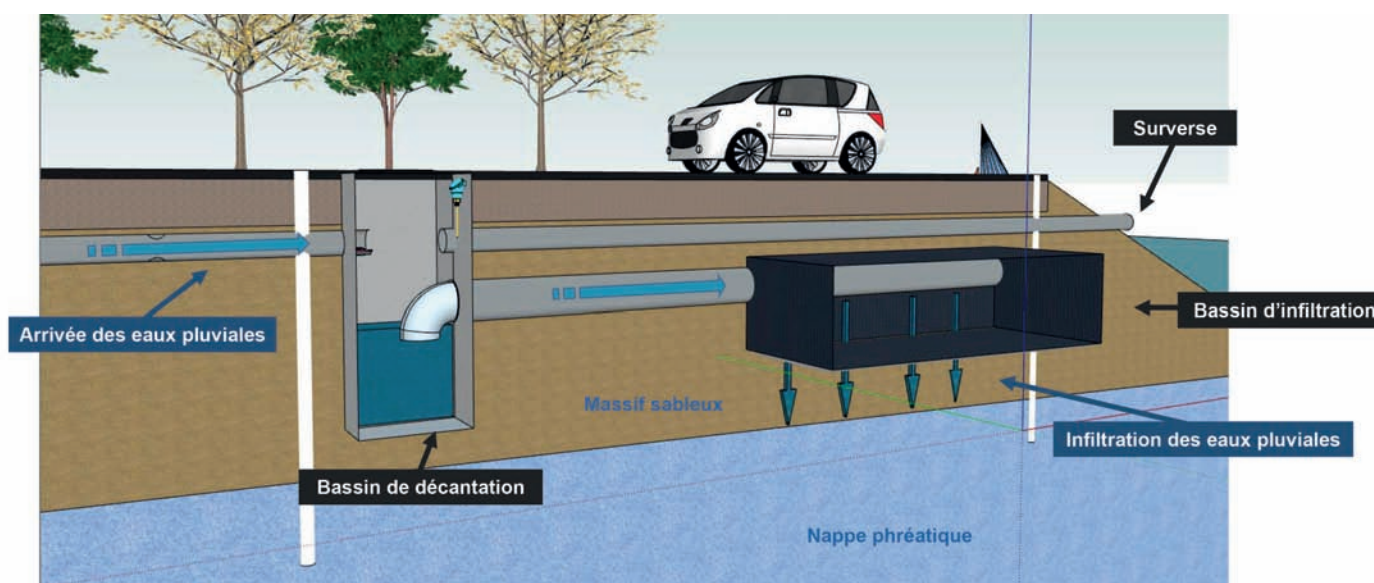


Figure 3. Schéma de principe du bassin d'infiltration des Hirondelles.

Les résultats ont montré que la nappe, en amont du bassin d'infiltration, n'était pas exempte de micropolluants et notamment de pesticides, tels les métabolites de l'atrazine. En termes d'efficacité, l'ouvrage intercepte une partie importante de la contamination, essentiellement celle sous forme particulaire ; une autre partie, variable en fonction des composés est transférée vers la nappe. Enfin, les résultats suggèrent que le bassin d'infiltration relargue dans la nappe une partie des composés préalablement interceptés dans le massif sableux ; ce relargage semblant se faire de manière continue et lissée dans le temps.

Par exemple, l'ouvrage est efficace pour intercepter certains pesticides : ainsi le glyphosate, qui bien que majoritaire dans les eaux pluviales, n'est jamais détecté dans la nappe en aval du bassin d'infiltration ; cette molécule semble donc être bien retenue dans le massif sableux. D'autres composés semblent être relargués dans le temps : c'est le cas du tébuconazole et de certains éléments traces métalliques comme le cuivre, le nickel ou le cobalt.

« L'EAU EN PARTAGE », LE BILAN DE 10 ANS DE LUTTE CONTRE LES MICROPOLLUANTS ET LA POURSUITE DES ACTIONS

Le 26 juin 2019 s'est tenu l'évènement « l'eau en partage » au Palais des congrès d'Arcachon qui dressait le bilan de 10 ans d'actions du SIBA en faveur de la qualité de l'eau. Le colloque de restitution des différents volets de l'appel à projet REMPLIR, devant un public de 140 personnes ; élus, scientifiques, collectivités et associations, marquait le point central de l'évènement, complété d'ateliers sur des thématiques variées. (Photo 3).



Cet évènement a également été l'occasion de poursuivre les démarches de sensibilisation et de changement de pratiques auprès des professionnels de santé, des animateurs scolaires et des services techniques des communes.

Photo 3. Restitution de REMPLIR lors de la journée de « l'eau en partage » le 29 juin 2019

2019, UN NOUVEAU CHAPITRE DANS L'HISTOIRE DES RÉSEAUX

FUSIONNER LES RÉSEAUX D'EXPERTISE, RECENTRER LEURS ACTIONS

La fin de l'appel à projets « Micropolluants des eaux urbaines » posait la question de pérenniser certains suivis complémentaires à ceux historiques, sur les nutriments, les pesticides et sur la qualité bactériologique des tributaires. Pour une parfaite lisibilité, le choix a été fait de rassembler les différentes actions engagées par le SIBA dans le cadre de la préservation de la qualité de l'eau. Ainsi, les réseaux d'expertise du SIBA sur les pesticides et les micropolluants ont fusionné en un réseau unique aux contours redessinés. Les actions de ce nouveau réseau se focaliseront notamment sur les pratiques de réduction à la source des polluants en lien avec les professionnels ainsi que sur la diffusion de l'information pour favoriser l'implication de chacun.

Les suivis de micropolluants

dans l'environnement ont été optimisés. En 2019, les suivis se sont focalisés sur les pesticides et le cuivre ; les filtres-UV viendront s'ajouter à la liste dès 2020.

Par ailleurs, des actions de suivi des biocides utilisés dans les matériaux de construction à l'échelle d'un lotissement neuf d'une part, et des actions de compréhension des sources de HAP, notamment en lien avec le nautisme, ont été réfléchies pour pouvoir être démarrées en 2020.

ACCOMPAGNER LES COMMUNES DANS LA DÉMARCHE « ZÉRO PESTICIDE »

L'objectif « zéro pesticide » a été fixé par les élus de la Commission Environnement. L'accompagnement des communes dans cette démarche reste dès lors un axe fort du pôle environnement. Les communes qui le souhaitent peuvent ainsi bénéficier du soutien des ingénieurs du SIBA

pour la mise en place d'un plan de gestion différenciée (PGD), document de référence dans la nouvelle organisation des services communaux des espaces verts. Ainsi, après Andernos-les-Bains, les communes du Teich et de Lège-Cap Ferret ont co-construit leur PDG avec le SIBA.

De plus, la rencontre entre techniciens et élus des différentes communes du SIBA autour de la démarche « zéro pesticide », organisée à l'occasion de la journée « l'eau en partage », a été le lieu de partage d'expériences très riche entre les communes et a montré le dynamisme et l'implication des services techniques des espaces verts sur le sujet. Il en est ressorti des pistes d'actions supplémentaires qui seront mises en oeuvre en 2020 grâce au recrutement d'un ingénieur dédié.

Ainsi, des rencontres techniques, la retransmission de webinaire et une veille sur les

ressources documentaires vont être de nouveau mises en place grâce au partenariat avec Plante & Cité. La possibilité pour les communes de solliciter, via le SIBA, une expertise sur la gestion des terrains de sport en zéro pesticide sera également étudiée.

POURSUIVRE LA SENSIBILISATION DES SCOLAIRES : LA SEMAINE SANS PESTICIDE

Les ateliers à destination des enfants, sur le thème des risques liés à l'utilisation des pesticides, largement plébiscités par les enseignants et les conseillers pédagogiques de secteur, ont été reconduits en 2019 à l'occasion de l'évènement national de la « semaine sans pesticide ». Le partenariat avec la Maison de la Nature du Bassin d'Arcachon permet ainsi à une vingtaine de classes de CM1 autour du Bassin de bénéficier d'une intervention de 3h sous forme d'expériences et de jeux qui amènent les élèves à se questionner sur ce

que deviennent les pesticides utilisés au jardin et à proposer des solutions alternatives pour préserver la qualité de l'eau.

L'année 2019, marquée par l'entrée en vigueur de l'interdiction d'utilisation des pesticides de synthèse par les particuliers, a été l'occasion d'expliquer l'objectif de cette loi aux enfants et de réfléchir avec eux aux changements de pratique que cela entraînait.

PARTAGER LES DONNÉES ACQUISES

Le volume de données acquises par le SIBA au fil des ans, et grâce aux nombreux partenariats de recherche et dispositifs de soutien, imposait une nouvelle organisation pour l'acquisition et l'archivage de ces dernières. Le choix s'est porté sur un logiciel, créé par une société spécialisée sur les données de qualité de l'eau. Nommé ENKI (Figure 4), en référence mythologique au dieu des eaux et de la connaissance, une base de données a été

paramétrée pour les besoins du SIBA et testée par l'ensemble des équipes en cette année 2019. Elle est à présent utilisée quotidiennement. Un accès grand-public aux données, effectif début 2020, vient compléter la mise à disposition des publications et rapports de la bibliothèque environnementale en ligne.



Figure 4. Lien vers les données environnementales du SIBA sur son site web.

LA GESTION DES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

« Une plante Exotique Envahissante - ou plante invasive - est une plante exotique introduite (allochtone, non indigène) par l'Homme (volontairement ou fortuitement) sur un autre territoire et dont l'implantation et la propagation menacent la biodiversité des écosystèmes naturels ou seminaturels parmi lesquels elle s'est établie » Conservatoire Botanique National Sud Atlantique – Programme DELTA.

GESTION DE LA SPARTINE ANGLAISE SUR LE LITTORAL DU BASSIN D'ARCACHON

Plusieurs espèces de spartines sont présentes sur le Bassin d'Arcachon, dont *Spartina maritima*, espèce indigène. Si les spartines peuvent jouer un rôle important dans la protection du littoral contre l'érosion et les risques de submersion, la spartine anglaise (*Spartina anglica*), de par son caractère invasif, tend à coloniser massivement la partie haute des vasières.

Les élus de la Commission Environnement du SIBA se sont mobilisés au sujet de son expansion, sur le littoral du Bassin d'Arcachon.

L'étude lancée par le SIBA au printemps 2016 a conduit à la cartographie et à la priorisation des actions de gestion sur les communes de Lège-Cap Ferret (Claouey), d'Arès, d'Andernos-les-Bains et de Lanton. En février et décembre 2018, ont eu lieu deux campagnes d'arrachage mécanique de massifs de spartine anglaise préalablement repérés par GPS et répondants aux critères suivants :

- Absence d'espèces végétales protégées - ou non envahissantes - dans le massif.
- Accès au massif possible avec une circulation raisonnée sur les zones sensibles environnantes.
- Niveau d'envasement permettant l'accès à la pelle à chenille sans perturbation excessive du milieu.

C'est ainsi que 46,7 ha ont été traités pour un montant de 142 151 € TTC.

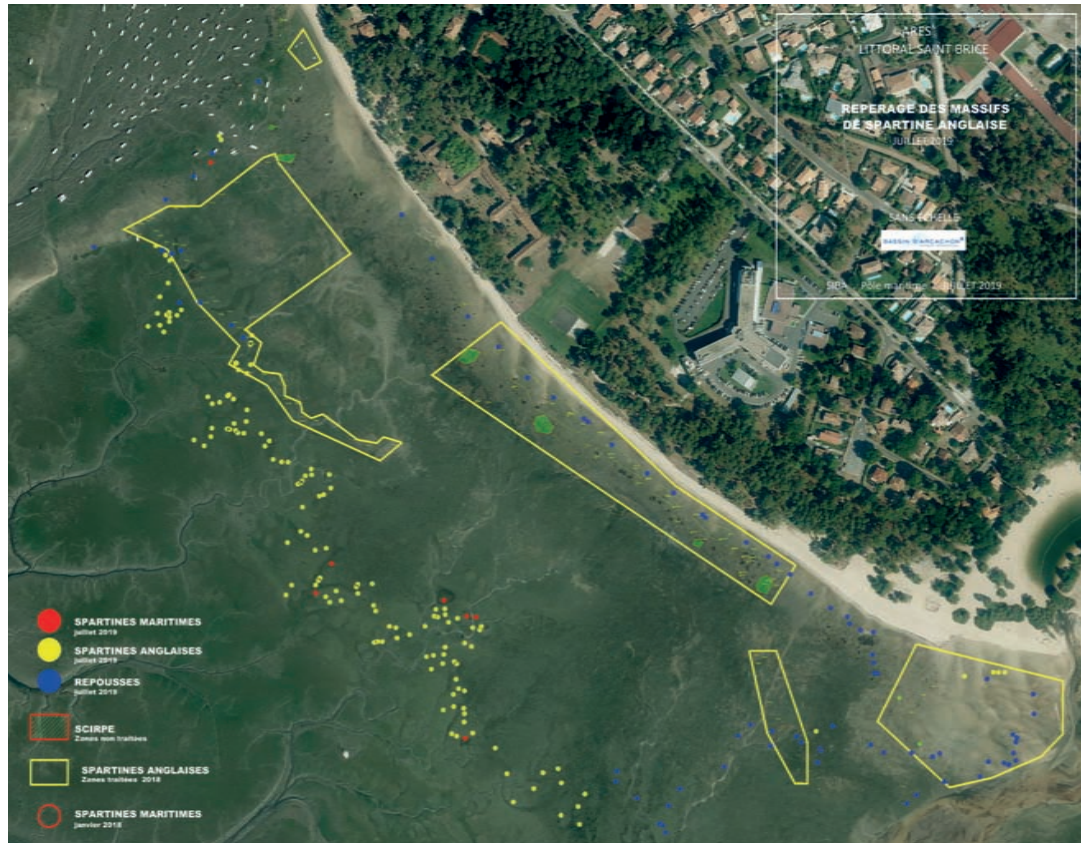
L'arrachage mécanique permet de traiter rapidement de larges zones colonisées, il vient aider les interventions essentiellement manuelles qui s'opèrent chaque année. Les chantiers d'arrachage manuel d'entretien organisés au printemps et à l'automne, soit par les associations riveraines soit par les services municipaux, sont essentiels pour compléter l'arrachage mécanique. Ils sont le seul moyen, si ce n'est d'éradiquer, de limiter le développement de la spartine anglaise.

2019 a constitué la première année de suivi visuel et d'évaluation des campagnes d'arrachage mécanique. Les massifs persistants de spartine anglaise ont été repérés par GPS et les zones traitées photographiées par survol aérien d'un drone.

Ce suivi 2019 a mis en évidence que :

- Les zones bénéficiant d'un arrachage manuel d'entretien présentent peu de repousses.
- Les zones avec des massifs denses et étendus présentent un nombre de repousses important. Elles sont souvent moins accessibles pour une intervention manuelle qui est alors peu efficace.
- Les traces du passage de la pelle à chenilles ont progressivement disparu.
- La structure du sol a significativement évolué par endroits permettant d'accéder plus au large et repérer de nouveaux massifs auparavant inaccessibles.
- Les herbiers de Zostère sporadiques lors des interventions et repérages GPS préliminaires sont devenus denses et plus étendus aux abords des zones traitées.
- Le survol aérien en drone ne permet pas seul de différencier les différentes espèces végétales en présence (Ci-contre photo aérienne Taussat - Juin 2019 © Midi Prod).





Exemples de cartographies de suivi de l'évolution de la spartine anglaise sur le littoral d'Arès et de Taussat

ACCOMPAGNEMENT DES ASSOCIATIONS PAR LE SIBA

Le SIBA, avec l'appui du Conservatoire National Botanique Sud Atlantique, accompagne les associations qui réalisent l'arrachage manuel : proposition d'essais pour faciliter les campagnes d'arrachage manuel, production de panneaux de communication sur la problématique, cartographie des zones à traiter et partage de supports d'information pour mieux connaître la plante et les modes d'intervention.

CHANTIER D'ARRACHAGE MANUEL DE LA JUSSIE DANS LE PORT DE BIGANOS

La Jussie (*Ludwigia peploides*) est une plante essentiellement aquatique originaire d'Amérique du Sud. Elle est devenue une redoutable plante envahissante des milieux naturels humides car elle se multiplie facilement par bouturage à partir d'un fragment de tige ou de feuille pour former un herbier très dense, parfois presque impénétrable, immergé ou émergé. Elle concurrence les autres plantes, gêne l'écoulement des eaux, participe à l'eutrophisation du cours d'eau où elle est implantée.

Les solutions pour limiter ou éviter son expansion sont :

- La lutte par compétition en empêchant la plante de capter la lumière du soleil et en laissant se développer la flore locale (limitation des fauches dans les cours d'eau, fossés et sur les berges végétalisées)
- La lutte par arrachage en s'assurant d'extraire toutes les parties de la plante. Arrachage manuel ou mécanique selon l'étendue des surfaces colonisées.

Plusieurs herbiers ont été détectés dans les darses du port de Biganos. En collaboration avec les gestionnaires du territoire (Services techniques municipaux, Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne) et une entreprise locale (Lou Batel'Eyre), le SIBA a piloté une opération d'arrachage manuel sur le site en 2018.



Jussies
(*Ludwigia* spp.)

Intervention d'arrachage de la jussie dans le port de Biganos (Gironde)

Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA)

- Syndicat mixte, le SIBA exerce ses activités sur les 10 communes riveraines du Bassin d'Arcachon (Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Sud et 6 communes du nord du Bassin).
- Parmi ses nombreuses missions pour assurer la qualité des milieux aquatiques et de la vie des habitants (navigation, qualité de l'eau, gestion des eaux pluviales et eaux usées, etc.), le SIBA exerce la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) depuis 2018.
- Contact Plantes exotiques envahissantes : Adelyne Rolland, chargée de mission au Pôle maritime - a.rolland@siba-bassin-arcachon.fr

Site d'intervention

- Le port de Biganos, localisé sur la commune du même nom, est situé sur le fleuve Layre (ou L'Eyre). Utilisé pour la navigation de plaisance, il est l'un des deux ports fluviaux du Bassin d'Arcachon.
- En raison de la proximité avec le delta, la hauteur d'eau et la salinité du port sont variables en fonction des marées.
- En juillet 2018, le SIBA a été sollicité à propos d'herbiers se développant au niveau de la darse¹ centrale du port. L'identification des végétaux concernés a été confiée au Conservatoire botanique national Sud Atlantique (CBNSA), qui a identifié la présence des deux espèces de jussie, *Ludwigia grandiflora* et *Ludwigia peploides*.
- La zone colonisée s'étendait sur 1 200 m² environ et regroupait une dizaine d'herbiers, principalement localisés au niveau des mouillages des bateaux, et s'étendant vers le centre de la darse.

Nuisances et enjeux

- La présence de jussie représente une gêne à la circulation et à la manœuvre des bateaux.
- Par sa forte production de biomasse, elle favorise l'envasement du port. Elle modifie également le taux d'oxygène dissous et entrave la circulation de la faune.




Interventions

- **Préparation**
 - Après consultation des retours d'expériences sur les opérations de gestion concernant la jussie compilés par le GT IBMA², le CBNSA a préconisé plusieurs actions :
 - identifier et caractériser les zones envahies, et identifier les sources d'apports possibles de boutures ;
 - réaliser un arrachage (manuel ou mécanique) des herbiers, en prévenant la dispersion de l'espèce à l'aval par la pose d'un filet à mailles fines autour des herbiers ;
 - assurer un suivi et des arrachages d'entretien les années suivantes.
 - Compte tenu des petites superficies des zones à traiter et de contraintes techniques (berges du port non-stabilisées et pont d'accès à la darse centrale non dimensionné pour supporter le passage d'engins de chantier lourds), l'arrachage manuel a été choisi plutôt qu'un arrachage mécanique.

¹ Bassin généralement de forme rectangulaire destiné à l'accostage des bateaux.
² Le GT IBMA est devenu fin 2018 le Réseau d'expertise scientifique et technique (REST) du Centre de ressources sur les espèces exotiques envahissantes : www.especes-exotiques-envahissantes.fr

Cette intervention est détaillée dans le recueil des retours d'expériences de gestion des espèces exotiques envahissantes édité par le GT IBMA (Groupe de Travail national Invasions Biologiques en Milieux Aquatiques) et co-piloté par l'Agence Française pour la Biodiversité et le Comité Français de UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) - http://especes-exotiquesenvahissantes.fr/wp-content/uploads/2019/10/rex_jussie-biganos_vf2 (photo ci-dessus).

Les zones traitées en 2018 ne présentent plus de Jussie et ont été colonisées par de la Callitriche, espèce indigène. L'opération d'entretien annuel de cette année a donc été l'occasion d'intervenir pendant une matinée sur des petits massifs non traités en 2018. Un suivi et un entretien régulier des zones touchées devra s'effectuer pendant environ 5 ans afin d'assurer le succès de l'opération.



Intervention d'arrachage de Jussie au Port de Biganos © PNRLG

JOURNÉES TECHNIQUES D'EXPÉRIMENTATION DE GESTION DE LA RENOUÉE ASIATIQUE ROUTE DE MOUCHON À LANTON

Les renouées asiatiques ont d'abord été introduites au milieu du XIX^{ème} siècle en Europe pour leur qualités ornementales, fourragères, mellifères et fixatrices de dunes. Elles se sont rapidement étendues pour s'implanter dans les zones alluviales et les berges de cours d'eau riches en éléments nutritifs.

Le test d'un protocole de gestion des renouées asiatiques a été organisé par le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne en collaboration avec la collectivité de Corse, dans le cadre d'échanges techniques au sein du réseau national des rivières classés « rivières sauvages » dont le Taravo et la Grande Leyre font partie. L'espèce est présente sur les bassins versants de ces cours d'eau dont fait partie la Berle de Cassy à Lanton.

Le SIBA, partenaire de cette opération a participé à la journée technique de présentation du projet et de mise en place de la zone de test, avec arrachage manuel des pieds de renouée, salage et bâchage de la zone expérimentale.

Un suivi et un traitement mensuel sur 4 mois a alors été réalisé avec à chaque fois, un arrachage manuel puis un apport de sel sur les endroits présentant le plus de repousses.

La zone reste ensuite couverte pendant toute la saison hivernale pour une reprise de l'entretien manuel au printemps 2020.

L'évaluation de l'efficacité et de l'impact de ce mode de gestion sur la végétation accompagnatrice ainsi que sur la qualité du cours d'eau permettra de déterminer les actions de gestion à mettre en place sur le linéaire de la Berle de Cassy mais aussi d'autres sites touchés par cette espèce.



Photo de l'intervention d'entretien à 2 mois et à 4 mois © SIBA



JOURNÉE D'INFORMATION : LES RENDEZ-VOUS DE L'EAU'DITORIUM

Fort du constat que la lutte contre les plantes exotiques envahissantes nécessite la connaissance des espèces mais également l'organisation d'actions sur le long terme, le SIBA a souhaité informer et sensibiliser les acteurs directement concernés par cette problématique que sont les personnels techniques du territoire.

Ainsi, s'est tenue la 1^{ère} journée des Rendez-vous de l'Eau'ditorium, le 3 Octobre 2019, réunissant 23 personnes, agents des Services Techniques ou encore Environnement et Espaces verts des communes.

Lors de cette matinée, Aurélien CAILLON, botaniste du CBNSA (Conservatoire Botanique National Sud Atlantique) a présenté de manière générale les espèces les plus présentes sur le Bassin d'Arcachon. Il a également été abordé la question du devenir des déchets issus des opérations de gestion, déchets spécifiques qui ne peuvent pas simplement être dirigés vers les filières déchets verts banaux.

Après une partie théorique dans l'Eau'ditorium, les participants se sont retrouvés sur le terrain pour observer les espèces présentées en salle et échanger sur les expériences de chacun.



Rendez-vous de l'Eau'ditorium du 03 octobre 2019 © SIBA

Le Service Intercommunal d'Hygiène et de Santé (SIHS) est chargé, sous l'autorité du Président du SIBA et au nom de l'Etat, de l'application de dispositions relatives à la protection de la santé publique.

Il exerce une surveillance administrative et technique des règles d'hygiène dans les 10 communes riveraines du Bassin d'Arcachon, il a un rôle de prévention et de protection de la santé publique.

Pour cela, le Service d'hygiène et de santé exerce les compétences de l'Etat en matière d'Hygiène et de Santé publique par délégation du Ministère de la Santé. Ces attributions lui ont été confiées dans le cadre d'un protocole d'accord établi entre le SIBA et l'Agence Régionale de Santé, le dernier datant du 16 juin 2008 et concernant le contrôle administratif et technique des règles d'hygiène.

Par ailleurs, depuis sa création en 1975, le Service d'hygiène et de santé permet également de répondre aux différentes problématiques en matière d'hygiène publique soulevées par la coexistence des objectifs du SIBA, à savoir : maintenir l'intégrité du bassin, la qualité de l'environnement et la qualité de vie.

En effet, préserver la qualité des espaces naturels, maintenir et développer l'activité humaine liée à la mer, en particulier l'ostréiculture, créer les infrastructures et les équipements destinés à favoriser le tourisme, tels ont toujours été les enjeux soutenus par le SIBA.

Le Service d'hygiène et de santé a ainsi joué un rôle continu et actif de contrôle et de surveillance du milieu naturel. Il a procédé au contrôle des raccordements au réseau public d'assainissement des eaux

usées qui a été développé dès 1967. Il a initié et mis en oeuvre, dès les années 80, les obligations de gestion des eaux pluviales à la parcelle : en obligeant toute construction nouvelle à infiltrer les eaux pluviales issues des surfaces imperméabilisées afin de limiter les impacts sur la qualité des eaux du Bassin. Il a développé des programmes de contrôle de la qualité des eaux du milieu naturel et des baignades.

Le Service Intercommunal d'Hygiène et de Santé rassemble ainsi une diversité de missions dont certaines rendues obligatoires par la loi, et d'autres à l'initiative du SIBA. Ces missions de santé publique s'adressent à tous les habitants des 10 communes riveraines du Bassin d'Arcachon.

Service Intercommunal d'hygiène et de santé - SIBA
16 allée Corrigan
CS 40002
33311 Arcachon Cedex
service.hygiene@siba-bassin-arcachon.fr
05 57 76 23 23
horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h00

1 • L'HYGIÈNE ALIMENTAIRE

Le Service d'hygiène et de santé procède au contrôle régulier des lieux où sont commercialisées des denrées alimentaires (restaurants, marchés, établissement de vente à emporter, restauration collective dans les centres de vacances et les camps sous tentes ...). Ces établissements peuvent également être contrôlés par la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP).

Les contrôles respectent une procédure stricte et portent sur l'aménagement des locaux (leur agencement, la nature des revêtements, les modalités d'assainissement, les conditions de stockage des ordures...), la tenue du matériel (présence suffisante de lave-mains réglementaires, d'éviers, de siphons de sols, d'enceintes froides, de cellule de refroidissement rapide, d'écrans de protection amovibles aux fenêtres et autres équipements divers...), le respect des règles d'hygiène alimentaire (méthodes pour le contrôle de la réception des denrées, maîtrise des températures, traçabilité des produits, nettoyage et désinfection, conservation des préparations, formation du personnel...).

Après chaque visite de contrôle, un rapport est adressé aux intéressés afin de détailler les mesures correctives qui sont éventuellement à mettre en oeuvre pour améliorer le niveau de sécurité sanitaire de l'établissement. En cas de manquement grave aux règles d'hygiène, le Service d'hygiène et de santé se rapproche des services de l'Etat pour arrêter les mesures coercitives à engager qui peuvent aller jusqu'à la fermeture de l'établissement.



Au cours de l'année 2019, 50 interventions de contrôle ont été effectuées, réparties comme suit :

- 37 établissements de restauration traditionnelle ;
- 5 établissements de restauration rapide ;
- 8 établissements alimentaires de vente à emporter ;

11 demandes de permis de construire concernant la création de commerces alimentaires ont été instruites par le Service d'hygiène et de santé. Dans ce cadre, le Service d'hygiène et de santé participe aux visites effectuées dans le cadre de la commission de sécurité de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS) et de la Sous-Préfecture chargée du Bassin d'Arcachon.

La présence du Service d'Hygiène et de santé dans ces commissions permet de veiller à ce que l'application de la réglementation sur la sécurité incendie et celle sur la sécurité alimentaire ne soit pas contradictoire. Elle permet également d'exercer une surveillance sanitaire.

2 • L'HYGIÈNE DE L'HABITAT

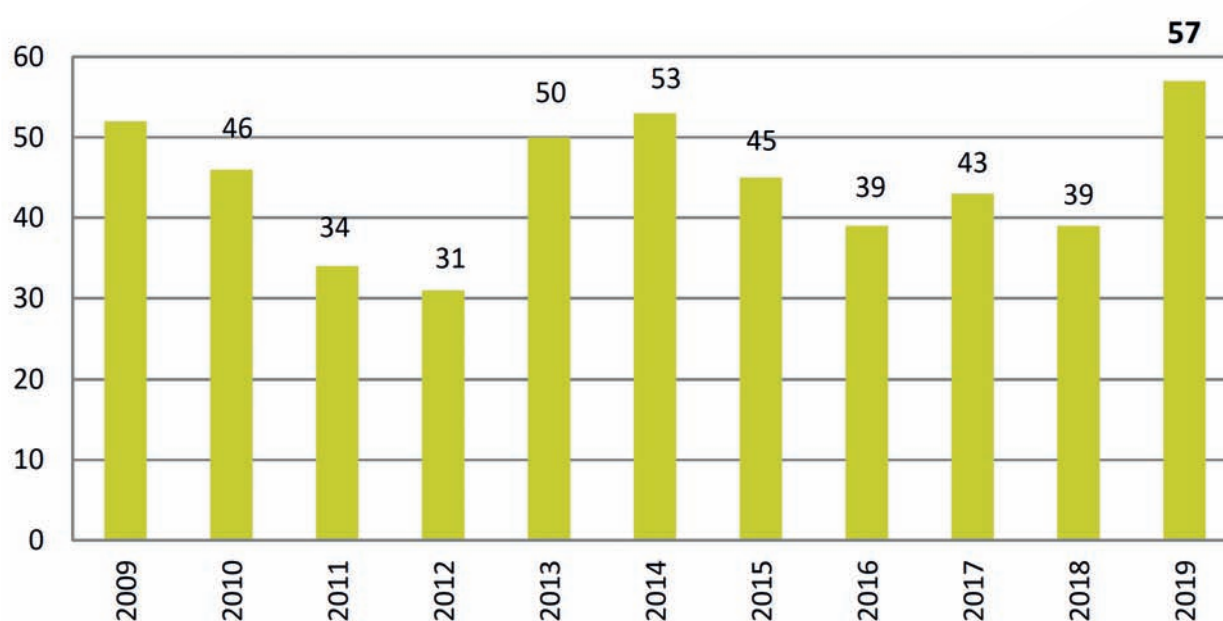
En matière d'hygiène de l'habitat, le maire dispose d'un pouvoir de police générale qu'il détient du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2212-1 et L 2221-2). Il peut également s'appuyer sur le Règlement Sanitaire Départemental. Le Service d'hygiène et de santé constitue pour le maire un appui technique.

Dans un but de protection de la santé des occupants d'un immeuble insalubre, le Code de la Santé Publique prévoit des procédures de déclaration d'insalubrité, instruites par le Service d'hygiène et de santé, sous l'autorité du Préfet (article L 1331 du Code de la Santé Publique). Dans ce cadre, le Préfet, sur avis du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST), peut prendre un arrêté d'insalubrité avec interdiction définitive de l'habiter.

Le Service d'hygiène et de santé intervient également pour établir des rapports d'inspection relatifs à l'état sanitaire des logements.

L'insalubrité d'un immeuble ou d'un logement est un état le rendant impropre à l'habitation. Cet état est mesuré selon la présence ou l'absence d'un ensemble de critères : desserte, étanchéité, chauffage, protection contre la chaleur, le froid, le bruit extérieur, distribution de fluides, équipements sanitaires, aération et ventilation.

Hygiène de l'habitat : nombre de plaintes instruites



A noter également que le Service d'hygiène et de santé est saisi par des offices notariaux dans le cadre de cessions immobilières afin d'indiquer si l'immeuble vendu est frappé d'insalubrité. Plus de 650 demandes ont été instruites en 2019.

3 • L'URBANISME

Le Service d'hygiène et de santé instruit les différentes demandes d'urbanisme au titre de l'hygiène de l'habitat, de l'assainissement des eaux usées, de la gestion des eaux pluviales. Dans ce cadre, il conseille les différents porteurs de projets le plus en amont possible.

Ensuite, le Service d'hygiène et de santé assure le contrôle de conformité d'ouvrages réalisés en matière de gestion des eaux usées et des eaux pluviales. Ainsi, les opérations les plus importantes et les plus sensibles, soit une centaine chaque année, font l'objet d'un suivi attentif des travaux ce qui implique la participation à plus de 440 réunions de chantier.

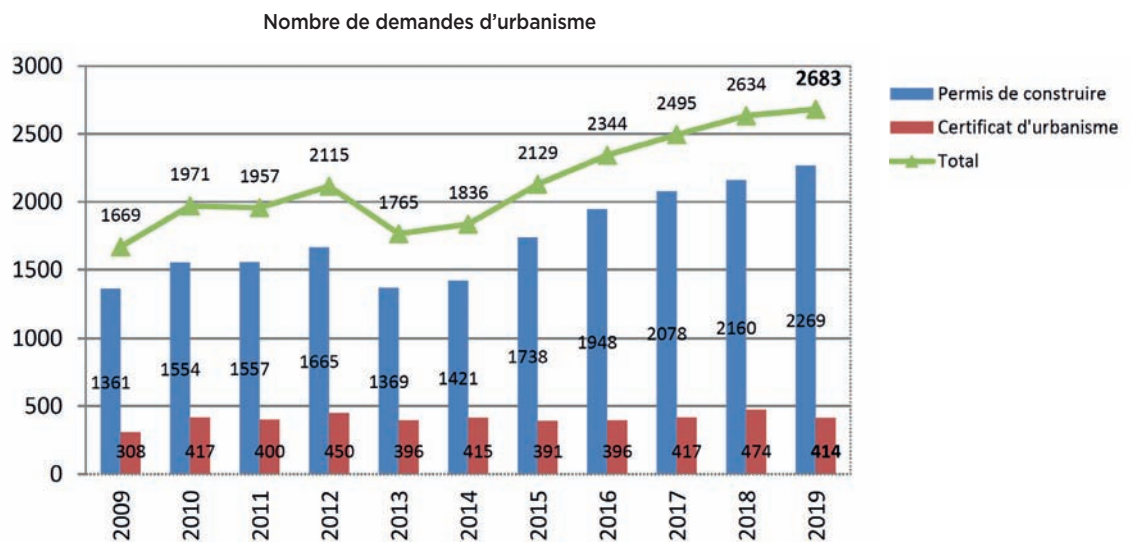
En 2019, le nombre de demandes d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, certificats d'urbanisme et permis d'aménager) s'élève à **2 683**, en augmentation depuis 2013.

Dans les 2269 demandes de permis de construire et déclarations préalables ;

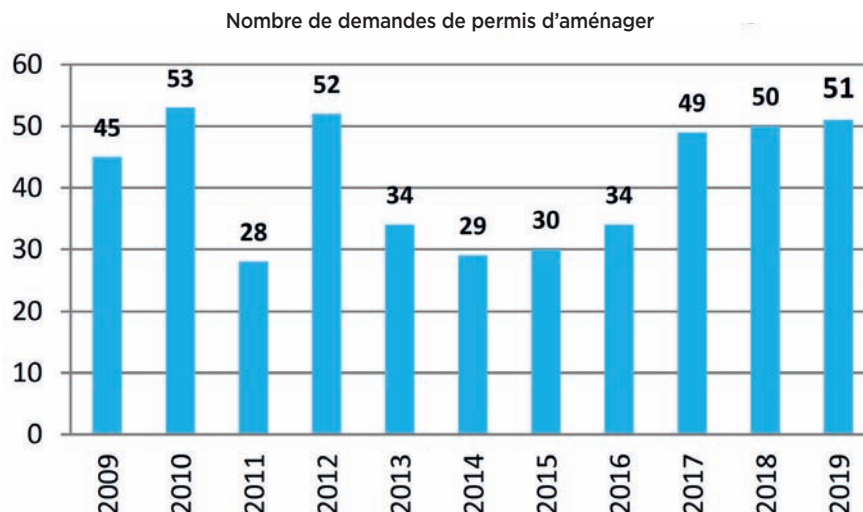
- 194 demandes ont été annulées ou refusées.
- 51 demandes concernaient des permis modificatifs.

La décomposition de ces 2269 dossiers est la suivante :

- 1464 demandes concernaient des logements nouveaux, susceptibles de générer près de 3230 logements si tous les projets instruits devaient se concrétiser,
- 805 demandes concernaient des extensions d'habitations, des commerces, des surfaces artisanales,



En 2019, le nombre de permis d'aménager s'élève à 51 unités.



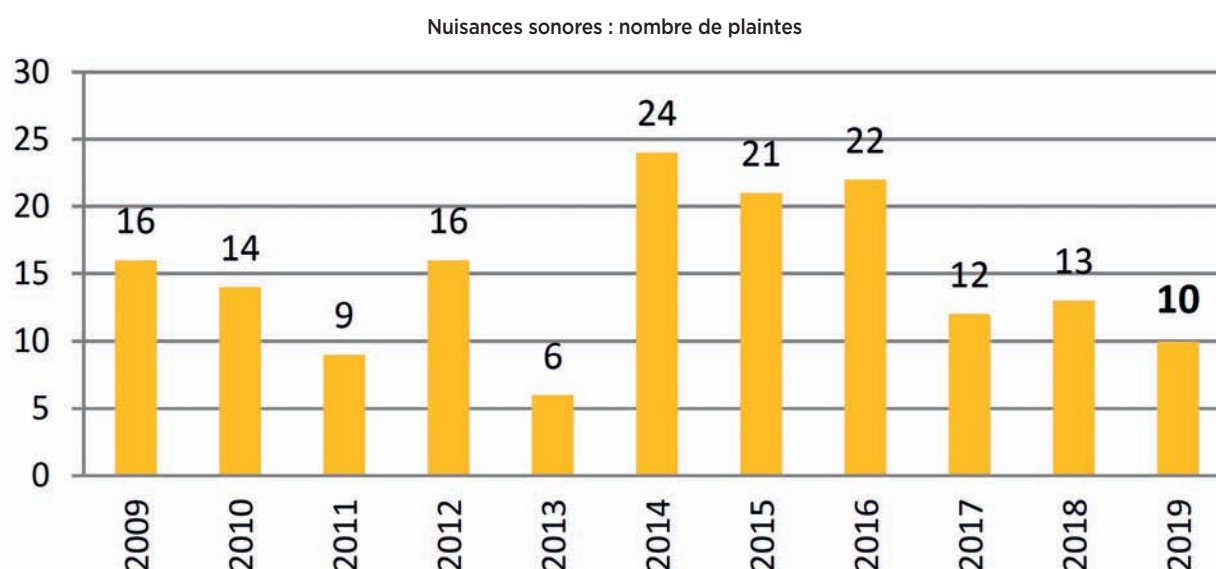
4 • LA LUTTE CONTRE LES NUISANCES SONORES

Le bruit est une problématique de santé publique, pouvant porter atteinte à la qualité de vie des habitants.

Selon l'article R. 1334-31 du Code de la Santé Publique, « Aucun bruit particulier ne doit, par **sa durée, sa répétition ou son intensité**, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé [...] ».

La notion de **bruits de voisinage** dépasse la signification courante se limitant aux bruits produits par les « voisins ». Le Code de la santé publique donne une définition a contrario des bruits de voisinage. Il s'agit de tous les bruits ne faisant pas l'objet d'une réglementation spécifique. Ce code distingue **trois catégories** de bruits de voisinage : les bruits liés au comportement, les bruits provenant des activités industrielles ou commerciales, les bruits de chantier.

Le nombre de plaintes pour nuisances sonores est très variable d'une année sur l'autre. Il dépend de plusieurs paramètres dont la création ou suppression de certaines activités à l'origine des plaintes. En 2019, 10 plaintes ont été instruites par le Service d'hygiène et de santé.



Le Service d'hygiène et de Santé instruit toutes les demandes qui nécessitent une mesure de bruit pour caractériser la nuisance. Cette mesure de bruit est alors réalisée par le Service d'hygiène et de santé et permet de comparer le niveau sonore produit par l'installation en cause et le niveau sonore résiduel (sans le bruit de l'installation). La mesure de bruit caractérise ainsi cette différence de bruit, appelée émergence, et vérifie si elle est conforme aux limites réglementaires.

Les nuisances concernées qui nécessitent une mesure de bruit et qui sont instruites par le Service d'hygiène et de santé sont issues :

- Des activités industrielles ou commerciales ;
- Des lieux diffusant de la musique amplifiée à titre habituel (discothèque, etc.).

5 • LA LUTTE CONTRE LES NUISIBLES

5.A • LA DÉRATISATION DES LIEUX PUBLICS

Afin de réguler la population de rats au voisinage direct des populations, le Service d'hygiène et de santé procède, chaque année, à plusieurs campagnes de dératisation de lieux publics et de bâtiments communaux. Ces interventions sont réalisées par les agents du Service d'hygiène, elles concernent

l'ensemble du territoire du SIBA et **uniquement le domaine public**. En parallèle et tout au long de l'année, le Service d'hygiène et de santé assure des interventions ponctuelles suivant les plaintes ou les signalements reçus.

La pose des appâts empoisonnés se fait à l'intérieur de postes

sécurisés et numérotés ce qui permet de garantir la non-dispersion des matières actives et la protection des espèces non ciblées.

Ensuite, pour les particuliers, le Service d'hygiène et de santé distribue des sachets de rodenticides.

Cette distribution a lieu dans les locaux du SIBA à Biganos et à Arcachon par du personnel spécialement formé à cette tâche afin qu'une réponse et des conseils adaptés soient formulés. Une notice de bon usage est délivrée en même temps que le rodenticide.

5.B • LA LUTTE CONTRE LES MOUSTIQUES

La lutte contre les moustiques est une mission de service public encadrée par la législation et relevant de la compétence des départements avec un financement bi-partite pour les communes concernées.

Un arrêté Préfectoral annuel désigne l'opérateur public

habilité, l'EID (Etablissement Public Interdépartemental pour la Démoustication du littoral Atlantique) et détermine la zone de lutte contre les moustiques et les modalités d'opération. Le SIBA participe ainsi aux dépenses de la lutte contre les moustiques.

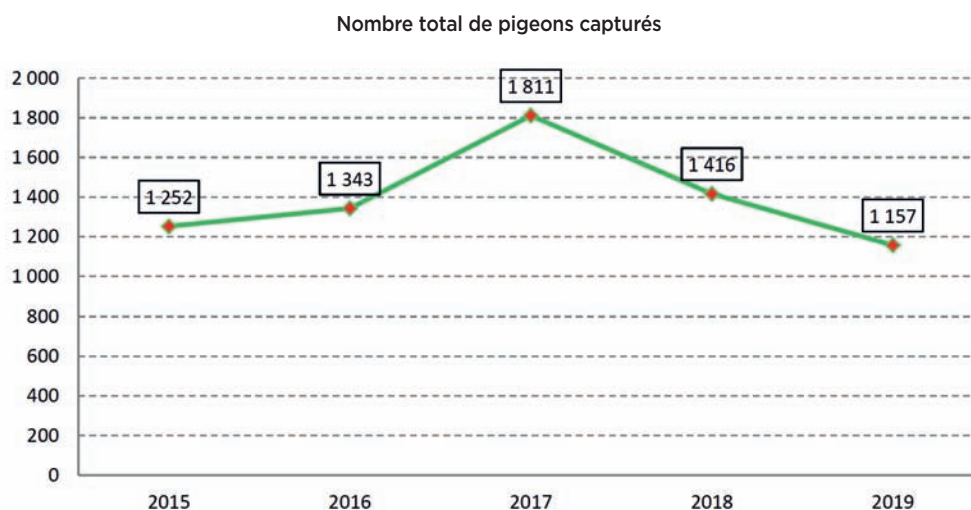
A noter que les Départements membres de l'EID ont décidé de dissoudre cet établissement le 31 décembre 2019. A compter du 1er janvier 2020, le SIBA va ainsi assurer cette mission en interne.

Le moustique tigre (*Aedes albopictus*) est un petit mous-

tique noir rayé et blanc, originaire d'Asie du Sud-est. S'il peut être vecteur potentiel de maladie (dengue et chikungunya) outre-mer et en zones tropicales, le risque épidémique en zones tempérées est très réduit. Ce moustique est dorénavant implanté sur notre territoire.

5.C • LA RÉGULATION DE LA POPULATION DE PIGEONS

Le Service d'hygiène et de santé assure une mission de régulation de la population de pigeons par le biais d'une société spécialisée qui utilise principalement des cages. **1157 pigeons ont été capturés en 2019.**



Profil de baignade : à quoi cela sert ? Il doit permettre de disposer des éléments de compréhension des sources éventuelles de contamination bactériologique des eaux. Pour cela le profil comporte une description physique de la plage et il recense toutes les sources potentielles de contaminations microbiologiques qui pourront éventuellement conduire à prendre des mesures de gestion adaptées à la protection sanitaire des usagers. Les profils de baignade doivent être mis à jour périodiquement.

Les **paramètres contrôlés** : 2 paramètres microbiologiques, Eschérichia coli et Entérocoques intestinaux (les coliformes totaux ne sont plus pris en compte), dont la présence dans l'eau indique une contamination d'origine fécale plus ou moins forte en fonction des concentrations relevées. Ces germes microbiens ne constituent pas en eux-mêmes un danger pour les baigneurs mais peuvent indiquer, par leur présence celle, simultanée, de germes pathogènes dangereux. Pour les eaux dites intérieures, telles que, par exemple, celles du lac de Cazaux, les cyanobactéries sont également suivies.

Depuis 2013, la **fréquence de prélèvement** peut être variable en fonction des risques de pollution potentielle évaluée. En effet, pour les plages dites « intrabassin », les bassins de baignade et la plage de Cazaux lac, le nombre de prélèvements

effectués par l'ARS est de 10, répartis sur l'ensemble de la période estivale. Pour les plages « océanes » qui présentent moins de risques, ce nombre de prélèvements effectués par l'ARS a été réduit à 5 pour chaque saison de baignade.

Le **contrôle réglementaire** de la qualité des eaux de baignade est assuré par l'ARS qui a mandaté un laboratoire privé pour réaliser les prélèvements et les analyses.

En parallèle et en complément du contrôle réglementaire, le **Service d'hygiène et de santé du SIBA réalise un autocontrôle de la qualité des eaux de baignade**. Les paramètres contrôlés sont identiques à ceux du contrôle réglementaire, et la fréquence est, à minima, aussi importante que celle du contrôle réglementaire. Les prélèvements et les analyses sont réalisés en interne par les

agents du Service d'hygiène et de santé.

Cet autocontrôle est effectué en concertation avec les services de l'ARS afin de renforcer le dispositif réglementaire et améliorer encore le suivi de la qualité des eaux de baignade et ainsi la sécurité des estivateurs.

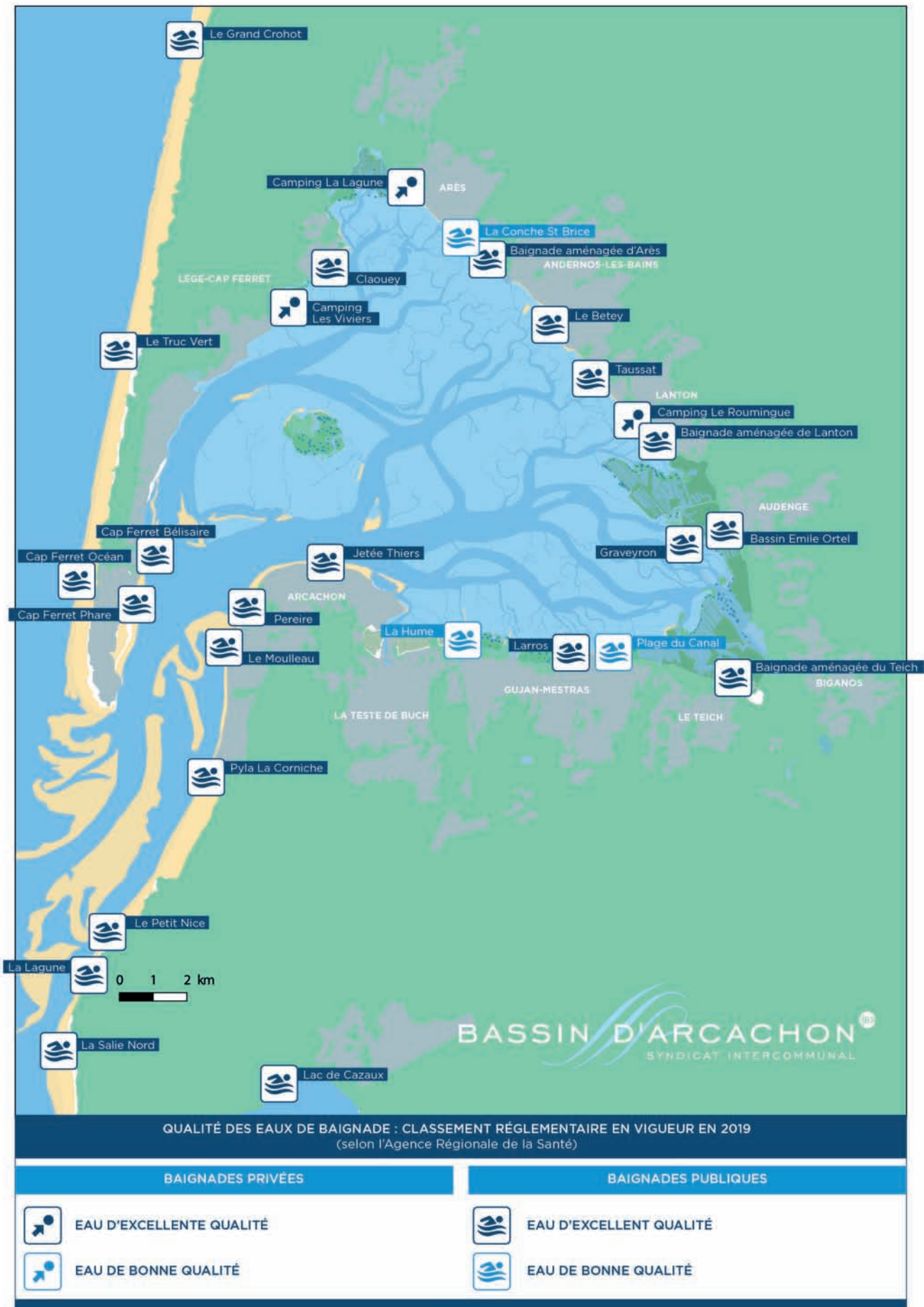
La réglementation renforce également l'**obligation d'information du public**. Tout au long de la saison estivale, les résultats des contrôles qualité sont rendus publics et accessibles « en temps réel » sur le site internet du SIBA.

Le public peut également consulter une synthèse du profil de baignade qui est affichée sur chaque site de baignade. Cette affiche présente le classement qualité de la baignade et, le cas échéant, les derniers événements de pollution constatés.

En fin de saison estivale, le **classement de chaque baignade** est effectué sur 4 années consécutives par méthode statistique, et non sur la saison balnéaire comme c'était le cas avant 2013.

Il s'établit selon les catégories « excellente qualité », « bonne qualité », « qualité suffisante » ou « qualité insuffisante ».

Les résultats des prélèvements du contrôle sanitaire pour l'année 2019 sont présentés ci-après : **25 baignades présentent une eau d'excellente qualité, et 3 baignades présentent une eau de bonne qualité**. Ces résultats très satisfaisants démontrent l'efficacité de la politique engagée par le SIBA en matière d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales pour protéger cet environnement sensible.



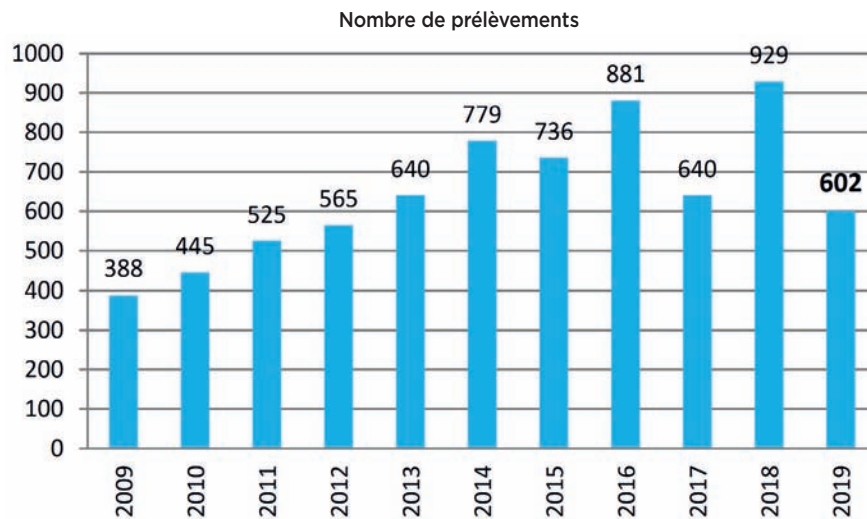
6.B • LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES EAUX DU MILIEU NATUREL

Le Service d'hygiène et de santé du SIBA assure un nombre important d'analyses de la qualité des eaux du milieu naturel.

Les prélèvements sont assurés par les agents du Service d'hygiène et de santé. Les analyses sont réalisées par des laboratoires spécialisés mais également directement par le Service d'hygiène et de santé qui s'est équipé de son propre laboratoire. Les paramètres « Eschérichia coli » et « Entérocoques intestinaux » sont ainsi analysés en interne selon des méthodes dites rapides ce qui permet au Service d'hygiène et de santé de faire preuve d'une excellente réactivité en cas de suspicion de pollution.

Les contrôles de la qualité du milieu ont donné lieu à **602 prélèvements en 2019**. Ce chiffre est en très nette augmentation depuis 2009. Ils concernent plusieurs catégories :

- le contrôle du rejet en mer des effluents urbains et industriels (les résultats sont disponibles dans le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du service public de l'assainissement collectif).
- le contrôle lié au suivi de la qualité des eaux de surface (crastes, ruisseaux, lac et piézomètres : contrôles concernant les apports de nutriments au Bassin d'Arcachon et le suivi bactériologique, effectués dans l'Eyre, le canal des Etangs, le canal des Landes et les ruisseaux du Lanton, du Cirès, du Milieu, du Betey et du Bourg).
- le contrôle lié aux différentes études et réseaux en cours : notamment REPAR et REMPLAR (réseaux de surveillance des pesticides et des micropolluants).
- la participation à des travaux d'expertises et de recherche, menés par les équipes du SIBA ou des partenaires extérieurs



7 • L'AIR

7.A LA SURVEILLANCE DES CONCENTRATIONS EN H2S DANS LES OUVRAGES DU RÉSEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Afin de lutter contre les odeurs et la corrosion des réseaux d'assainissement des eaux usées liées à la formation de sulfures dans les portions du réseau fonctionnant en pression, puis à leur réduction aérobie par les bactéries sulfito-réductrices sous la forme d'hydrogène

sulfuré dans les ouvrages gravitaires, le SIBA a mis en place, pendant près de quinze années, un traitement des eaux usées au sulfate ferreux. Ce traitement a ensuite été remplacé par un traitement au nitrate de calcium.

11 postes d'injection de nitrate de calcium sont en service à

ce jour et 17 points font l'objet de contrôles réguliers pendant 6 mois de l'année. ELOA, exploitant des ouvrages d'assainissement, a une obligation de résultat sur ces points, l'objectif fixé étant de tendre vers une absence d'hydrogène sulfuré dans l'air.

Chaque année, plus de **450 contrôles** ponctuels de la qualité de l'air dans le réseau d'eaux usées sont réalisés par les agents du Service d'hygiène aux points contractuels définis dans le contrat de délégation du service public de l'assainissement collectif.

7.B • LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DE L'AIR

Le SIBA est membre d'AIRAQ, l'association agréée par le ministère en charge de l'écologie pour la surveillance de la qualité de l'air en Aquitaine (AASQA).

Toutes les informations sur la qualité de l'air sont disponibles sur le site d'AIRAQ, dont les informations en temps réel : <http://www.airaq.asso.fr>.

Une équipe de 6 personnes forme le Pôle Communication et Promotion (responsable communication et relations publiques-presse, coordinateur de projet communication, chargé de promotion web marketing, chargé de communication marketing, designer graphique et agent administratif).

Sous l'impulsion des directives de la **commission promotion**, composée des collectivités membres, elle s'emploie au quotidien à :

- **valoriser le territoire** et sa diversité économique au travers de la marque territoriale pour affirmer notre identité et révéler nos atouts par l'engagement des partenaires B'A,
- **déployer une communication touristique responsable** pour un tourisme durable (4 saisons) et porteur de sens (mobilité active, conscience environnementale...),
- **soutenir le rôle de l'institution et ses actions** pour préserver la qualité de l'eau et ses usages, auprès des habitants et des acteurs publics.

La démarche du pôle est transversale tant dans ses champs d'intervention (secteurs, marchés, publics-cibles) que dans ses domaines d'action (communication, relations presse, collaborations, ...) avec un CHALLENGE : « **conjuguer, préserver et promouvoir le Bassin d'Arcachon** ».

Depuis la création de la stratégie de marque en 2017, les actions du pôle s'articulent autour de trois publics :

- les acteurs du territoire (cf. p. 67)
- la clientèle touristique (cf. p. 71)
- les habitants (cf. p. 81)

LES ACTIONS DU POLE PROMOTION EN FAVEUR DES ACTEURS DU TERRITOIRE

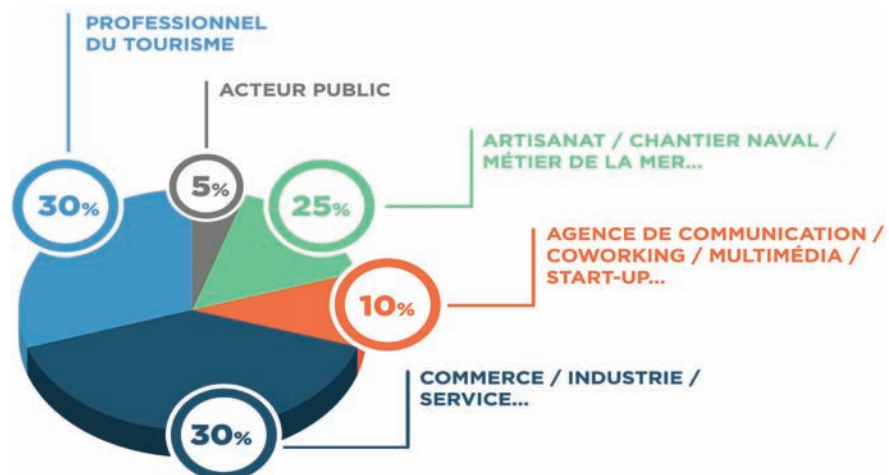
La marque est un projet sociétal qui **met en mouvement** tout le territoire : acteurs publics et privés autour d'une stratégie de marque territoriale partagée dont l'ambition est de valoriser le Bassin dans sa globalité : un territoire à découvrir, à vivre, à travailler et à préserver !

Comment ? En donnant la parole aux acteurs du territoire, qui s'inscrivent dans la démarche, et qui deviennent des partenaires B'A : par leurs engagements et leurs actions, ils apportent du contenu et donnent du sens à la marque territoriale.

A • LES PARTENAIRES B'A

La force de la marque réside dans la diversité de ses acteurs.

Pour son deuxième anniversaire, le 12 mars 2019, la marque regroupait plus de **600 partenaires...** En décembre 2019, c'est près de **700 partenaires** qui adhéraient à la démarche !



L'objectif de la marque est de créer du lien autour d'un **engagement collectif** pour le Bassin en transformant la fierté d'appartenance en actions bienveillantes pour le territoire !

Être partenaire, c'est faire sa B'A...
sa Bonne Action pour le Bassin d'Arcachon !

Ces actions ont été mises en lumière à l'occasion du **Grand Rendez-Vous du Bassin d'Arcachon**, événement organisé et orchestré par le SIBA, qui s'est déroulé le 12 mars 2019 au Théâtre Olympia d'Arcachon.

En présence de 1 000 invités, l'événement était divisé en 2 parties :

- **Les Rencontres du tourisme** : réservées aux professionnels du tourisme du Bassin
- **La Cérémonie Anniversaire de la marque « tous engagés, tous B'A ! »** : réservée aux acteurs de toutes les filières économiques du Bassin.

Ponctué de vidéos, d'interviews, d'interventions thématiques, cet événement reflétait l'ensemble des actions du pôle promotion du SIBA en cours et à venir, reprenaient les B'A des partenaires et des focus par thématiques d'actualités, animés par des invités experts dans les domaines.



Pour accompagner cet anniversaire et donner de la visibilité à la marque, une campagne d'affichage urbain en local a été réalisée du 2 février au 17 mars 2019, ainsi que des insertions presse pour un montant total de **48 310 € TTC**.

Cette campagne, présente sur les 10 communes, portait haut et fort « l'avenir du territoire est entre de bonnes mains » sous-entendu, entre les mains des 600 partenaires publics et privés rassemblés autour du B'A, qui agissent pour demain.

On y retrouvait des enfants construisant un B'A avec des kaplas, car la marque porte l'avenir des enfants avec la même ambition : **promouvoir le Bassin d'Arcachon dans sa globalité pour laisser notamment s'épanouir un éventail de métiers attractifs, sur un territoire dynamique et préservé en toutes saisons.**

B • AXES STRATÉGIQUES DES ACTIONS DE LA MARQUE

1 • RAPPEL DES ENJEUX DE LA MARQUE

La marque s'articule autour de 4 piliers : **l'économie, le tourisme, l'environnement et les résidents**. De ces piliers, découlent des engagements dans lesquels doivent s'inscrire les entreprises pour devenir partenaire :

- Valoriser « travailler et entreprendre sur le Bassin »
- Soutenir et valoriser les efforts de préservation environnementale
- Favoriser et promouvoir l'offre de services, les produits et la créativité locale
- Construire et mettre en avant un Bassin des 4 saisons favorisant les déplacements doux

Ces engagements dictent les lignes directrices des ateliers B'A qui ont été organisés : ces RDV ont à nouveau permis aux partenaires de se rencontrer, d'échanger et de réfléchir aux orientations et engagements structurels en faveur du B'A, notamment au cours du B'A Lab de novembre.

2 • DES RDV POUR MIEUX SE CONNAÎTRE... POUR MIEUX COLLABORER

En 2019, 5 ateliers ont ponctué le printemps, sur les thèmes suivants :

- L'ostréiculture sur le Bassin est-elle différente des autres territoires ostréicoles français ? ... et bien OUI et on vous dit pourquoi !
- Comment attirer et/ou fidéliser les salariés ou demandeurs d'emploi sur le Bassin ?
- Tout savoir sur l'eau des Abatilles, notre eau Made in Bassin ?
- La meilleure façon d'empêcher un touriste de partir, c'est de lui donner envie de rester ...
- Bientôt la plage... qualité des eaux de baignade du Bassin d'Arcachon : où en sommes-nous ?

A l'automne 2019, s'est déroulée la troisième édition des ateliers B'A LAB, laboratoires d'idées, où les partenaires et le pôle marque travaillent sur les thèmes suivants :

- Comment mieux valoriser « Travailler et entreprendre sur le Bassin » et l'ancrage au territoire ? : mieux se connaître, pour mieux travailler ensemble en développant plus d'interactions « numériques »
- Comment concrétiser ma valeur d'engagement environnementale ? : 2 temps fort à organiser ensemble pour 2020
- Comment promouvoir un tourisme des quatre saisons, valoriser les déplacements doux ? : un atelier construit en 3 sous-groupes pour travailler sur des opérations et actions spécifiques de promotion à venir prochainement

À l'issue de ces ateliers, des groupes de travail, composés de partenaires, se sont constitués pour mettre en place les différents projets pour l'année 2020.

3 • DES EXEMPLES D'ACTIONS COLLABORATIVES ISSUES DES B'A LAB

- Le lancement d'une offre marquée : 50 Nuances d'Huîtres.

Pour valoriser les circuits courts et l'huître comme marqueur identitaire du territoire, une nouvelle offre d'itinérance, autour de 50 adresses, 50 nuances d'huîtres est lancée en décembre 2019.

Le montant total alloué pour la promotion et lancement de cette nouvelle offre était de **25 630 € TTC** (graphisme, impression, goodies, communication, vidéo d'animation ...). À noter que **17 570 € TTC** ont été subventionnés par le DLAL FEAMP.

- Une mobilisation des acteurs pendant la Semaine Européenne de la Mobilité du 14 au 22 septembre 2019

Des ateliers et animations ont donc été organisés par un groupe de partenaires tout au long de la semaine ainsi qu'une conférence sur la mobilité à vélo en visio avec 5 capitales européennes à la Brasserie Mira, partenaire B'A.

C • SUPPORTS DE COMMUNICATION DÉVELOPPÉS

Pour valoriser les actions de ses partenaires, les projets, les collaborations et les campagnes en cours, la marque dispose de plusieurs outils, « print » et web :

1 • UNE DOCUMENTATION CIBLÉE

• LE MAGAZINE DES PARTENAIRES #1

Un magazine pour les partenaires, par les partenaires !

La première édition du Magazine des Partenaires a été lancée en janvier 2019 et donne la feuille de route de l'année et met en lumière les collaborations entre partenaires.

L'ensemble des éditions « marque » pour l'année 2019 s'élève à un montant de **1 550 € TTC**.



2 • DES SUPPORTS NUMÉRIQUES

• UN SITE INTERNET www.marque-bassin-arcachon.fr

Le site internet de la Marque comptabilise **81 096 visiteurs** depuis sa création en 2017. Il constitue la porte d'entrée unique pour devenir partenaire de la marque, via la rubrique : « **S'inscrire, c'est par ici** ». Le formulaire d'inscription a été adapté en 2019 pour permettre aux acteurs économiques de développer leurs engagements, au travers de la rédaction d'une motivation explicite.

• UNE NEWSLETTER HEBDOMADAIRE

Rédigée par le pôle marque, une newsletter est envoyée, tous les jeudis matin, aux partenaires B'A. Elle se compose de 3 actualités, reprenant des événements thématiques de la semaine, des tutoriels, des portraits de partenaires ou des actions de partenaires. Ces actualités alimentent le site de marque et sont indispensables pour préserver le lien entre les partenaires et la marque B'A.

• LES RÉSEAUX SOCIAUX

Les réseaux sociaux sont animés au quotidien et mettent **en lumière** les partenaires de la Marque. Ils sont également un élément clé dans la **création de lien** entre partenaires, et apportent une **visibilité supplémentaire à leurs actions**.

LES RESEAUX SOCIAUX DE LA MARQUE BASSIN D'ARCACHON



Le budget aux supports numériques et la communication digitale s'élève à **5 000 € TTC**.

3 • VIDÉOS / PODCASTS

• REPORTAGES VIDEOS

En 2019, le SIBA a réalisé 15 vidéos de partenaires B'A afin d'alimenter les réseaux sociaux et le site Internet de la marque, pour un montant de **11 695 € TTC**.

Des vidéos par thématiques :

- Des vidéos de type « **collaboration** » où des partenaires sont mis à l'honneur autour d'un projet collectif, répondant aux engagements de la marque.
- Des vidéos dites « **par filière** » où un domaine d'activité est valorisé, à l'image de la vidéo « Filière nautique ».

• Des vidéos « **événement** » de partenaires.

• Des vidéos « **focus** », où l'accent est mis sur l'une des valeurs de la marque au travers des partenaires. C'est par exemple le cas de la vidéo transmission, où deux entreprises partenaires nous montre la gestion de leur entreprise au quotidien, de père en fils.

L'ensemble des vidéos est disponible sur la chaîne YouTube de la Marque, ainsi que sur la chaîne vidéo : <https://vimeo.com/marquebas-sindarcachon>

• PODCASTS DE PARTENAIRES

Toujours dans l'optique de mettre en lumière nos partenaires et afin d'alimenter la communication marque, des podcasts de partenaires B'A ont été réalisés par le média Dites Nous Tout Production. Au total, c'est près de **50 entreprises B'A** qui ont été interviewées.

L'ensemble des vidéos est disponible sur le site internet des **Essentiels du Bassin** et les podcasts ont été diffusés chaque matin sur la radio locale RBA.

Le montant total pour la réalisation de ses podcasts s'élevait à **6 000 € TTC**.

4 • PRÉSENCE SUR DES SALONS/ PARTENARIAT

A l'occasion du Salon Nautique d'Arcachon 2019, la marque était aux côtés de ses partenaires du nautisme et des métiers de la mer. Cette opération représente un budget de **5 000 € TTC** en insertion publicitaire.

5 • GOODIES

Comme chaque année, des goodies sont distribués à nos partenaires lors des RDV et événements de la marque à savoir : tote bags, drapeaux, autocollants, porte-clés, vitrophanies et polos logotés B'A pour un montant total de **8 160 € TTC**.

LES ACTIONS DU PÔLE PROMOTION VERS LA CLIENTÈLE TOURISTIQUE

La clientèle touristique reste notre coeur de cible, au vu de l'importance de l'industrie touristique sur le Bassin et constitue l'un des **4 piliers essentiels de la marque territoriale**.

Pour garantir l'image et la réputation de la destination « Bassin d'Arcachon », le Pôle Promotion anime un plan d'actions de promotion au travers des axes suivants :

- **UNE COMMUNICATION PUBLICITAIRE** déployée sur les médias suivants : TV, affichage, internet, presse écrite...
- **UNE COMMUNICATION OPÉRATIONNELLE** au travers de la réalisation de supports de promotion print et web.

Mais une communication touristique ne peut se concevoir sans une politique globale de communication partant de l'interne, en proposant des **ACTIONS DE PROFESSIONNALISATION** en vue de parfaire l'accueil sur le Bassin. Le maître mot du SIBA est « **qualité** », terme qui se concentre, **pour le pôle promotion, sur « la qualité de l'accueil »**. La qualité de l'accueil passe par la collaboration quotidienne avec les Offices de Tourisme mais aussi avec les socio-professionnels du territoire.

La destination Bassin d'Arcachon bénéficie d'une notoriété certaine en national qui est fortement accentuée par des phénomènes conjoncturels (films à forte audience, économie présentielle du sud-ouest ...). Pour se prémunir de ses phénomènes de mode, plus que jamais le SIBA doit anticiper. C'est la raison pour laquelle il oriente sa communication en s'appuyant sur les 3 enjeux de la marque :

- 1 • Rendre concrète la promotion des 4 saisons
- 2 • Mieux communiquer sur les déplacements doux et partagés
- 3 • Partager une conscience environnementale avec les filières du tourisme, la clientèle touristique et les habitants

A • COMMUNICATION PUBLICITAIRE

Il ne s'agit pas pour le Pôle Promotion du SIBA de « moins » communiquer, auprès de la cible touristique française, mais de communiquer « autrement », à travers la promotion à dimension territoriale et non uniquement touristique, pour changer le regard sur le Bassin.

MARCHÉ FRANÇAIS

Le **PLAN MÉDIA** est élaboré en fonction des objectifs qui animent désormais le SIBA :

- Conforter l'image et la notoriété du Bassin d'Arcachon pour changer le regard sur le Bassin (Bassin en toutes saisons)
- Renforcer l'engagement (la préférence) : amener à la consommation de séjours sur les 4 saisons
- Renforcer l'image d'une destination « cyclotourisme » et « écotourisme »

OBJECTIF 1 :
image et notoriété

Nouveau SUPPORT : spot 25 secondes

<https://vimeo.com/323413631>
<https://youtu.be/5fV8jeAzwQo>

Ce nouveau spot traduit la volonté du SIBA de passer d'une communication de destination touristique... à une communication de territoire.



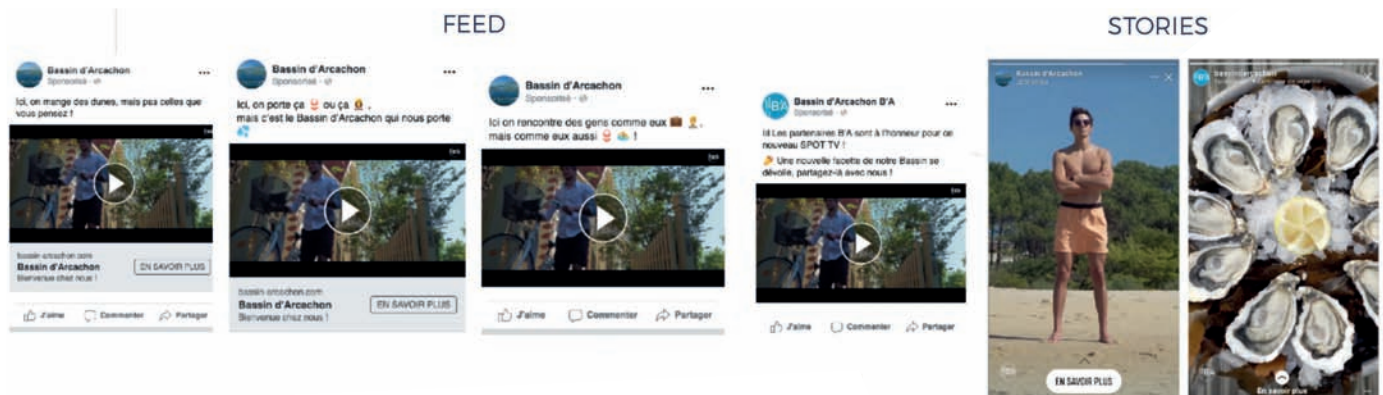
MÉDIAS CHOISIS :

- Campagne TV en national sur BFM, à partir du 12 mars 2019 (2 semaines de campagne : 144 spots diffusés) pour un budget de 144 000 €.

La TV est le média privilégié pour lancer un nouveau spot. C'est le média le plus cité par les Français pour toutes les questions d'impact publicitaire : notoriété, attention, mémorisation, incitation et intention d'achat.

BFM est le lieu de rencontre des **actifs** et des **leaders d'opinion politiques et économiques**. C'est la chaîne en cohérence avec notre ambition et notre cible.

Cette campagne a été renforcée par des achats d'espaces publicitaires sur les réseaux sociaux (Facebook et Instagram).



OBJECTIF 2 : renforcer l'engagement (la préférence) et amener à la consommation de séjours sur les 4 saisons + renforcer l'image d'une destination « cyclotourisme » et « écotourisme »

MÉDIAS CHOISIS :

- **Affichage permanent digital à l'Aéroport de Bordeaux-Mérignac.** Présence tout au long de l'année 2019, pour un montant de **26 880 € TTC.**

SUPPORTS UTILISÉS :

Diffusions de plusieurs vidéos, au format court (15 à 30 s), en fonction des saisons (Le Bassin en hiver, les espaces naturels, le Bassin à vélo, ...), ainsi que le nouveau spot de territoire 2019.

- Spot « XX énumérations... 1 SEUL BASSIN » : <https://youtu.be/dWuntJwLXng>
- Les espaces naturels : <https://vimeo.com/208331413>
- Les incontournables du Bassin : <https://vimeo.com/155819692>
- Bassin à vélo : <https://vimeo.com/168900469>
- Automne Hiver : <https://vimeo.com/154021983>
- Cocooning sur le Bassin : <https://vimeo.com/249674126>



- **Insertions publicitaires dans les guides 2019 de l'Office de tourisme de Bordeaux** et « Bordeaux Travel Planneur » 2019



- **Achats d'espaces dans les chambres d'hôtels de Gironde :** diffusion de 4 spots tourisme sur la chaîne hôtelière TV Tourisme. Cet achat d'espaces tout au long de l'année 2019 permet de présenter le Bassin au fil des saisons dans 4 841 chambres d'hôtels de Gironde.

- **Achats d'espaces publicitaires sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram et LinkedIn) :**

A la campagne d'image et de notoriété succédera une **campagne d'engagement** pour promouvoir « **le Bassin sans MA voiture** » (2^{ème} enjeu B'A), du 27 mars au 30 avril, pour inciter nos clientèles de proximité à venir sans « LEUR » voiture, par la sponsoring d'une vidéo immersive : <https://vimeo.com/260192989>

Cette campagne de sponsoring a été complétée par la diffusion de 3 nouveaux spots sur la mobilité :

- <https://vimeo.com/329056034> (vidéo covoiturage)
- <https://vimeo.com/329056506> (vidéo transports en commun)
- <https://vimeo.com/329055081> (vidéo vélo)



MARCHÉ INTERNATIONAL

Changement de cap pour 2019 : une nécessité de travailler et conquérir des marchés étrangers spécifiques pour insister sur le hors-saison (enjeu B'A) et ne pas dépendre uniquement de la clientèle touristique française (cf. tendance actuelle).

TENDANCE ACTUELLE : la destination France semble moins intéresser les Français, qui partent de plus en plus à l'étranger (essor du low-cost, meilleur rapport qualité prix valorisation-météo).

CIBLES : clientèles touristiques étrangères de proximité (Europe)

OBJECTIF : travail de notoriété (nous faire connaître) pour séduire une clientèle étrangère sur les « ailes de saison »

PARTENARIATS : avec la Région Nouvelle Aquitaine (CRTNA), Gironde Tourisme, l'OT de Bordeaux et Arcachon Expansion.



ACTIONS :

- Présence au **SALON ITB BERLIN 2019** : le RDV mondial des TO et professionnels du tourisme allemands et internationaux (113 000 visiteurs professionnels et 60 000 visiteurs grand public).
 - Visibilité assurée par un stand Bassin avec affichage digital / rencontres professionnelles / animation sur le stand avec la dégustation de produits locaux (les dunettes de la Pâtisserie Marquet, partenaire B'A)
- **ESPAGNE PRESSE ECRITE** : insertion de 2 pages sur le Bassin d’Arcachon dans 4 quotidiens espagnols (El Correo Espanol, El Mundo, Heraldo de Aragon, El Periodico de Catalunya), le 31 mars 2019, soit 3 semaines avant les premiers départs des espagnols en vacances pour la semaine Sainte.
- **PAYS BAS WORKSHOP TO/PRESSE** à Amsterdam le 23 avril 2019
- **BELGIQUE RENCONTRE PRESSE/VIP** à Anvers le 24 avril et **WORKSHOP TO/PRESSE** à Bruxelles le 25 avril sous le signe de la nature/écotourisme/plein air et city break/écotourisme/haut de gamme
- **ROYAUME-UNI RENCONTRE PRESSE/VIP** à Londres au moment du SALON WORLD TRAVEL MARKET le 5 et 7 novembre sous le signe de la gastronomie, de la nature et des activités « famille »
- **PACK EUROPE « INFLUENCE DIGITAL »** en avril 2019 sur Facebook, TripAdvisor et Instagram (Royaume-Uni, Allemagne, Espagne et Pays-Bas). L’idée est d’acquérir une visibilité digitale simultanément sur 4 marchés prioritaires.

Diffusion des 4 vidéos suivantes (formats horizontal et vertical en fonction des réseaux sociaux et des pays énoncés ci-dessus) :



- Participation au grand **éductour CARVERBAND ZÜRICH** du 25 au 30 mars 2019 du CRTNA : accueil de 30 autocaristes suisses (au programme : Bordeaux, St Emilion, le Médoc, le Bassin d’Arcachon et le Périgord).
- Action collective pour attirer la clientèle touristique allemande : la **Marque « Atlantikküste »**, définie par Atout France Allemagne et le collectif du contrat interrégional Côte Atlantique (dont le SIBA et Arcachon Expansion font partie). Participation à la campagne de communication de notoriété multi-supports et actions presse.
- Mise en place du **projet SYNTHESIO** (plateforme d’écoute des réseaux sociaux et intelligence artificielle) dès janvier 2019, en partenariat avec le CRTNA.

Objectifs : Suivre l’évolution de la présence de notre destination sur les réseaux sociaux et suivre notre e-réputation.

B • COMMUNICATION OPÉRATIONNELLE

Le Pôle Promotion soutient chaque année une communication opérationnelle conséquente, laquelle résulte des priorités identifiées dans la politique touristique globale. Ainsi, en 2019, on retiendra :

- la réalisation de supports de promotion : Magazine touristique en 4 langues, carte des déplacements, portail Internet, applications smartphone, réseaux sociaux...
- la gestion et la coordination des accueils et voyages de presse.

LES SUPPORTS « PRINT » DE LA DESTINATION

BROCHURES BASSIN, À QUI S'ADRESSENT-ELLES ? EN FONCTION DES CIBLES ET DES DEMANDES :



MONTANT DES ÉDITIONS POUR L'ANNÉE 2019 : **35 800 €**



Nouveauté 2019 : réalisation d'une brochure « Bassin d'Arcachon Destination Affaires » (5 000 exemplaires) pour élaborer en 2020 des opérations de promotion BtoB.

Repositionner le Bassin d'Arcachon en tant que « Destination Affaires » représente un axe majeur, point notamment abordé lors du travail collaboratif entre les partenaires de la marque et le SIBA. Le marché du MICE (« Meetings, Incentives, Conferencing, Exhibitions ») est une activité complémentaire du « Tourisme d'agrément » et représente une opportunité d'allongement des saisons (il répond ainsi à l'enjeu B'A : la promotion des 4 saisons) et de diversification des clientèles.

Pour être en cohérence avec notre territoire préservé, l'ambition assumée : faire venir des entreprises avec l'affichage suivant : **“Vous êtes soucieux de l'environnement et enclin à des choix responsables dans votre consommation et la gestion de votre entreprise ? Vous souhaitez impliquer vos équipes dans des actions éco-responsables concrètes ? Bienvenue sur le Bassin !”**.

LES SUPPORTS DE PROMOTION WEB DE LA DESTINATION

La stratégie digitale de la destination « Bassin d'Arcachon » s'articule autour de grands axes essentiels, qui définissent les objectifs de chaque outil numérique développé :



FACEBOOK
108 289 FANS

INSTAGRAM
35 000 ABONNÉS

TWITTER
7 783 ABONNÉS

YOUTUBE
1,8 M DE VUES

+DE **305 000** connexions aux points WI-FI

TOP 10 des destinations du littoral français sur les réseaux sociaux

+DE **135 000** téléchargements de l'application

+DE **1 MILLION** de visites web /an

LE DEPLOIEMENT DU WIFI TERRITORIAL

En 2019, le SIBA a continué de déployer, en partenariat avec ses Communes membres, des bornes WiFi sur le territoire, en proposant aux vacanciers et aux habitants un WiFi territorial homogène à l'échelle intercommunale : le réseau WiFi_Bassin_Arcachon.

Plus de 90 points WiFi sont répartis dans les 10 Communes du Bassin, pour 305 000 connexions en 2019.

Le budget relatif à l'installation de nouvelles bornes est de **6 426 € TTC** pour l'année 2019. Afin d'accompagner ce dispositif, une campagne de communication a été réalisée pour un montant de **7 520 € TTC** : insertions dans la presse et sur les arrières de bus Baïa.



ACCUEIL ET RELATIONS PRESSE

NOUVEAUTÉ 2019 : COLLABORATION AVEC UN INFLUENCEUR

Le SIBA a proposé à un ambassadeur national en juin 2019 « **Le Tour du Bassin d'Arcachon à vélo** » afin de créer une vidéo expérientielle et du contenu journalistique pour alimenter notre blog de voyage et les réseaux sociaux de la destination Bassin, en septembre 2019. Ces contenus ont été relayés sur les réseaux sociaux et le blog de l'influenceur pour proposer des idées d'expériences sur le Bassin d'Arcachon à sa communauté.

Madame Oreille : Aurélie Amiot (cibles famille jeunes enfants ; cyclotourisme ; écotourisme) : <https://www.madame-oreille.com/bassin-darcachon-faire-le-tour-a-velo/>



BASSIN D'ARCACHON : FAIRE LE TOUR À VÉLO



J'ai fait le tour du Bassin d'Arcachon en vélo avec ma fille. Au programme : des villages ostréicoles, des pistes cyclables à l'ombre des pins maritimes, des arrêts sur de jolies plages, des rencontres et de bons moments !

RELATION PRESSE :

Des accueils presse sont animés tout au long de l'année (budget : **16 000€ TTC**), en partenariat avec le Comité Régional du Tourisme Nouvelle-Aquitaine, Gironde Tourisme et les Offices de Tourisme du Bassin et alentours.

Il s'agit pour le Pôle Promotion du SIBA de :

- Organiser des programmes sur-mesure et gérer les réservations auprès des prestataires touristiques du Bassin
- Accueillir les journalistes sur place et suivre le déroulement de l'accueil presse
- Fournir des informations nécessaires au travail rédactionnel des journalistes
- Communiquer sur Twitter, le canal de communication approprié de cette cible

NOUVEAUTÉ : rédaction d'un **nouveau dossier de presse** (version française) avec une nouvelle approche sur les métiers qui font vivre le Bassin 365j/an (objectif de la marque B'A).

C • ACTIONS DE PROFESSIONNALISATION

ORGANISATION D'UN RDV ANNUEL : LES RENCONTRES DU TOURISME DU BASSIN (12 MARS 2019)

Les professionnels du tourisme du Bassin attendent cet événement, qui s'est installé depuis 9 ans maintenant (9^{ème} édition en 2019). Ce RDV annuel permet d'échanger sur les tendances actuelles dans l'industrie du tourisme qui changent continuellement ; d'illustrer les actions concrètes des Offices de Tourisme, des partenaires (Région, Gironde Tourisme...) et du SIBA, et de montrer les outils à disposition des prestataires pour parfaire l'accueil Bassin.

Préalablement à ce RDV, l'équipe s'est attachée à :

- élaborer le programme prévisionnel (corrections et validation par les Élus de la Commission Promotion),
- gérer les intervenants, la logistique, l'accueil,
- créer en interne un conducteur technique précis, (lumières, sons, éléments à diffuser sur le grand écran, micros, placements sur scène...)
- réaliser en interne des vidéos, jingles, génériques et présentations power point...



PROGRAMME

<p style="text-align: center;">EN 2 TEMPS</p> <p style="text-align: center;">15h30 - 17h30 Rencontres du Tourisme du Bassin d'Arcachon (Réservées aux professionnels du tourisme)</p> <p style="text-align: center;">17h30 - 18h00 Pause et accueil des autres filières économiques</p> <p style="text-align: center;">18h00 - 20h00 Tous engagés, tous B'A ! Les 2 ans de la marque B'A. (Ouvverte à toutes les filières économiques du Bassin d'Arcachon)</p> <p style="text-align: center;">20h00 Apéritif ostrocoque pour échanger et partager (Réservé aux participants)</p>	<p>15h30 - 17h30 LES RENCONTRES DES ACTEURS DU TOURISME</p> <p>Vous l'attendiez... il sera parmi nous pour animer cette 9^{ème} édition : Pierre ELOY, notre agitateur numérique, fondateur de l'entreprise "Touristic".</p> <p>• Le tourisme en France et en Nouvelle Aquitaine... où en sommes-nous ? Quelles sont les perspectives 2019 ? Et si on parlait des marchés étrangers ? Satisfaction et attentes des clientèles internationales ! Par Michel DURRIEU, Directeur du Comité Régional du Tourisme de la Nouvelle Aquitaine</p> <p>• 15 min chrono : Tourisme sur le Bassin : rien n'est joué !</p> <ul style="list-style-type: none"> - La guerre des prix : donner du sens au prix ! Par Emmanuel Combe, Vice-Président de l'autorité de la concurrence depuis 2012, professeur à l'Université Paris I (Panthéon Sorbonne) - Investir pour réussir dans le tourisme, une stratégie gagnante ? Par Rodolphe BOUIN, Directeur du Futuroscope - La guerre des services : l'expérience client au cœur des problématiques d'hospitalité Par Jérôme TOURBIER, fondateur des Sources de Caudalie (auteur du livre "Tourisme en péril") <p>• La marque B'A avec les Offices de Tourisme, ça donne quoi pour les clients ? Si on repensait "le fond" et "la forme" de nos supports de promotion... en partant des besoins de nos voyageurs ? Partons en immersion en créant de nouvelles façons de voir notre Bassin. Par Jean-Baptiste SOUBAIGNÉ (MONA) et Guillaume CROMER (ID-TOURISM), Frédérique DUGENY (Arcachon Expansion), Aurélie LARTIGUE (Office de Tourisme d'Arès)</p> <p>17h30 - 18h00 PAUSE</p>
--	---

FORMATION-ACTION DU RESEAU DES OT DU BASSIN

Accompagnés de la MONA et du cabinet ID TOURISM, les Offices de Tourisme et le SIBA ont travaillé sur une nouvelle façon de promouvoir l'offre touristique avec un objectif : donner de la cohérence dans les outils de communication print et web, en lien avec la stratégie de marque territoriale. Il s'agit d'assurer une **complémentarité entre l'offre locale (par commune) et la destination Bassin**, en repensant nos contenus.

Un budget de **8 750 € TTC** a été dédié à la réalisation de la première phase de la formation-action, débutée fin 2019, afin de remettre à plat, pour 2020, les différentes éditions touristiques de la destination (y compris des communes) :

L'objectif est de **décliner la marque B'A** à travers 2 aspects majeurs :

- **Disposer de produits touristiques packagés** qui déclinent les valeurs de la marque B'A et qui valorisent l'offre de l'ensemble des communes du Bassin d'Arcachon
- **Harmoniser, mutualiser et simplifier les outils de communication imprimés (brochures)**, afin qu'elles soient en 2020 en accord avec les valeurs de la marque, les stratégies web et les comportements des clientèles.

DÉMARCHE QUALITÉ AUPRÈS DES PROPRIÉTAIRES NATURELLEMENT B'A

A l'ensemble des partenaires économiques B'A se joignent, en 2019, 86 meublés de tourisme et 35 chambres d'hôtes Naturellement B'A. <https://www.naturellement-bassin.fr/>

LES ACTIONS DU POLE COMMUNICATION VERS LES HABITANTS

Le pôle communication concrétise les besoins en communication de chaque pôle de compétences de la collectivité. Il accompagne ainsi les différents pôles dans la conception, la réalisation des supports et outils de communication ou encore dans l'organisation de point presse et/ou journée d'information permettant d'expliquer les enjeux de leur mission, au fil de l'actualité.

L'espace pédagogique et de médiation « **l'Eau'ditorium** » à Biganos matérialise cette volonté du SIBA de partager sa connaissance et ses actions. 1000 personnes ont été accueillies en 2019 par les équipes. Cet espace répond à la volonté des Élus que les réponses aux questions sur la qualité de l'eau, et/ou sur les métiers du SIBA soient apportées en toute transparence, dans un discours adapté au profil des visiteurs (scolaires, associations de retraités, environnementales, Comités d'entreprises...).

Les outils et supports sont présentés tout au long de ce rapport par pôle de compétences

L'actualité des pôles est reprise sur le site web du SIBA (www.siba-bassin-arcachon.fr), lequel est animé par le pôle communication ; ce site institutionnel comptabilise en 2019 : 48 838 utilisateurs, 81 202 sessions pour 150 000 pages vues. Par ailleurs, une revue de presse numérique relative aux actions du SIBA est disponible à tout moment sur <https://www.scoop.it/t/siba-la-revue-de-presse>



2 TEMPS FORTS ONT PONCTUÉ L'ANNÉE 2019 :

- **La réalisation d'une vidéo « témoignages »** d'habitants et de partenaires qui ont apporté leur regard sur les actions du SIBA.

En 2019, cette vidéo a été présentée en avant-première lors de la cérémonie des voeux du SIBA. Toutes les vidéos pédagogiques sur nos métiers sont disponibles sur la chaîne Vimeo : <https://vimeo.com/sibabassindarcachon>

- **l'événement l'EAU EN PARTAGE, les 25 et 26 juin 2019**

En 2009, le SIBA organisait l'événement « l'Eau en partage » pour expliquer aux habitants et associations la collecte des eaux usées, leur traitement et leur rejet après traitements...

Depuis, nous avons fait évoluer notre expertise pour : quantifier, comprendre, partager les informations pour faire progresser les actions du SIBA et faire évoluer les pratiques à la source.

10 ans après... Habitants, décideurs, usagers du plan d'eau, ont à nouveau été conviés pour partager et échanger sur les actions mises en oeuvre par le SIBA pour préserver la qualité des eaux du Bassin.

Lors de cette deuxième édition, près de 600 participants ont été accueillis.

Un site internet événementiel a été créé, en collaboration avec l'Agence 1400 (partenaire B'A) : <https://www.eauepartage.fr/>



LE SIG DU BASSIN D'ARCACHON : UN OUTIL MAJEUR POUR UNE MEILLEURE CONNAISSANCE ET MAÎTRISE DU TERRITOIRE INTERCOMMUNAL

Le Système d'Information Géographique (SIG) du Bassin d'Arcachon permet de gérer les informations géographiques utiles à la connaissance et à la maîtrise du développement du territoire.

Il permet, grâce à un géoréférencement très précis des données, de gérer un réseau d'assainissement des eaux usées, mesurer un risque d'inondation, consulter un PLU, naviguer en toute sécurité sur le Bassin d'Arcachon ou encore programmer des interventions sur un réseau d'eau pluvial. L'ensemble des activités du SIBA et des collectivités utilisatrices peut être exploité au travers de ce système.

Cet outil, éminemment fédérateur, est à disposition de l'ensemble des services syndicaux, communaux et intercommunaux depuis de nombreuses années. Un nombre croissant de données est également mis à disposition des citoyens.

Au travers de son Pôle de Ressources Numériques, le SIBA administre des applications, produit, met à jour et diffuse les données géographiques du territoire. Il agit donc en tant que producteur et gestionnaire de données pour exercer ses compétences, accomplir ses missions auprès des particuliers et accompagner les collectivités membres dans leur utilisation du SIG.

1 • ÉVOLUTION DE L'ARCHITECTURE TECHNIQUE DU SIG

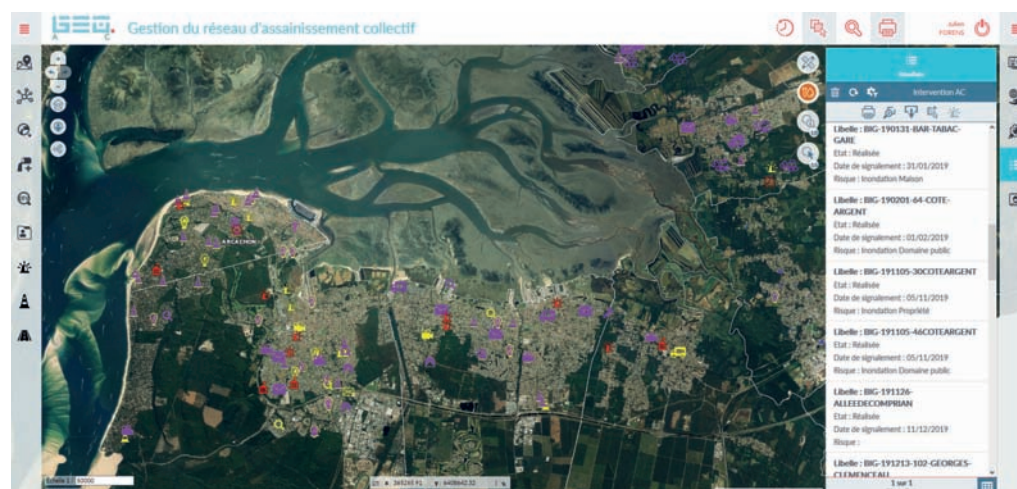
ENRICHISSEMENT DES FONCTIONNALITÉS DE L'OUTIL GEOAC

Le SIBA assure la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » depuis le 1er janvier 2018. Ainsi, il est chargé de la création, du renouvellement, de l'exploitation, de l'entretien et du contrôle de tous les éléments constitutifs du système public de gestion des eaux pluviales urbaines.

Pour mener à bien cette compétence, le Syndicat a développé, en collaboration avec la société Business Géographique, un outil de pilotage (GEOAC) permettant d'optimiser le suivi des interventions et la prise de décisions. Ce logiciel, opérationnel auprès des agents du Pôle Pluvial 6 mois après la prise de compétences, a été enrichi de nouvelles fonctionnalités en 2019, permettant ainsi d'en faire un outil central dans la gestion des données.

Le Pôle Pluvial peut désormais utiliser GEOAC en mode mobilité afin de permettre son utilisation sur le terrain et la saisie en temps réel des rapports d'intervention et d'entretien.

Dans une logique de mutualisation des outils, le Pôle de Ressources Numériques utilise désormais GEOAC pour intégrer et mettre à jour les données d'assainissement des eaux usées (modèle de données RAEPA). Il utilise également le module « Import CAD », qui associé à la richesse du logiciel GEOAC permet d'intégrer des plans de recellement de façon aisée. GEOAC a permis d'abandonner des outils devenus obsolètes pour les besoins grandissants du SIBA.



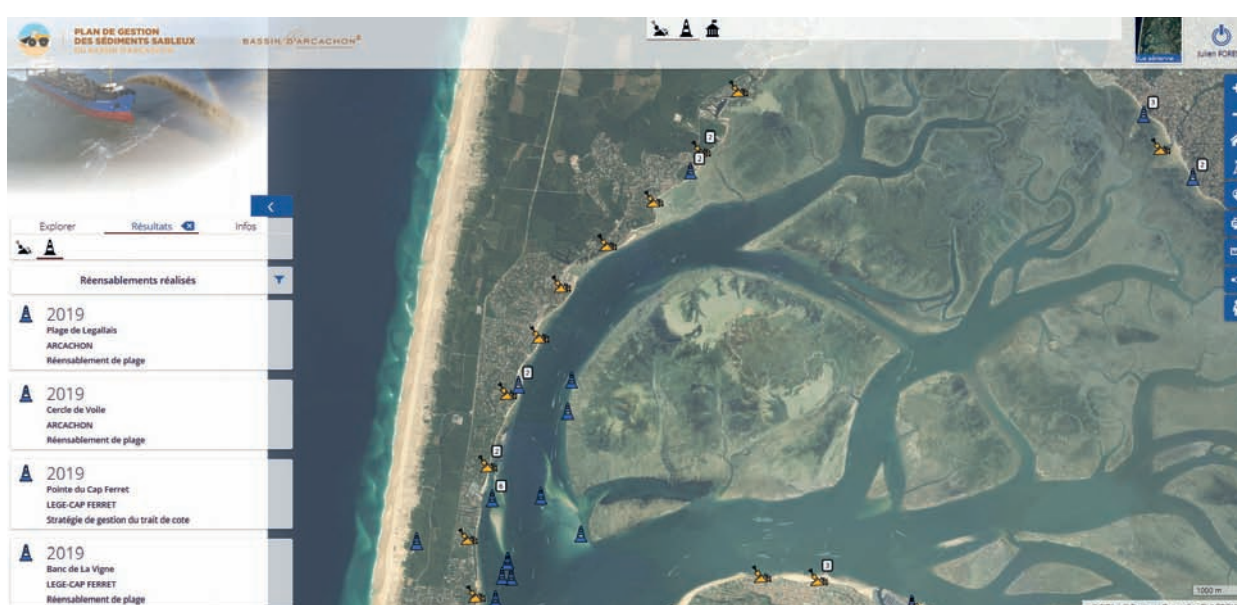
PGS SABLEUX ET SDGSBA : 2 NOUVELLES APPLICATIONS CRÉÉES PAR LE SIBA

Deux nouvelles applications, créées, en interne, avec le générateur d'applications GEO, sont venues enrichir le catalogue des outils SIBA en 2019 :

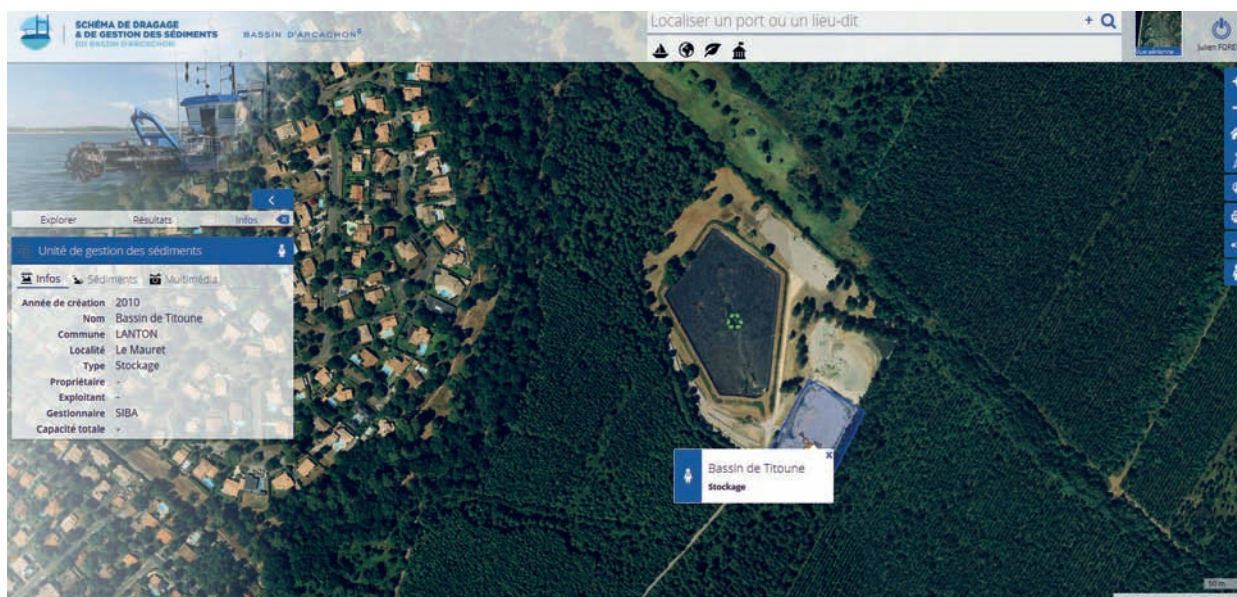
- **Le Plan de Gestion des Sédiments Sableux du Bassin d'Arcachon** est un outil web évolutif d'information, pour les acteurs du monde littoral, sur les travaux de réensablement et de gestion des sédiments sableux menés sur le Bassin d'Arcachon.

Il présente le plan de gestion des sédiments sableux (PGS sableux) en lien avec les stratégies locales de gestion de la bande côtière (SLGBC) de Lège-Cap Ferret et La Teste de Buch et les travaux de réensablement des plages du bassin.

On peut y retrouver un état des lieux et l'historique des travaux de réensablement réalisés depuis 2003 ainsi qu'un bilan des travaux et des volumes mobilisés par localité.

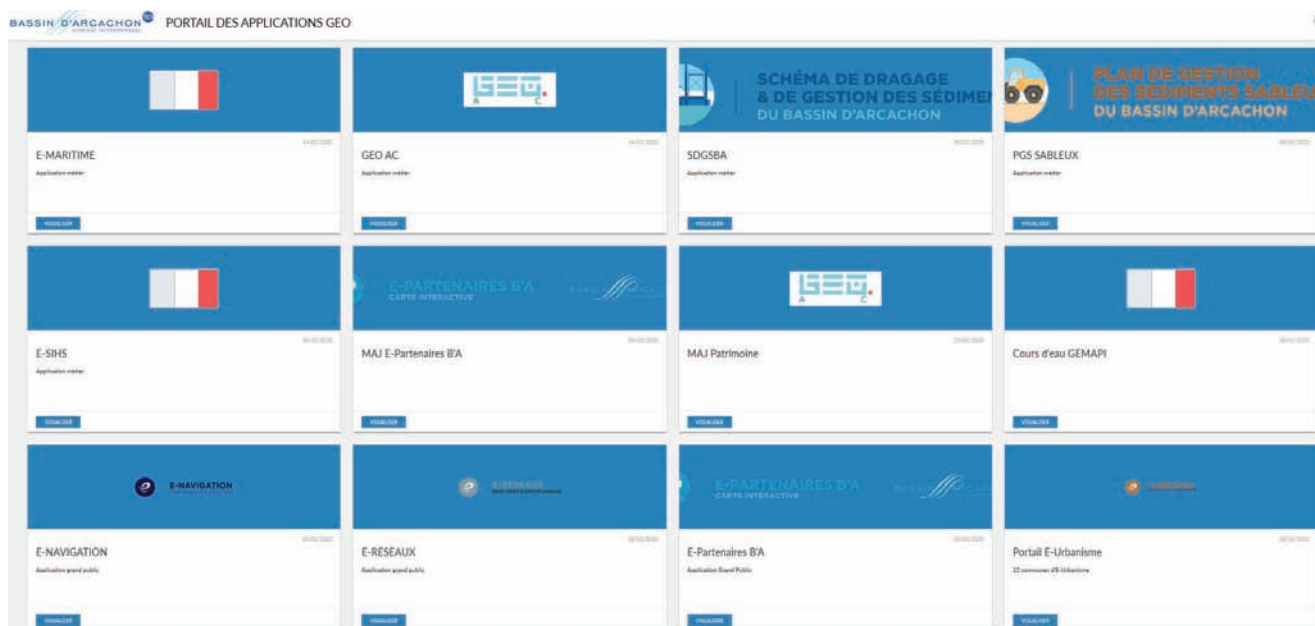


- **Le Schéma d'orientation des opérations de Dragage et de Gestion des Sédiments du Bassin d'Arcachon (SDGSBA)** est un outil web évolutif d'information pour les acteurs du monde littoral et maritime sur les opérations de dragage et de gestion des sédiments menées sur le Bassin d'Arcachon. Cette application permet de disposer d'un état des lieux et d'un historique des travaux de dragage réalisés depuis 2016. Les sites de gestion des sédiments, les voies de valorisation exploitées ainsi que les enjeux environnementaux qui régissent ces activités y sont cartographiés de façon précise. Enfin, une prospective des travaux à venir et du développement des filières de gestion peut être consultée au travers de cet outil.



AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX APPLICATIONS

Afin de faciliter l'accès aux différentes applications SIG du SIBA, un portail web a été créé et mis à disposition des agents syndicaux. Il permet ainsi d'accéder facilement aux outils en fonction des droits de chaque utilisateur. Ce portail sera enrichi par les applications développées en 2020, notamment « E-partenaires B'A » recensant de façon interactive l'ensemble des partenaires de la marque B'A et « E-baignades » permettant de visualiser la qualité des eaux de baignade sur le Bassin d'Arcachon et de consulter les résultats de la saison.



2• LES DONNÉES : LA BASE DE NOTRE SYSTÈME D'INFORMATION

Une part importante du travail du Pôle de Ressources Numériques du Syndicat est consacrée à la production et la mise à jour des données géographiques du territoire. La pertinence du SIG est subordonnée à la qualité et à la validité des données.

PLAN DE VILLE INTERCOMMUNAL

La réalisation d'un plan de ville à l'échelle intercommunale est un travail de grande ampleur. La création de la charte graphique et de la mise en page a été confiée à la société EDITERRA. Le travail cartographique a été effectué à partir des données du SIBA et des communes (orthophotoplan, anciens plans de ville, documents divers) ainsi que des données communautaires Open Street Map.

Les services urbanisme des communes ont vérifié et validé l'exactitude et l'exhaustivité des informations reportées sur le plan de ville. A cet effet, ils ont renseigné une couche de données « anomalies » sur le SIG web Intr@géo spécifiquement créée pour faire remonter automatiquement les corrections à effectuer.

Les plans de ville ont ensuite été intégrés dans les applications SIG et mis à disposition des communes pour leur utilisation propre. Ces plans constituent un référentiel précis complétant ceux déjà existants (cadastre, orthophotoplans, cartes IGN, ...).



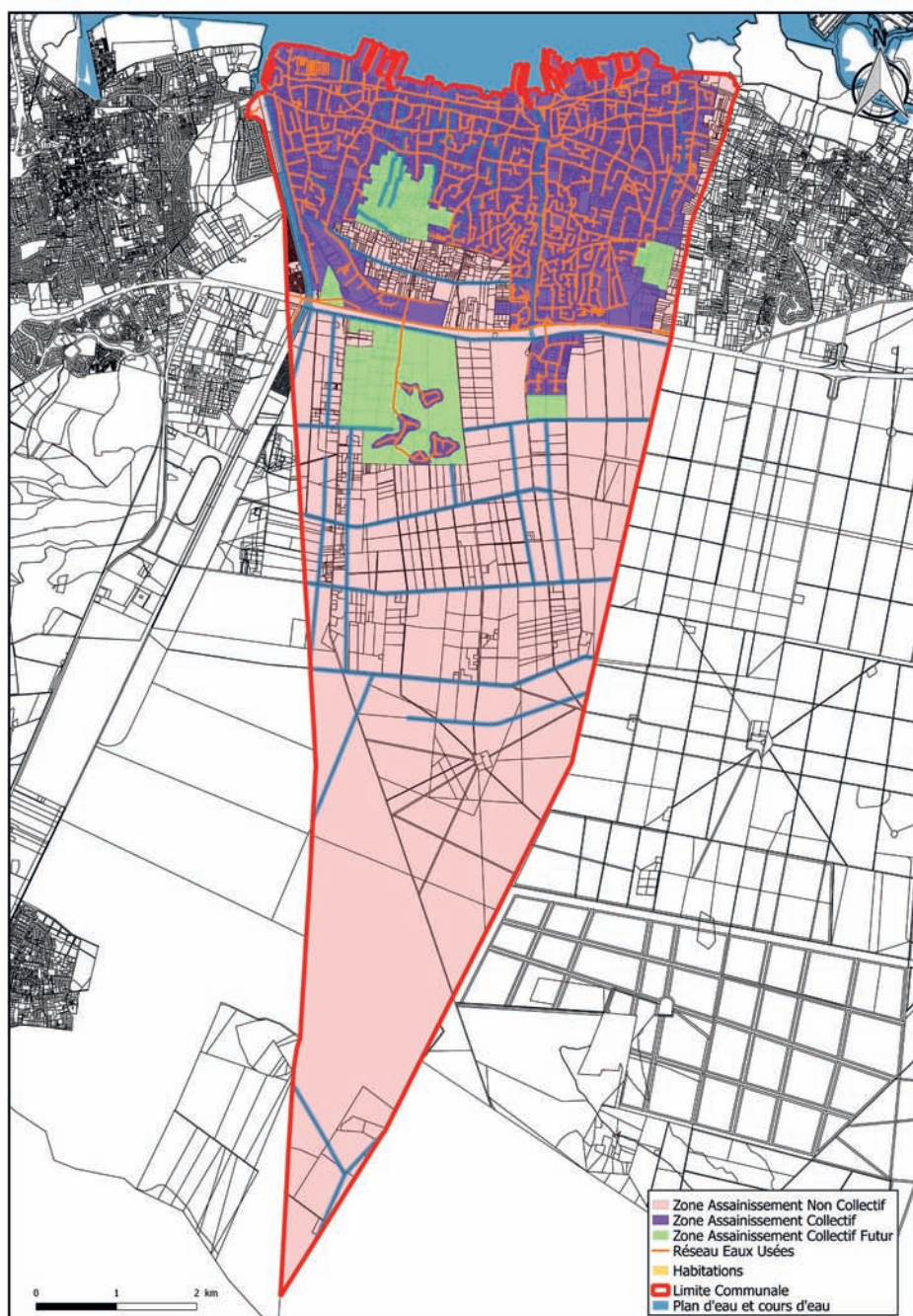
L'objectif suivant est de mettre en place un processus de remontée d'informations des communes vers le SIBA afin de disposer de données pérennes.

DONNÉES RÉSEAUX EAUX USÉES

La gestion des données assainissement eaux usées et eaux pluviales est une mission réalisée en continu par deux agents du Pôle de Ressources Numériques du SIBA. Au-delà de l'intégration des données actuelles (plans de géomètres, informations provenant des bureaux d'études du SIBA ou d'ELOA, ...) dans les outils SIG, l'équipe réalise des analyses permettant une meilleure exploitation de celles-ci.

Un travail de fond sur les données d'exploitation des eaux usées a été effectué tout au long de l'année 2019. L'analyse statistique de ces données a permis la réalisation de cartes utiles à l'évaluation de l'état et du fonctionnement du système en vue d'améliorer son exploitation et de programmer les investissements nécessaires à son évolution.

En 2019, les services du SIBA (Pôles Urbanisme, Assainissement et Ressources Numériques) ont continué le travail collaboratif permettant de définir les délimitations entre les zones AC (Assainissement Collectif) et ANC (Assainissement non Collectif). Le rendu final de ce travail, basé sur des aspects techniques, financiers, environnementaux et urbanistiques, est représenté sous forme de cartographies.

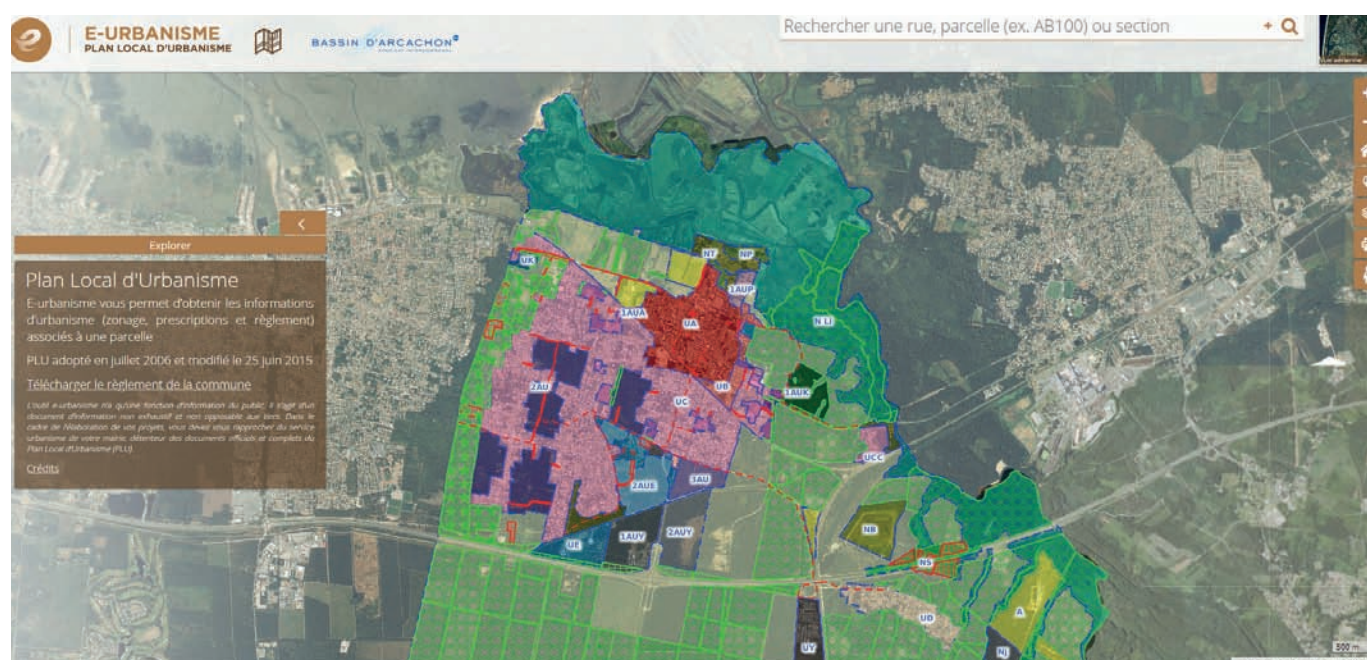


DONNÉES LIÉES AUX DOCUMENTS D'URBANISME

Au 1er janvier 2020, les communes devront déposer, sous format numérique, tous les documents d'urbanisme et les servitudes d'utilité publique dans le Géoportail de l'urbanisme (GPU). Le GPU est une plateforme permettant l'accès à tous aux informations liées à l'urbanisme. Toutes les élaborations, révisions et modifications des documents d'urbanisme sont concernées.

Le Pôle de Ressources Numériques du SIBA a réalisé la mise en conformité des documents d'urbanisme afin de répondre aux exigences du standard CNIG pour la numérisation des documents et la production des métadonnées. Les PLU dématérialisés sont mis à disposition des citoyens au travers de l'application web e-urbanisme.

La seconde étape sera de téléverser les documents dans le GPU. Le Syndicat va proposer la mise en place d'une dynamique efficace et durable pour garantir que chaque échelon territorial (du local vers le national) dispose du dernier document à jour pour répondre à ses besoins propres. La Collectivité (autorité compétente) pourra déléguer le téléversement des pièces dans le GPU au SIBA, tout en conservant la validation de la publication des documents.



Être toujours à la pointe de l'innovation, telle est la volonté du Pôle de Ressources Numériques du SIBA afin de répondre au mieux aux besoins de ses nombreux utilisateurs.

Le service dispose d'une expertise et des outils lui permettant de développer de manière autonome et rapide des applications cartographiques puissantes et personnalisées à partir des données géographiques du territoire. Les bases de données sont consolidées et standardisées, les aspects réglementaires sont, quant à eux, étudiés et appliqués pour se conformer aux directives nationales.

En 2020, une trentaine de formations permettant d'acquérir ou de consolider les connaissances sur les outils SIG mis à disposition par le SIBA seront proposées aux communes du territoire. Ces formations permettront également d'échanger avec les utilisateurs sur les besoins en termes de données ou de fonctionnalités et d'apporter ainsi une aide précieuse à leur travail quotidien. De nouvelles applications sont en cours de réalisation en interne pour répondre notamment aux besoins du service d'Hygiène et Santé Publique exerçant une nouvelle mission de lutte contre les moustiques depuis le 1^{er} janvier.



VISITER

L'EAU ditorium

POUR MIEUX COMPRENDRE L'ASSAINISSEMENT
SUR LE BASSIN D'ARCACHON

**VISITES GRATUITES TOUTE
L'ANNÉE UNIQUEMENT
RÉSERVÉES AUX GROUPES
ET SUR RÉSERVATION
PRÉALABLE
DURÉE DE LA VISITE : 1H30**

Inscription et renseignement
au pôle Assainissement du SIBA :
05 57 76 23 23
www.siba-bassin-arcachon.fr



BASSIN D'ARCACHON
SYNDICAT INTERCOMMUNAL

Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA)

16 allée Corrigan CS 40002 - 33311 Arcachon cedex
Tél. : 05 57 52 74 74

Pôle assainissement du SIBA

2A avenue de la Côte d'Argent - 33380 Biganos
Tél. : 05 57 76 23 23

administration@siba-bassin-arcachon.fr
www.siba-bassin-arcachon.fr



E-NAVIGATION
CARTOGRAPHIE MARITIME